

M I S E E N G A R D E

Résultats de recherches

Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.

Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL.
District de Hull.

No.18

SEANCE DU 2 JANVIER 1934

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 2 janvier 1934, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, D. Paquin, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin W. S. Larose. secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de L'Association des Petits Propriétaires de Hull; Danis Transport; Commission des Chemins de Fer du Canada (Nos. 6044 et 6047); l'Allumière de Hull Limitée; J. H. Wilson, propriétaire du Crown Taxi.

Adopté.

Sième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Monneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les compte suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Maryland Casualty Co.	\$514.71
2	Dept. des Incendies	68.52
3	Supertest Petroleum Corp.	7.00
4	Soublière & Lepage	17.50
5	A. Workman & Co. Ltd.	3.75
6	J. A. Lalonde	119.00
7	Ottawa Electric Co.	.86
8	J. M. Hill	3.50
9	Laurentian Stone Co. Ltd.	366.34
10	Betcherman Iron & Metal Co. Ltd.	240.00
11	E. R. Bisson	15.00
12	Garage L. Baillet	19.30
13	Canadian Pacific Ry.	64.09
14	A. Champagne	15.35
15	Crabtree Limited	3.27
16	The Hull Electric Co.	2.00
17	Charron & Ménard	69.06
18	A. Gougeon	16.25
19	Hull Coal Co.	168.77
20	M. Levitan	18.90
21	Limoges Frères	2.10

SALAIRES: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre)

Rues	590.50
Egoûts	123.85
Rues Pavées	11.20
Pont des Chaudières	1,353.55
Compensation	175.50

J. A. Morin, président	Ad. Beauchamp
W. S. Larose	Ed. Laramée
Jos. Thivierge	R. Barrette
E. Pelletier	

2. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 8ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

22	Jos. Pilon Ltée	\$6.18
23	Thomas Robertson Ltd.	10.35
24	St-Louis Machine Shop	37.60
25	Woods Manufacturing Co. Ltd.	4.30
26	Canadian Cotton & Wool Waste Co.	68.48
27	Canadian Ludlow Valve Maf. Co. Ltd.	9.00
28	Fred. Diotte	7.50
29	The E. B. Eddy Co. Ltd.	18.51
30	The General Supply Co.	13.00
31	Gatineau Power Co.	152.75
32	Thos. Lawson & Sons Ltd.	2.00
33	Langelier Ltée	69.80
34	L. Lecompte	1.00
35	R. O. Morris	26.94
36	Mahoney & Rich	2.85
37	Neptune Meter Co.	8.08
38	J. Pharand	1.25

SALAIRES: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre)

Réparations des services	\$156.90
Bornes Fontaines	636.80
Dégelage	73.60
Chateau d'eau	150.76

Usine Electrique	39.20
Neige	287.45

Ad. Beauchamp, Président.	R. Barrette
W. S. Larose	G. Bilodeau
E. Pelletier	Ed. Laramée
A. Desjardins.	A. Morin
Jos. Thivierge	

3. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le 8ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933, auquel assistaient:—

Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DU FEU

39	Lafrance Fire Engine	15.00
40	Jos. Joannette	42.18
41	Hull Coal Co.	72
42	Grant, Holden, Graham Ltd.	3.00
43	J. R. Douglas Ltd.	1.05
44	J. Pharand	51.04
45	Dominion Rubber Co. Ltd.	.95
46	P. D'Aoust & Cie	1.35
	Note de Crédit	\$6.05

47	A. Champagne	80
48	Supertest Petroleum	7.70
49	Stewart & Hoey	1:05
50	Service Supply Limited	2:30
51	McColl Frontenac Oil Co. Ltd.	4.95
52	McMullen Perkins Limited	4.64
53	R. O. Morris	5.43
54	Jos. Pilon Ltée	9.61
55	Dr. Edouard Laverdure	14.00
56	Welch & Johnston	3.85
57	J. Baillot	139.52

Département de Lumière et Alarme

58	Northern Electric	177.92
59	R. O. Morris	.93
60	Département des Incendies	16.24
61	Campbell Motors	8.40

SALAIRES: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre)

Département du Feu	\$2.20
--------------------	--------

Que le chef du département du Feu soit autorisé de faire l'achat d'un "Master Hose" au prix de \$15.00, pris à même ses estimés.

W. S. Larose, président.

J. Thivierge

Er. Pelletier

Ad. Beauchamp

Edmond Laramée

R. Barrette

A. Morin

G. Bilodeau

4. Proposé par l'échevin R. Barette, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 8ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W.

S. Larose, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

62 J. B. Pharand	\$69.60
63 Hopital du Sacré-Coeur	6.00
64 B. Patry	60.00
65 E. Choquette	1.75
66 Woods Manufacturing Co. Ltd.	4.24
67 B. J. Déry	3.25
68 J. Baillet	13.25
69 F. Laroche	2.00
70 M. Tomaro	248.00
71 Dr. E. Laverdure	9.00
72 Département des Incendies	28.78
73 Eug. Thérien	22.50
74 Limoges & Frères	4.77
75 Caisse Police	15.00
76 Geo. Montpetit	.65
77 R. O. Morris	19.20
78 F. Laroche	.25

SALAIRES: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre)

Police \$2.20

W. S. Larose, Président
 Jos. Thivierge
 Er. Pelletier
 Ad. Beauchamp

R. Barrette
 G. Bilodeau
 Ed. Laramée
 A. Morin

5. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 8ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin P. Chénier, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

79 Romuald Picard	\$51.25
80 Pharmacie Union (Principale)	21.45
81 Pharmacie Union (Wrightville)	8.45
82 Pharmacie Union	13.85
83 Le Droit	5.25
84 The Nichols Chemical Co. Ltd.	1,277.00
Note de Crédit	\$690.75
85 A. R. Farley	16.55
86 Pharmacie Laflamme	10.10
87 M. Emond	15.00

Que le Trésorier de la cité soit autorisé d'envoyer une somme de \$13.00 à l'Hôpital de Québec pour payer les frais de retour à Hull de M. François Tremblay.

W. S. Larose	R. Barrette
Jos. Thivierge	G. Bilodeau
Er. Pelletier	Ed. Laramée
Ad. Beauchamp	A. Morin
A. Desjardins	

6. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le 8ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

81ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1933, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Ed. Laramée, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins F. Tremblay, R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

88	H. Lafleur	(H-de-Ville)	\$1.50
89	P. D'Aoust & Cie	(Assistance Publique)	45.00
90	Gatineau Power	"	2.82
91	A. H. Parker	(Amendements à Charte)	12.25
92	Hospice St. Charles	(Assistance publique)	1708.00
93	Hopital Général D'Ottawa	(Ass. Publique)	56.00
94	A. Champagne	"	5.74
95	G. E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	90.10
96	P. A. Larocque	"	18.25
97	A. A. Laflamme	"	25.44
98	Canadien Charts and Supplies	"	10.20
99	J. E. Décosse	"	36.30
100	J. F. H. Weaver	"	5.00
101	G. E. Gauvin	"	20.14
102	Le Progrès	(Papeterie et Amendements)	31.83
103	D. Gestetner	(Papeterie)	19.25
104	Soublière & Lepage	(H-de-Ville)	13.93
105	Hull Coal Co.	"	64.22
106	A. Champagne	(Parcs)	20
107	Gouvernement de la Province de Québec		
	Assistance publique		20,894.09
108	Amedée Lefebvre	(Assistance publique)	7.00
SALAIRES: Paies Nos. 32-33-34-35 (décembre)			
	Assistance publique		\$430.00
	Imprévu		7.88

Que le Greffier soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec de nous obtenir un arrêté ministériel afin d'acheter avec une partie du fonds d'amortissement du règlement No. 230 de la cité de Hull en dépôt au bureau du Trésorier de la Province \$7,500.00 de débentures de la cité de Hull, 5 1/4 %, échéant le 1er mai 1937 au prix de 98.44 et les intérêts accrus. Ces débentures devront rester en dépôt au Bureau du Trésorier de la province comme placement du fonds d'amortissement du règlement No. 230 de la cité de Hull.

Que le Trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires pour cette transaction.

Que le rapport du Greffier, en date du 26 décembre 1933, soit approuvé et que le Trésorier soit autorisé à faire les transports y mentionnés concernant la Papeterie.

Que le rapport de l'évaluateur de la cité, en date du 26 décembre 1933, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Edmond Laramée, Président.	R. Barrette
W. S. Larose	G. Bilodeau
Er. Pelletier	A. Morin
Ad. Beauchamp	

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (26 décembre 1933)

RESUME DES COMPTES ANNEXES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours directs)

Comité de l'Aide aux Nécessiteux	
Réclamation additionnelle pour Mai 1933	\$7.48
Réclamation additionnelle pour août 1933	15.82
Réclamation additionnelle pour sept. 1933	145.51
Réclamation additionnelle pour oct. 1933	2,933.21
Réclamation pour novembre 1933	21,042.39

Total \$24,204.36

MOIS DE MAI 1933

(Distribution faite par le Comité de l'Aide aux Necessiteux de la
Cité de Hull, réclamation additionnelles pour le mois de mai.)

W. Le Spencer, Bois	\$2.75
Geo. Royer, Marchandises Sèches	4.68
	<u>\$7.43</u>

MOIS D'AOUT 1933

Distribution faite par le Comité de l'aide aux nécessiteux de la
Cité de Hull, réclamation additionnelle pour le mois d'aout 1933)

Mde Dunnigan, Epicier	\$4.12
El. Allard, Cordonnier	8.25
A. D. Beaudry, Cordonnier	3.45
	<u>\$15.82</u>

DETAILS

Nourriture	\$4.12
Vêtements	11.70
	<u>\$15.82</u>

MOIS DE SEPTEMBRE 1933

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la
Cité de Hull, réclamation additionnelle pour le mois de septembre
1933.)

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	\$69.21
J. H. Monette, Boucher	2.50
Z. Miron, Marchand de Fer	2.45
M. Bélanger, Boucher	30.70
E. Allard, Cordonnier	40.65
	<u>\$145.51</u>

DETAILS		
Nourriture		\$102.41
Vêtements		43.10
		\$145.51

MOIS D'OCTOBRE 1933

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull pour le mois d'octobre 1933.) Réclamation additionnelle.

A. L. Raymond, Epicier et Boucher		\$2,080.78
Fleur de Lis, Laiterie		30.88
Ottawa Dairy, Laiterie		67.44
J. A. Lalonde, Epicier et Boucher		13.61
L. A. Charbonneau, Epicier et Boucher		4.00
I. Bertrand, Epicier		2.60
J. H. Monette, Boucher		8.00
Jos. Lafrance, Boucher		2.32
E. Talbot, Boucher		2.25
Z. Laffèche, Epicier		331.24
G. Monette, Epicier, Boucher, Boulanger		16.98
Laiterie de Hull, Laiterie		50.65
Ed. Gauthier, Boucher		7.91
E. Groulx, Cordonnier		2.50
Chénier et Montreuil, Boulanger		33.58
A. Laffèche, Epicier		1.68
A. Charest, Marchandises Sèches		209.80
A. Proulx, Boulanger		11.94
B. Patry, Marchand Chaussures		4.85
P. Leroux, Marchand Chaussures		5.30
E. Gagné, Epicier		1.26
E. Levesque, Boulanger		10.94
G. E. Morin, Epicier		14.26
M. Piché, Boulanger		3.84
A. Sabourin, Boulanger		1.20
E. Allard, Cordonnier		1.00
A. Labelle, Boucher		1.40
F. Pichard, Epicier		2.56
E. Laramée, Boucher		2.25
W. Arvisais, Marchand de Bois		10.00

L. Arvisais, Marchand de Bois	2.00
M. Carrière, Marchandises Sèches	31.73
C. Petit, Epicier	8.96
Jos. Labelle, Boucher	.25
H. Plouffe, Marchand de Bois	18.25

\$2,093.21

DETAILS

Nourritures	\$2,709.78
Vêtements	253.18
Chauffage	30.25
	\$2,993.21

MOIS DE NOVEMBRE 1933

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la
cité de Hull, réclamation pour le mois de novembre 1933.

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	\$2,286.33
Fleur de Lis, Laiterie	556.83
Ottawa Dairy, Laiterie	215.84
Dompierre et Frères, Boulangers	594.18
Frs. Sauvé, Epicier	88.28
J. N. Allaire, Cordonnier	6.00
L. A. Charbonneau, Epicier et Boucher	879.67
E. Bertrand, Epicier	299.73
A. Désloges, Epicier	35.15
J. B. Vallière, Epicier	22.20
J. H. Monette, Boucher	149.54
Jos. Lafrance, Boucher	65.57
Jos. Groulx, Cordonnier	6.80
A. Cousineau, Boucher	54.75
E. Talbot, Boucher	167.43
A. Gratton, Epicier et Boucher	62.18
Clément & Leblanc, Epiciers	749.38
H. Monette, Boucher	48.50
D. Lafrance, Boucher	145.38
Donat St-Martin, Epicier	87.97
Theo. Demers, Cordonnier	4.55

Z. Laflèche, Epicier	280.69
G. Monette, Epicier, Boucher et Boulanger	2,110.11
Laiterie de Hull, Laiterie	563.86
Desormeaux G., Marchand de Bois	180.00
Ed. Gauthier, Epicier	354.66
L. Lafrance, Epicier	54.74
E. Groulx, Epicier	11.20
Chénier et Montreuil, Boulangers	362.39
A. Laflèche, Epicier	251.30
O. Denis, Epicier	9.38
E. Binet, Marchand de Chaussures	12.10
C. J. Tachereau, Marchandises Sèches	421.40
Lemieux & Dompierre, Epiciers	519.81
Melle M. Shea, Chaussures	147.70
F. X. Laurin, Marchandises Sèches	731.67
A. Proulx, Boulanger	434.58
Oscar Lambert, Boucher	73.04
A. Loyer, Chaussures	146.13
J. Pharand, Marchandises Sèches	159.15
A. Séguin, Boucher	36.90
Leroux P., Marchand de Chaussures	117.25
E. Gagné, Boulanger	63.12
Eug. Gagné, Epicier	118.35
Emile Levesque, Boulanger	149.12
E. G. Morin, Epicier	133.36
F. A. Lalonde Laiterie	12.96
Emile Lemieux, Boucher	34.59
A. D. Labelle, Boucher	17.74
Piché M.	39.78
A. Sabourin, Boulanger	301.47
E. Vadeboncoeur, Epicier	122.26
E. Vadeboncoeur, Marchand de Bois	677.50
C. Lesage, Epicier	144.51
M. Romanuck, Epicier	53.51
A. Labelle, Epicier	38.90
E. Roussel, Epicier	36.34
A. Savard, Epicier	18.75
Geo. Royer, Marchandises Sèches	546.33
L. Soulière, Epicier	26.06

E. Séguin, Epicier	9.60
Soulière et Lepage, Ferronnerie	3.88
F. Richard, Epicier	23.72
Ed. Laramée, Epicier et Boucher	789.29
Chatelain A., Epicier	275.85
Moise Galipeau, Marchand de Bois	690.00
W. Arvisais, Marchand de Bois	410.00
H. P. Dupuis, Marchand de Bois	148.00
L. Arvisais, Marchand de Bois	1,049.00
Hull Coal, Co., Marchand de Bois	830.25
E. Guenette, Laiterie	30.94
M. Carrière, Marchandises Sèches	20.39
Chas. Petit, Epicier	7.53
Jos. Labelle, Boucher	5.90
A. Proulx, Epicier et Boucher	202.01
Jos. Garneau, Marchand de Bois	393.00
M. E. Allard, Marchandises Sèches	116.06

Total \$21,042.39

DETAILS

Nourriture	\$14,650.51
Vêtements	2,014.13
Chauffage	4,377.75
Total	\$21,042.39

Montant distribué aux nécessiteux durant le mois de novembre 1933

Nourriture	\$16,552.06
Vêtements	2,781.91
Chauffage	4,377.75
Total	\$23,711.72

Chefs	1266
Dépendants	5283
Seuls	131

6680

SECOURS DIRECTS RESUME

Distribution faite par les Conférences St-Vincent de Paul de Hull

1932	Date	Chefs	Dep.	Seuls	Total	Nourriture	Chauffage	Vêtements	Total
	15 avril-15 mai	625	2,500	25	3,150	\$6,397.25	\$656.18	\$745.93	\$7,799.36
	15 mai-15 juin	625	2,500	25	3,150	5,276.05	302.00	385.76	5,963.81
	15 juin-15 juil.	690	2,705	25	3,480	7,667.36	428.00	171.79	8,267.15
	15 juil-15 aout	887	3,790	30	4,707	13,132.70	475.50	1,390.60	14,998.80
	15 aout-15 sept.	1016	4,288	30	5,334	11,403.37	513.25	4,556.89	16,473.51
	15 sept.-15 oct.	1236	5,892	30	7,158	18,233.86	2,550.01	6,145.73	26,929.60
	15 oct.-15 nov.	1218	4,738	69	6,025	25,120.74	4,036.20	7,965.28	37,122.22
	15 nov.-15 dec.	1639	6,760	165	8,564	23,492.13	4,300.80	1,405.22	29,198.15
	15 dec.-15 jan. 1933	1682	6,766	149	8,597	17,190.40	6,897.15	5,501.10	29,588.65
						127,913.86	20,159.09	28,268.30	176,341.25

SECOURS DIRECTS— Distribution faite par le Comité de l'Aide aux Nécessiteux de la Cité de Hull

	Date 1933	Chefs	Dep.	Seuls	Total	Nourriture	Chauffage	Vêtements	Total
	15 jan-15 fev.	1696	6,880	176	8,751	\$19,769.62	\$4,592.25	\$3,751.17	\$28,113.64
	15 fev.-15 mars	1704	7,188	223	9,115	18,049.75	5,157.90	6,679.23	29,887.38
	15 mars-31 mars	1704	7,188	223	9,115	15,067.30	3,828.05	2,231.86	21,127.21
	1er au 15 avril	1612	6,680	201	8,493	8,544.20	1,732.25	941.68	11,218.13
	15 avril-15 mai	1566	6,576	206	8,348	16,641.32	2,359.55	2,662.78	21,663.65
	15 mai-15 juin	1598	6,628	210	8,436	20,891.40	2,377.50	3,760.01	27,028.91
	15 juin-15 juillet	1754	6,395	205	8,354	21,508.41	1,943.05	1,782.33	25,233.79
	15 juillet-31 juillet	1603	5,740	185	7,528	14,289.19	743.00	177.61	15,209.72
	1er au 31 aout	1379	5,670	179	7,228	18,448.31	1,491.00	238.98	20,178.29
	1er au 30 sept.	1279	5,286	144	6,709	16,568.50	1,592.80	337.24	18,498.55
	1er au 31 octobre	1295	5,447	163	6,905	18,504.80	3,031.00	1,950.50	*23,486.30
	1er au 30 nov.	1266	5,283	131	6,680	16,552.06	4,377.75	2,781.91	*23,711.72
						\$204,834.78	\$33,227.20	\$27,295.31	\$265,357.29
						Allocation pour abri, total à date			\$32,503.34

* Approximativement.

Total pour secours directs et abri à date \$297,860.63

ALLOCATION POUR ABRI RESUME

Distribution faite par le Comité de l'Aide aux Nécessiteux de Hull.

Mois de Mai 1933	\$5,696.44
Mois de Juin 1933	5,621.77
Mois de Juillet 1933	5,423.25
Mois d'août 1933	5,193.53
Mois de Septembre 1933	5,223.68
Mois d'octobre 1933	5,344.67
	\$32,503.34

RAPPORT MENSUEL DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 12

Hôtel de Ville, 26 décembre 1933

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des mutations et changements au rôle d'évaluation pour le mois de décembre 1933.

QUARTIER No. 1

- 1514 Substituer Isaac Smith à Isaie Smith, 30 Desjardins.
- 1712-1713 Substituer Lucien G. Lahaie à J. Palma Lahaie, Boulevard St-Joseph.
- 1064 Substituer Lortie Napoléon à Joseph Martel.

QUARTIER No. 1-A

- 4264 Inscrire Oswald Berthiaume comme propriétaire au lieu Faribault, Mde Rochelle Salaberry à 20 Demontigny.
- 4567-4568 Substituer Mongeon J. T. (Ste Rose de Lima) à O. Mongeon et Fils.
- 1834-1836-1837-1838 Substituer Succession Joséphine Bélanger Binet à Mme Vve Jos. Binet (envoyer factures à l'abbé L. L. Binet, Grand Séminaire, rue Rideau, Ottawa.)

4573 Substituer Sélis Levesque à Dieudonné Levesque et inscrire Lessard Alfred occupant par bail conditionnel.

4410 Substituer W. A. Cole et Danis Ernest à M. J. Vadeboncoeur et W. A. Cole.

2180 Substituer Vve Gilbert Nault à Vve Napoléon Brunet.

2301 Substituer Alcide Berniquez à Jean Berniquez.

2302 Inscrire le nom de Berniquez Alcide comme co-propriétaire.

2545 Substituer Perras W. F. seul propriétaire à Ayers W. M. Henry.

2547 Substituer Ayers W. M. Henry à Gauthier Aurélien.

2857 Inscrire Mme Vve Camille Potvin avec Melle Rose Potvin

3026 Substituer Jos. Nadon à Pigeon Ovide.

3082 Substituer Jack Frank Albert à Frank Albert.

3122 Substituer Bourré Louis à Bourret Louis.

3614-3614 Inscrire Dame H. E. Chalifoux avec Trottier Moise.

QUARTIER No. 2

5232A Retrancher J. H. Poitras comme propriétaire de Hull Fender Works.

5515 Substituer Henri Lafleur à John P. Foley pour 59 rue Garneau.

5444 Substituer Courroux Aldoria et Laurence à Vve Marcel Courroux.

5228-5229 Substituer Succession F. A. Labelle à F. A. Labelle

QUARTIER 3

6872 Substituer Courroux Aldoria et Laurence à Vve Marcel Courroux, envoyer factures à 37 rue Dufferin.

6281 La maison ayant été démolie, l'évaluation peut être réduit à \$2325.00 ce qui est l'évaluation du terrain seulement, et inscrire un seul service d'eau payant la moitié du taux depuis octobre 1933, propriété de la Cie Bank Hotel, rue St-Jacques.

6448 La propriété No. 114 rue Dupont ayant été incendiée le premier octobre 1934, l'évaluation peut être réduite à \$1950.00 ceci étant pour le terrain seulement et inscrire un seul service d'eau payant moitié du taux parce que vacant.

QUARTIER 3A

7658 Substituer Dame Anna Toutloff à Jos. Bilodeau pour 85 rue Papineau.

7474 Substituer Leblanc Wilfrid à Roy Edouard, 14 rue Guertin et inscrire Roy Edouard comme occupant par bail conditionnel.

QUARTIER No. 4

8091 La bâtisse ayant été démolie, à part les fondations et le premier plancher, l'évaluation peut être réduite à \$4000.00 pour le terrain et \$800.00 pour améliorations, formant un total de \$4,800.00 au lieu de \$17,000.00 comme précédemment pour le théâtre Capitol.

9115 Substituer Fortin Bénoni (227 King Edward, Ottawa) à Fortin Joseph, 178 rue Kent.

9722 Substituer Dame J. E. Perras à Mme Vve Joseph Binet.

9723 Retrancher les noms de Mme Vve Joseph Binet et Louis Léon Binet laissant François Binet seul propriétaire.

9724 Retrancher le nom de Mme Vve Joseph Binet laissant J. E. Binet seul propriétaire.

9334 Substituer Louis Léon Binet (Grand Séminaire Ottawa) à Mme Vve Joseph Binet.

9010 Substituer Normand Laurie, 161 rue Laurier) à Ville-neuve Henri.

9526 Substituer La Succession Ovide Falardeau à Falardeau Léopold envoyer factures à Victor Falardeau à l'hôtel-de-Ville, Hull.

9484 Substituer Dame Louis Plouffe à Louis Plouffe, 392 rue Champlain.

9328 Substituer Thomas McEnnie (61 rue St. Henri à Clément Joseph.

6801 Substituer Eugène Legault (131 rue Dupont) à J. Bte. Pharand.

QUARTIER 1-A

2959 Substituer Pierre Legault à Mme Pierre Legault, 95 rue Nicolet.

Respectueusement soumis;

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

le 26 décembre 1933
A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'item
"Papeterie" de la somme de \$138.55 et débiter les départements
ci-dessous :—

Du Trésorier	\$15.75
De l'ingénieur	33.96
Du Greffier	34.51
De l'évaluateur	.05
De la Police	25.16
Comité de l'Aide aux nécessiteux	29.12
	\$138.55

Votre bien dévoué,

H. LEON LEBLANC,
Greffier.

7. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin
G. Bilodeau:

Que le 8ième rapport du comité des Finances qui vient d'être
lu soit approuvé.

Adopté.

Les échevins J. Thivierge, A. Desjardins et P. Chénier dissidents

8. Proposé l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin
G. Bilodeau:

Que le Greffier soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter sur billet un montant de \$38,300.00 pour couvrir sa part des dépenses pour secours directs, qui forme un total de \$224,474.00 dont un tiers payable par la cité de Hull et la balance par les gouvernements.

Un montant de \$36,500.00 ayant déjà été escompté pour ces dépenses.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet au montant de \$38,300.00 après avoir obtenu la permission d'escompter ce montant de la Commission Municipale de Québec et de la Banque Provinciale du Canada.

Ce billet devra être renouvelé jusqu'à ce que la cité reçoive le produit d'une émission de débetures couvrant sa part des dépenses pour secours directs.

—Adopté.

HULL, Janvier le 2, 1933.

Monsieur Jos. Raymond,
Trésorier,

Cité de Hull, P.Q.

Veuillez créditer le compte de Magasin pour la somme de \$2,174.86 et débiter les comptes ci-dessous énumérés tel que mentionnés.

AQUEDUC

Réparations de Services	27.22
Bornes Fontaines	69.29
Tuyaux Principaux	13.18
Services Neufs	63.00
Chateau d'eau	110.41

\$283.10

CORPORATION

Neige	761.08
Usine Electrique	152.75
Rues	564.86
Egouts	29.63
Rues Pavées	5.00
Bureau de l'ingénieur	14.80
Police	7.11
Bureau de Santé	5.50
Barrières	65.09
Magasin Stock	134.44

Magasin Dépenses 32.50
Assistance Publique 119.00

\$1,891.76

\$2,174.86

P. NELSON LAROSE THEO LANCTOT, I.C.
Secrétaire Bureau de l'Ingénieur Ingénieur de la Cité
J. ALDORIA COURROUX
Comptable Chantier Municipal.

9. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin
Ad. Beauchamp:

Que le rapport de l'Ingénieur de la Cité de Hull en date du 2
janvier 1934, concernant certaines appropriations soit approuvé et
qu'le Trésorier soit autorisé de faire dans ses livres les transports
y mentionnés.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin
A. Desjardins:

Que l'Ingénieur soit autorisé à donner une cinquantaine de
voyages de pierres et de cailloux incassables à M. Danis pour rem-
plir son terrain à l'angle des rues Maisonneuve et St. Laurent. M.
Danis se charge de faire le transport lui-même.

Adopté.

11. Considérant que la situation dans la cité de Hull au point
de vue de l'achat de la nourriture, du vêtement, du chauffage et
du logement est rendu très difficile par le retard apporté au paie-
ment des comptes,

Considérant que la cité a épuisé ses fonds pour payer une
partie de ces comptes et qu'elle peut difficilement escompter à la
Banque à cause des longues procédures à suivre;

Considérant que la part des gouvernements est de \$124,830.00
d'après les comptes qui leurs ont été produits du 15 mai au 30
octobre 1933;

Considérant que le retard apporté par les gouvernements à envoyer leurs parts des dépenses encourues pour les secours directs embarrasse financièrement les autorités municipales et augmente la misère chez les nécessiteux.

Considérant que Son Honneur le Maire, à maintes reprises, a fait des démarches auprès des autorités provinciales dans le but d'obtenir les moyens nécessaires pour aider les nécessiteux.

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que ce conseil appuie fortement les démarches faites par Son Honneur le Maire pour obtenir des autorités provinciales un prompt règlement des comptes des secours directs.

A moins que les autorités de la province ne fassent diligence dans le paiement des réclamations pour secours directs; à l'avenir le conseil ne pourra pas continuer à prendre la responsabilité des conséquences graves résultant de ce retard.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable L. A. Taschereau, premier ministre de la Province, au Ministre des Travaux Publics, l'Honorable J. N. Francoeur, aux Directeurs et sous-directeur des secours contre le chômage et à l'Auditeur de la Province.

Adopté.

12. Considérant que la Cité d'Ottawa a généreusement répondu à l'appel de la cité de Hull en envoyant un détachement de sa brigade à incendies pour aider notre département de feu à combattre les incendies qui se sont déclarées le 29 décembre, menaçant de devenir une conflagration;

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Morin:

Que ce conseil apprécie hautement l'aide accordée par la Cité d'Ottawa, par le contrôleur Lewis, par le chef Blackler et ses hommes. Le conseil désire les remercier bien sincèrement pour le bon travail qu'ils ont accompli en accordant leur précieux concours à nos pompiers.

Adopté.

13. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau :**

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:—

Additionnelle pour le mois de mai	\$7.43
Novembre 1933	23,711.72
	\$23,719.15

Ce conseil prie le comité des secours directs de Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 1266 chefs de familles avec 5283 dépendants et 131 personnes vivant seules, dont les noms apparaissent à la liste annexée à la présente résolution. La cité s'engage par la présente à contribuer 33 1/3 % de tout montant autorisé.

14. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin W. S. Larose :**

Que l'ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 9, au montant de \$318.60. Avis de motion à cet effet a été donné à l'assemblée du comité du conseil tenue le 26 décembre 1933.

Adopté.

15. Considérant que le constable spécial M. Léonard rapporte à la cité un revenu suffisant pour payer son salaire,

Il est proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que l'engagement temporaire du M. Léonard comme constable spécial soit renouvelé pour une période de deux mois du 5 janvier 1934 et que le trésorier soit autorisé à lui payer le salaire d'un constable ordinaire au pro rata du temps qu'il aura travaillé.

Adopté.

16. **Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin W. S. Larose :**

Que ce conseil désire exprimer à Son Honneur le Maire ses plus sincères félicitations et sa reconnaissance pour son dévouement et l'aide qu'il a apporté à notre brigade de pompiers lors des incendies qui se sont déclarés sur les rues Principale et Vaudreuil, le 29 décembre 1933.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que ce conseil désire exprimer sa reconnaissance et son appréciation à tous les citoyens qui ont prêté leur précieux concours à nos pompiers en combattant les incendies qui se sont déclarés le 29 décembre dernier.

Adopté.

18. Considérant que, dans le passé, un grand nombre de familles sont venues s'établir dans la cité de Hull en vue d'obtenir des secours directs;

Considérant que la part de la cité de Hull dans les dépenses encourues pour les secours directs est une imposition sur les immeubles et une charge supplémentaire aux contribuables;

Considérant qu'au point de vue économique l'arrivée dans Hull de ces familles nécessiteuses venant de l'étranger augmente considérablement le coût des secours;

Il est proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin P. Chénier:

Qu'avis soit donné à tous les intéressés qu'à partir du 1^{er} janvier 1934 toutes personnes ou familles nouvellement arrivées ou établies dans la cité de Hull ne seront pas éligibles pour recevoir des secours directs nonobstant leur période de résidence ici.

Que copie de la présente résolution soit envoyée aux autorités provinciales et au comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin R. Barrette, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que les minutes des assemblées du 27 novembre, des 4 et 11 décembre 1933, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que l'aviseur légal soit autorisé à préparer un règlement accordant une commutation de taxes à la compagnie l'Allumière de Hull Limitée, suivant leur demande en date du 12 décembre 1933.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin P. Chénier:

Que le Greffier soit autorisé à remercier la Commission des Chemins de fer du Canada d'avoir bien voulu prendre en considération la demande du conseil de Ville de Hull au sujet de la fumée qui se répand au débarcadère du Château Laurier à différentes heures et prie la Commission de bien vouloir aviser le conseil du résultat obtenu dès que leur enquête sera faite à ce sujet.

Adopté.

Hull, le 26 décembre 1933

Je donne par la présente avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$320.00 soit voté pour couvrir le montant de la réquisition du département de l'Ingénieur pour fins de ses départements.

(Signé) J. A. MORIN

Echevin

Ajournement sine die.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
District de Hull.

No. 19

SEANCE DU 5 FEVRIER 1934

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 5 février 1934, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire, Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de: Joseph Brière; Ovila Lusignan, détective; Edmond Chénier, réclamation; Commission des chemins de fer du Canada; Cléophas Provost; The Hull Electric Compagny, re déficit; La Chambre de Commerce junior du district de Hull; Benzolene Corporation Limited; Requête re secours dans la paroisse St-Rédempteur; l'échevin François Tremblay, démission; Wilfrid Coulombe; Association des petits propriétaires; Département des Affaires Municipales; Société St. Jean Baptiste de Montréal; Hull Electric Company re service de Val Tétreau; McColl Frontenac Oil Co. Ltd., re enseignes; Les religieuses de l'Orphelinat Ste Thérèse; Frs. Caron, avocat au nom de Adrien Beaulne; Le Comité de l'aide aux nécessiteux de Hull.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police, dûment assemblé en chambre, mardi le 30 janvier 1934, auquel assistaient:—Monsieur l'échevin W. S. La-

rose, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. H. L. Byles	\$75.31
2. Thérien Eugène	26.50
3. R. A. Dagenais	1.50
4. E. Choquette	1.75
5. Charron & Ménard	2.65
6. Dr. Edouard Laverdure	26.50
7. R. O. Morris	2.95
8. Larrance Henri	11.25
9. H. Lafleur	.75
10. Pritchard-Andrews Co. Ltd.	6.41
11. Kelly & Leduc	9.65
12. I. Ducharme & Fils	65.00
13. Dr. J. R. Rhéaume	25.00
14. Département des Incendies	28.34

SALAIRES: Paies Nos 36-37-38-39-40 (janvier)

Police	\$12.90
W. S. Larose, président.	R. Barette
Ed. Laramée	J. Thivierge
A. Morin	Ad. Beauchamp
Jules Laverdure	G. Bilodeau
Er. Pelletier	

2. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le 9ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi, le 30 janvier 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Pierre Chénier, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

15 Nichols Chemical Co. Ltd. 1,117.38

Note de Crédit \$671.56

16 Hopital Strathcona 99.00

17 A. Ferland 5.00

18 Emond M. 12.00

19 Edgar Beauchamp 98.00

20 Picard Romuald (Assistance publique) 33.25

21 Pharmacie Union 26.20

00 SALAIRES Paies Nos. 36-37-38-39-40 (Janvier) .. \$2.00

Parcs (Hotel de Ville) ..

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'envoyer à l'Hôpital de Québec, la somme de \$26.00 pour couvrir les frais de retour de MM. Joseph Perreault et Adolphe Grenier.

Pierre Chénier, Président	E. Pelletier
Ed. Laramée	R. Barrette
A. Morin	Jos. Thivierge
A. Desjardins	Ad. Beauchamp
Jules Laverdure	G. Bilodeau
W. S. Larose	

3. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le 9ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 30 janvier 1934, auquel assistaient:—

Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTMENT DU FEU

22	J. Baillot	\$342.02
23	Magasin du Bon Marché	1.17
24	Charron & Ménard	15.78
25	E. Choquette	8.75
26	E. Groulx	.90
27	P. D'Aoust & Cie	1.25
28	Oscar Goulet	3.50
29	Taxi Henry	4.00
30	Hopital du Sacré-Coeur	79.75
31	Kelly & Leduc	4.72
32	A. Laporte	2.98
33	Lafrance Fire Engine	85.75
34	F. Laroche	7.75
35	McMullen Perkins Ltd.	8.98
36	Dr. J. R. Rhegume	12.00
37	W. D. St. Cyr	3.85
38	Soublière & Lepage	.45

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

39	Charron & Ménard	5.77
40	Limoges Frères	7.95
41	E. Choquette	6.63
42	Département des Incendies	20.17
43	R. O. Morris	2.75

44	Can. General Electric Co.	4.90
45	Marchand Electrical Co.	6.00
46	Campbell Motors Ltd.	13.26
47	Kelly & Leduc	.52
48	Poste de Service Rochon	2.19
49	Miron Zéphir	3.50

SALAIRES: Paies Nos. 36-37-38-39-40 (Janvier)

Département du Feu 4.00

Que le chef du département de Feu soit autorisé de faire les achats suivants: un baril de soda pour extincteurs, prix \$17.10; un baril d'huile "Mobile" pour les pompes \$40.00; une meule pour aiguiser les outils au poste No. 3, prix \$2.50; le tout suivant sa demande en date du 29 janvier 1934.

Ad. Beauchamp, Président.	A. Desjardins
A. Morin	G. Bilodeau
Edmond Laramée	J. Laverdure
P. Chénier	W. S. Larose
Jos. Thivierge	Er. Pelletier
R. Barrette	

4. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 9ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 30 janvier 1934 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Ed. Laramée, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

50	G .E. Gauvin & Fils (Papeterie)	\$74.73
51	J. E. Décosse	66.74
52	M. M. Slater	16.50
53	Le Progrès de Hull	31.80
54	Soublière & Lepage	3.25
55	P. A. Larocque	24.40
56	Soublière & Lepage (Evalueur)	1.92
57	Gatineau Power Co. (Marché)	1.51
58	Ottawa Electric Co. (Assistance publique)	3.89
59	P. D'Aoust & Cie	45.00
60	Soublière & Lepage	3.69
61	Hopital St-Vincent	239.00

SALAIRES: Paies Nos. 36-37-38-39-40 (janvier)

Assistance Publique \$525.00

Que le rapport du greffier, en date du 20 janvier 1934, concernant l'appropriation "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire dans ses livres les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'évaluateur Bédard, en date du 30 janvier 1934, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (30 janvier 1934)

RESUME DES COMPTES ANNEXES

ASSISTANCE PUBLIQUE (secours directs)

(Distribution faite par le comité de l'Aide aux nécessiteux de la
Cité de Hull)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle pour le mois d'Août 1933.....	\$10.00
Réclamation additionnelle pour le mois septembre 1933	2.00
Réclamation additionnelle pour le mois octobre 1933	45.68
Réclamation additionnelle pour le mois novembre 1933	1,947.95
Réclamation pour le mois de décembre 1933	24,842.83

Total \$26,848.46

AOUT 1933

Bisson Lucien, Epicier	10.00
------------------------------	-------

SEPTEMBRE 1933

Bisson Lucien, Epicier	2.00
------------------------------	------

OCTOBRE 1933

Lévesque Emile, Boulanger	1.93
---------------------------------	------

Montcion Adrien, Lingerie	10.20
---------------------------------	-------

Bélangier Melchior, Boucher	33.50
-----------------------------------	-------

NOVEMBRE 1933

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	1251.43
---	---------

Talbot Etienne, Boucher	1.00
-------------------------------	------

Louis Lafrance, Boucher	5.20
-------------------------------	------

Beaudin Albert, Epicier	21.35
-------------------------------	-------

Laiterie de Hull Laiterie	43.88
---------------------------------	-------

Gauthier Edmond, Epicier et Boucher	15.06
---	-------

Charest Amélia, Marchandises Sèches	301.90
---	--------

Montcion Adrien, Marchandises Sèches	10.67
--	-------

Séguin A., Boucher	1.05
--------------------------	------

Gagné Eugène, Boulanger	.42
-------------------------------	-----

Monfils J. B., Epicier	52.96
------------------------------	-------

Bélangier Melchior, Boucher	27.70
-----------------------------------	-------

Dunnigan Mde, Epicier	145.57
-----------------------------	--------

Piché M., Boulanger	.60
---------------------------	-----

Sabourin Albert, Boulanger	1.80
----------------------------------	------

Labelle Albert, Boucher	1.25
-------------------------------	------

St-Louis O., Epicier	8.00
----------------------------	------

Lambert, O. D. Boucher	30.00
------------------------------	-------

Laverdure M., Epicier	20.11
-----------------------------	-------

Dupuis H. P., Bois	2.00
--------------------------	------

Garneau Jos., Bois	6.00
--------------------------	------

Total	\$1,947.95
-------	------------

DETAILS

Chauffage	8.00
Nourriture	1,627.38
Vêtements	312.57

Total	1,947.95
-------	----------

DECEMBRE 1933

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	2598.64
Fleur de Lis, Laiterie	659.48
Dompierre Frères, Boulanger	556.65
Sauvé Frs., Epicier	65.71
Allaire Jean Noel, Cordonnier	2.10
Charbonneau L. A. Epicier	941.76
Bertrand Isidore & Cie, Epicier	261.99
St-Arnault Xavier, Epicier et Boucher	79.38
Desloges Adélarde, Epicier et Boucher	31.10
Vallières J. Bte., Epicier	22.44
Lafrance Jos., Boucher	89.53
Groulx Jos., Cordonnier	1.00
Groulx Jos., Cordonnier	1.00
Cousineau Adélarde, Boucher	57.47
Talbot Etienne, Boucher	171.53
Clément & Leblanc, Epicier	736.83
Monette H., Boucher	48.05
Lafrance Louis, Boucher	117.40
Demers Théo. Cordonnier	2.55
Beaudin Albert, Epicier	33.33
Laiterie de Hull, Laiterie	825.55
Lafrance Louis, Epicier	66.47
Groulx Emile, Cordonnier	4.00
Chénier & Montreuil, Boulanger	388.77
Laflèche A., Epicier	293.23
Denis Ovila, Epicier	8.14
Charest Amélie, Marchandises Sèches	334.01
Binet Emmanuel, Chaussures	18.65
Taschereau C. J. Marchandises Sèches	491.70
Lemieux & Dompierre, Epicier	534.98

Melle M. Shea, Chaussures	175.80
Laurin Mde F. X., Marchandises Sèches	467.58
Lambert Oscar, Boucher	68.87
Loyer Arthur, Chaussures	150.75
Montcion Adrien, Marchandises Sèches	10.82
Pharand Jos., Marchandises Sèches	651.47
Séguin Mde A., Boucher	38.60
Leroux Philias, Chaussures	84.03
Gagné Eugène, Epicier et Boulanger	166.05
Lévesque Emile, Boulanger	161.34
Morin G. E., Epicier et Boucher	388.28
Montfils J. B., Epicier	73.72
Lemieux Emile, Boucher	42.47
Dunnigan Mde, Epicier	31.52
Labelle A. D., Boucher	22.76
Charron Nap., Bois	1291.75
Piché Mastai, Boulanger	34.62
Sarazin Jos., Bois	258.00
Sabourin A., Boulanger	327.51
Vadeboncoeur A., Epicier et Boucher	181.98
Lesage Cyprien, Epicier et Boucher	147.97
Romanuck Mike, Epicier et Boucher	45.48
Labelle Albert, Epicier et Boucher	30.70
Roussel Emile, Epicier et Boucher	35.80
Savard Adélard, Epicier et Boucher	16.50
Royer Georges, Marchandises Sèches	644.73
Soulière Lorenzo, Epicier	39.70
Soublière et Lepage, Magasin de fer	10.64
Désormeaux G., Bois	609.00
Chatelain A., Epicier	356.98
Hull Coal Co. Bois,	1962.30
Pichard F., Epicier et Boucher	21.61
Ed. Laramée & Cie, Epicier et Boucher	1661.15
Galipeau Moise, Bois	933.00
Laverdure M., Epicier	23.59
Arvisais Wilfrid, Bois	821.00
Arvisais Lucien, Bois	1,331.00
Proulx A., Epicier et Boucher	345.21

Garneau Jos., Bois	1273.00
Allard Er. Marchandises Sèches	322.40
Labelle Jos., Boucher	2.90
Lévesque Etienne, Bois	189.00
Sarazin E., Bois	39.78
Proulx Mde A., Marchandises Sèches	14.01
Gauthier Edmond, Epicier et Boucher	868.54
Carrière Magloire, Marchandises Sèches	25.48
	\$24,842.83

DETAILS

Chauffage	\$7,668.05	Chefs	1323
Nourriture	13,773.70	Dépendants	5648
Vêtements	3,401.08	Seules	133
Total	24,842.83		7104

Secours Distribués durant le mois de décembre 1933

Chauffage	\$7,811.27	Chefs	1323
Nourriture	19,109.10	Dépendants	5648
Vêtements	3,406.78	Seules	133
	\$30,327.15		7104

RAPPORT MENSUEL DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 1

Hôtel-de-Ville, 29 janvier 1934

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des mutations et changements au rôle d'évaluation pour le mois de Janvier 1934.

QUARTIER No. 1

1362 Substituer Bertrand Louis à Wolfe Joseph.

210-168-208-257-254A-258-259-260A-394-395-396-397-406A

406-B Substituer Gatineau Power Co. à Gatineau Transmission.

225 à 237, 261 à 270, 287 à 301-301A-, 327 à 334, 44-45-143
160-165-166-210, 377C Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa
River Power Co.

209-260-45 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa River
Power Co.

51-1525 Substituer Gatineau Power Co. à Gatineau Electric
Light Co.

398-399-402-403-537-538-539 Substituer Gatineau Power Co. à
Ottawa River Power Co.

QUARTIER No. 1-A

Inscrire le numéro du rôle 3148A avec Ernest Dompierre com-
me locataire au numéro 51 Blvd. Montclair avec une famille de 6
personnes et payant un loyer de \$180.00 par année.

2297-2298 Substituer Strasbourg Edouard à Emery Joseph.

3367 Substituer Lascelle Calixte à Cie Immobilière de Hull.

3253 Substituer Miss Marguerite Shields à Mme Marguerite
Shields pour le rôle 1934-1935.

2546 Substituer W. F. Perras à W. H. Ayers pour le lot 248-92

2269 Retrancher le nom de Mme Rhéal Huot et inscrire le
nom de Fournier Alphonse comme propriétaire du terrain et re-
trancher le nom de Traversy Ulysse Eric comme occupant et ins-
crire St-Pierre Abraham comme occupant par bail conditionnel et
envoyer à ce dernier les comptes de taxes à partir du premier
mai 1933.

3226 Substituer Jos. Levert à Battisons Georges.

3236 Substituer Battison Georges à Mme C. K. Déziel.

1834-1836-1837 Substituer François, Emmanuel, Jean,
Eugène, Louis Léon Binet et Dr. Ephrem Perras à Succession Vve
Joseph Binet.

3609 Substituer Vve Joseph Marcoux à Joseph Marcoux.

3716 Substituer Vve Tessier à Vve Sam Tessier pour le rôle
1934-1935.

3860 Substituer Osias Diotte à Archie Diotte.

3817 Substituer Courteau Joseph à Lafrance Joseph.

4024 Substituer Vve Benjamin Plaxton à Mme Benjamin
Plaxton, pour le rôle 1934-1935.

4025 Substituer Vve Wm. Feeley à Mme Wm. Feeley.

4052-A Inscrire le montant de \$525.00 dans la colonne des améliorations au lieu de celle des terrains.

4076 Substituer Madame A. R. Farley à Madame D. R. Farley

2357 Substituer D'Aoust Arthur à C. W. Ball à partir du premier mai 1933.

4349 Substituer Dame Marie Tremblay Duval et W. A. Cole à Tremblay Dame Marie.

3919 Substituer Gatineau Power Co. à Donat Charest.

2089 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa River Power Co.

4065-3920-3921 Gatineau Power Co. à Gatineau Electric Light Co.

4194 Substituer Mrs. Lemieux Mary Annie, Berthe, Newton et Wallace à Mrs. Mary Lemieux, André, Newton et Wallace.

QUARTIER No. 2

5422 Substitué Florida Sauvé à Pelletier Ernest.

5119 Substituer Joseph Clément à Arthur Bailey.

5256 Retrancher \$550.00 pour la maison démolie laissant seul le terrain évalué à \$1150.00.

5199 Inscrire \$2000.00 dans la colonne des bâtisses exemptées par la loi au lieu d'être dans la colonne des améliorations taxable et substituer Cité de Hull à Brigham Thos. G.

5150A Substituer Grant Bros. Construction Co. Ltd. à Grant Bros.

5390 Retrancher \$1050 d'évaluation pour maison déjà inscrite à 5390A, laissant seulement \$300.00 d'évaluation pour le lot partie C-171.

5000-5000A-5001-5002-5003-5004-5005-5007-5008-5009 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa & Hull Power Co.

QUARTIER No. 3

6200 Substituer Joseph Clément à Grégoire Edouard.

6056 Substituer Eveline, Dorilda et Yvonne Myre à Succ. Barnabé Myre pour le 76 rue Wellington.

6420-A Inscrire cette entrée dans la colonne exemptée par la loi au lieu de par règlement.

6417 à 6420 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa & Hull Power Co.

6008-6279-6077-B Substituer Gatineau Power Co. à Gatineau Electric Light.

QUARTIER No. 3-A

6839 Inscrire Joseph Tremblay et Ryan Patrick comme propriétaires occupant laissant Collège d'Ottawa propriétaire du terrain.

6978 Ne charger qu'un service d'eau depuis février 1933 la maison 156 Leduc étant incendiée.

7301 Substituer Vve Eugène Lefebvre et Joseph Lefebvre à Noé Gauthier.

7192 Substituer Melle Laura Garneau à Joseph Garneau, 98 rue St-Henri.

7193 Substituer Hector Garneau à Joseph Garneau, 94-96 rue St-Henri.

QUARTIER No. 4

8004 à 8009 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa & Hull Power Co.

8335 Inscrire Sylvio Laprade comme co-propriétaire de Jos. Laprade à 133 rue Maisonneuve.

QUARTIER No. 5

9074 Substituer Fernando Charbonneau à Charbonneau Emile et Vve Aldéric.

10027A-10028-10029 Retrancher ces entrées les maisons ayant été démolies et le bois de service enlevé depuis mai 1933.

9160 Retrancher le nom de Joseph Provost laissant seul Ernest Latreille, propriétaire à 20 rue Verdun.

9293 Retrancher le nom de Joseph Provost laissant seul Jos. Edouard Tessier propriétaire à 205 rue Maisonneuve.

9212 Substituer Edgar Bédard, Victor Falardeau et Eugène Léonard à David St-Arnaud, 144 rue Dollard.

9050 Substituer Aimé Guérin à Aimé Guertin comme propriétaire à 215 rue Kent pour le rôle 1934-1935.

QUARTIER, No. 2

5327 Substituer Eugène Coté (Arthabaska, Qué.) à Romuald Sauriol.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur

le 20 janvier 1934.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$227.98 et débiter les départements ci-dessous:—

Du Trésorier	\$54.20
De l'Ingénieur	16.33
Du Greffier	43.57
De la Police	11.90
Comité de l'aide aux nécessiteux	101.98
	\$227.98

Nous avons actuellement en mains un stock de \$230.79.

Votre tout dévoué,

H. LEON LEBLANC

Le Greffier.

Edmond Laramée, Président.

Pierre Chénier

J. Laverdure

W. S. Larose

Er. Pelletier

R. Barrette

Ad. Beauchamp

5. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le 9ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 30 janvier 1934 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

62	Hull Coal Co.	\$375.59
63	A. R. Farley	1.10
64	Lafrance Henri (Hotel de Ville)	20.00
65	Soublière & Lepage	4.03
66	Hull Coal Co.	139.74
67	Emery Octave	17.00
68	Bélair J. C.	19.80
69	Bélanger Frères	91.00
70	Bélanger & Dalpé Ltée	8.89
71	Labelle A.	55.67
72	Just Equipment & Supply Co. Ltd.	25.35
73	M. Levitan	14.00
74	A. Gougeon	9.60
75	The General Supply Co. of Canada	14.25
76	Dussault & Courville	554.14
77	Supertest Petroleum Corporation	18.70
78	Laurentian Stone Co. Ltd.	110.48

SALAIRES: Paies Nos. 36-37-38-39-40 (janvier)

Rues	\$718.29
Egouts	116.80
Pont des Chaudières	3,133.20
Compensation	167.30

J. A. Morin, président	W. S. Larose
E. Laramée	Er. Pelletier
Pierre Chénier	R. Barrette
A. Desjardins	Ad. Beauchamp
J. Lavergure	

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 9ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUÉDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 30 janvier 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

79 E. A. Bisson	\$15.00
80 J. M. Allaire	.75
81 Soublière & Lepage	9.35
82 Garage Diotte	7.50
83 Kelly & Leduc	50.81
84 Victoria Foundry Co. Ltd.	89.00
85 St-Louis Machine Shop	24.20
86 R. O. Morris	31.17
87 Jos. Pilon Ltée	3.09

88	Théo. Lanctot	2.30
89	Laroche F.	2.50

SALAIRES: Paies Nos. 36-37-38-39-40 (Janvier)

Réparations des services	\$196.85
Bornes Fontaines	806.50
Dégelage	203.85
Chateau d'eau	215.26
Usine Electrique	53.00
Neige	515.35

Ad. Beauchamp, président.	W. S. Larose
A. Morin	E. Pelletier
Ed. Laramée	R. Barrette
A. Desjardins.	Jos. Thivierge
Jules Laverdure	G. Bilodeau

7. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin R. Barette:

Que le 9ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Ce conseil offre au Chef Bond et aux membres du département des incendies de Hull ses plus sincères félicitations pour le succès remporté par le département lors de l'organisation de la semaine de prévention des incendies tenue dans notre cité du 8 au 14 octobre 1933.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que le rapport de l'Ingénieur de la cité concernant le travail du pont des Chaudières et de ses approches soit accepté et que le Trésorier soit autorisé de payer à la Standard Paving Co le montant de sa facture \$6,985.12, moins 5% donnant un total de \$6,635.86.

Cette retenue de 5% représentant la garantie pour 5 ans pourra être remplacée par une police en garantie ou autre valeur collatérale acceptée par le conseil.

Les fonds pour cette dépense devant être pris à même les appropriations prévus pour ces travaux.

L'échevin G. Bilodeau dissident.

10. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin R. Barette:

Que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'enlèvement de la neige sur le trottoir de la rue Front à partir du numéro 64 rue Front jusqu'à la rue Montcalm, et que le trésorier soit autorisé à percevoir la taxe de l'enlèvement de la neige en face des dites propriétés.

HULL, Février le 2, 1934.

Monsieur Jos. Raymond, Trésorier,

Cité de Hull, P. Q.

Monsieur:

Veuillez créditer le compte de Magasin pour la somme de \$1,785.01 et débiter les comptes ci-dessus énumérés tel que mentionné.

CORPORATION

Neige	314.42
Usine Electrique	.80
Rues	556.91
Egouts	5.85
Rues Pavées	20.60
Police	4.05
Hôtel de Ville	170.77
Magasin Stock	138.08
Pont des Chaudières	325.74
Magasin Dépense	41.49
Santé	17.00
	\$1,595.69

AQUEDUC

Réparations de Services	8.27
Bornes Fontaines	64.90
Tuyaux Principaux	3.36
Dégelage	12.61
Services Neufs	6.34
Chateau d'eau	93.84

189.32

Total \$1,785.01

P. NELSON LAROSE

THEO. LANCTOT, I.C.

Secrétaire Bureau de l'Ingénieur

Ingénieur de la Cité.

J. A. COURROUX,

Commis Chantier Municipal.

11. Proposé par l'échevin Ad. Beauchamp, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 2 février 1934, concernant les appropriations de son département, soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire les entrées dans ses livres des transports y mentionnés.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée:

Pour faire suite à l'avis de motion donné lors de l'assemblée des comités du conseil, que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur ses réquisitions 10 et 11 s'élevant à la somme de \$387.10.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses pour secours distribués aux nécessiteux au montant de \$30,327.15 pour le mois de décembre 1933, ce conseil prie le comité des secours directs de

Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 1323 chefs de familles avec 5648 dépendants et 133 personnes vivant seules, dont les noms apparaissent sur la liste annexée à la présente résolution. La cité s'engage par la présente à contribuer 33 1/3 % de tout montant autorisé.

Adopté.

14. Considérant que certains comités du conseil ont déjà présenté un rapport au conseil concernant le département de l'Aqueduc.

Il est proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que Son Honneur le Maire, le président du Comité de l'Aqueduc l'échevin A. Beauchamp et les échevins W. S. Larose, E. Pelletier, P. Chénier soient nommés membres d'un comité qui sera chargé d'étudier l'administration et le fonctionnement du département de l'Aqueduc pour rapport au conseil.

Adopté.

15. Considérant que le conseil cherche par tous les moyens possibles et légitimes à faire des économies en raison des circonstances,

Il est proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Qu'un comité composé des échevins Z. Boucher, G. Bilodeau, et J. A. Morin soit nommé pour étudier les meilleurs moyens à prendre pour économiser sans précipiter les choses.

16. Attendu que le trésorier de la cité a fait rapport au conseil que la taxe spéciale imposée par un règlement du conseil conformément à l'article 423 de la Charte de la Cité de Hull, amendé par 56 Vict. Chap. 2 et 7 Geo. V., Ch. 68, No. 18, représentant un revenu annuel de plus de \$2,000.00 ne pourrait plus être perçue des compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu faisant affaires dans la cité de Hull, depuis qu'un jugement en cour d'appel a été rendu en faveur d'une compagnie d'assurances qui contestait le droit à une corporation municipale d'imposer une taxe spéciale. La Moderne vs Bark Lake."

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que demande soit faite à la Législature de Québec d'amender le chapitre 117 des Statuts Refondus 1925, de manière à permettre à la cité de Hull de percevoir la taxe spéciale imposée par un règlement suivant les dispositions de la charte de la cité de Hull et ses amendements des compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que, suivant avis de motion, déposé entre les mains du Greffier le février 1934, un montant de \$50.00 pris à même les appropriations du comité de Publicité soit voté au Syndicat d'Initiative du Tourisme de Hull.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que l'évaluateur Edgar Bédard, soit chargé d'établir la ligne de rue le long des propriétés portant les numéros de cadastre 653, 654, 652, rue Principale, et qu'il soit autorisé à requérir les services d'un arpenteur à cet effet, s'il est trouvé nécessaire de le faire.

L'évaluateur ne devra émettre les permis de reconstruction des bâtisses incendiées rue Principale, qu'en autant que la dite ligne de rue ainsi établie, ne soit respectée.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que les minutes de l'assemblée du 2 janvier 1934, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Sur rapport du Greffier avisant que toutes les formalités ont été remplies que le Trésorier de la cité soit autorisé d'envoyer un chèque au département de la Colonisation à Québec, couvrant la part de la cité, soit \$200.00 par famille, pour l'établissement de pas plus de 22 familles de Hull sur des terres de colonisation, suivant les instructions reçues des autorités provinciales. Les fonds devant être pris à même le produit d'un billet dont l'escompte a été autorisé pour cette fin.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que la demande de M. Joseph Brière soit référée au Comité des Affaires Litigieuses pour rapport au conseil.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que la demande de la compagnie McColl Frontenac Oil Co. Ltd. soit référée à l'Ingénieur de la cité et que permis soit donné après que cette compagnie se sera conformée au règlement concernant l'installation de ces enseignes.

Adopté.

23. Considérant que l'état de santé du détective Ovila Lusignan s'est amélioré au point que dans trois semaines il sera en état de vaquer à ses occupations habituelles suivant rapport du Dr. Isabelle;

Considérant que suivant le règlement de "Revision et reclassification des salaires" le dit détective s'y est conformé en produisant un certificat médical de son état de santé,

Il est proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer à M. Ovila Lusignan son salaire ordinaire comme d'habitude à partir de 9 décembre 1933, moins le montant de \$25.00 déjà payer suivant le rapport du Trésorier.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le Greffier soit autorisé de faire imprimer 100,000 bons pour le comité de l'aide aux nécessiteux de Hull au coût de \$113.00 plus la taxe.

25. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que Son Honneur le Maire, le Président du comité des Finances l'échevin E. Laramée, l'aviseur légal et le Trésorier de la cité soient délégués à Québec en rapport avec les amendements à la Charte et que le Trésorier soit autorisé à payer les frais de cette délégation ainsi que les frais de la délégation qui s'est rendu récemment auprès des autorités de la Banque Provinciale du Canada à Montreal.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que la réclamation de M. Edmond Chénier soit envoyée au comité des affaires litigieuses pour étude.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que le comité de l'aide aux nécessiteux soit prié de remercier de ses services M. McMurtie comme enquêteur attendu que la cité de Hull cessera de payer son salaire à partir du 10 février 1934.

Proposé en amendement par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Considérant que, récemment des plaintes ont été portées contre certain employé du comité de l'aide aux nécessiteux, que ce comité soit invité à rencontrer le conseil à ce sujet.

Pour l'amendement:— les échevins Laramée, Bilodeau, Pelletier, Laverdure, Larose, Desjardins, Chénier. 7.

Contre:— les échevins Barrette, Morin, Beauchamp, Thivierge. 4.

L'amendement est remporté et la motion principale perdue sur même division.

28. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que la démission de l'échevin François Tremblay, du quartier No. 1, siège No. 1, soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que l'acceptation de la résignation de l'échevin Frs. Tremblay, soit remis à plus tard, c'est-à-dire jusqu'après que le conseil aura rencontré le comité de l'aide aux nécessiteux.

Pour l'amendement:— les échevins Laramée, Bilodeau, Morin, Pelletier, Beauchamp, Laverdure, Larose, Desjardins, Chénier. 9.

Contre:— les échevins Barrette et Thivierge. 2.

29. Suivant la demande de l'association des petits propriétaires au sujet de la réinstallation de deux employés de la compagnie Ottawa Electric.

Il est proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le Greffier de la cité soit autorisé de faire parvenir à cette compagnie une lettre leur demandant de bien vouloir réinstaller dans leurs fonctions respectives MM. Vézina et Sigouin et de bien vouloir donner du travail à ce dernier en considération de ses nombreuses années de service.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que la compagnie Hull Electric soit notifiée de se conformer aux clauses de son contrat avec la cité concernant l'enlèvement de la neige sur les rues où elle opère, particulièrement sur le boulevard St-Joseph, sur le chemin de la Montagne, sur la rue Fortier, sur la

rue Montclair, sur toute la longueur du boulevard du Sacré-Coeur jusqu'à la rue St-Rédempteur, sur la rue Maisonneuve entre la rue Reboul et le boulevard du Sacré-Coeur.

Adopté.

31. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le compte de la Municipalité du Comté de Hull au montant de \$2,608.39 soit référé au Trésorier de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

32. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que la lettre de M. Coulombe au sujet de sa propriété incendiée soit référée à l'Évaluateur pour rapport.

Adopté.

HULL, le 30 janvier 1934

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$387.10 soit mis à la disposition de l'Ingénieur pour faire l'achat des matériaux prévus dans ses réquisitions 10 et 11 en date du 30 janvier 1934.

(Signé) J. A. MORIN, Echevin

L'échevin Bilodeau donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement pour imposer certaines taxes sur des véhicules automobiles dont le poids dépasse une certaine limite, conformément à la loi des véhicules de la province de Québec et ses amendements.

Hull, le 2 février 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai une dépense de \$50.00, prise à même les appropriations du comité de publicité soit voté pour l'organisation du syndicat d'initiative préconisé par le gouvernement provincial afin de promouvoir le tourisme dans le district.

(Signé) G. BILODEAU, Echevin

HULL, le 5 février 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que le règlement No. 270, concernant les taxes de la cité, soit amendé de manière à imposer une taxe spéciale RE: Chômage.

(Signé) E. LARAMEE, Echevin

Ajournement sine die.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL,
District de Hull.

No. 20

SEANCE DU 5 MARS 1934

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité à huit heures du soir, lundi le 5 mars 1934, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barette, E. Laramé, G. Bilodeau, J. A. Morin, E. Pelletier, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de Joseph Martel; W. F. Hadley, président du comité de l'aide aux nécessiteux; M. Covey, 24 rue Rouville; Association des petits propriétaires de Hull; Ottawa Electric Railway Co; La Commission des chemins de fer du Canada; Club Dollard de Hull; The Railway Association of Canada; J. A. Laferrière; Standard Paving Ltd; Les Unions Nationales catholiques; Le Conseil Central des Unions nationales; Auguste Lemiéux, avocat, au nom de Adam Nadon, 156 rue Amherst.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Santé et Parcs, dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Pierre Chénier, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	The Nichols Chemical Co. Ltd.	1,117.38
	Note de crédit	652.37
2	A. Ferland	5.00
3	A. R. Farley (Assistance Publique)	9.80
4	Pharmacie Wrightville (Assistance publique)	46.00
5	Pharamcie Union (Assistance publique)	32.60

SALAIRES: Paies Nos. 41-42-43-44 (février)
 Parcs (Hôtel-de-Ville) 2.00

Pierre Chénier, Président	Er. Pelletier
Edmond Laramée	W. S. Larose
G. Bilodeau	Ad. Beauchamp
R. Barrette	Jules Laverdure
A. Morin	

2. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le 10ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934 auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DU FEU

6	A. Champagne	\$1.10
7	Welch & Johnston Ltd.	.24

8	St. Denis Service Station	16.24
9	Jos. Pilon Ltée	2.60
10	McMullen-Perkins Ltd.	4.58
11	R. O. Morris	2.11
12	Lafrance Fire Engine Ltd.	5.69
13	F. Laröche	.50
14	Kelly & Leduc	4.89
15	Grant- Holden-Graham Ltd.	2.25
16	Goulet Oscar	1.00
17	E. Groulx	1.25
18	Fairbanks-Morse Ltd.	.70
19	P. D'Aoust & Cie	17.10
20	Charron & Ménard	18.86
21	J. Baillot	248.64
22	Dr. Gerard Brisson	62.00

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

23	Canadian General Co.	4.90
24	Department des Incendies	15.57
25	Campbell Motors Ltd.	.81
26	E. Bélanger	1.00

Ed. Laramée
P. Chénier
A. Morin
W. S. Larose
J. Laverdure

Ad. Beauchamp
G. Bilodeau
Er. Pelletier
R. Barrette

3. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le 10ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire

Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

27	Thérien Eug. (Santé)	\$25.50
28	Geo. Bourne	2.00
29	Département des Incendies	28.77
30	R. A. Dagenais	.75
31	Kelly & Leduc	8.79
32	R. O. Morris	.94
33	Garage J. Baillot	2.35
34	Caisse Dépt. Police (Asile et Prison)	30.00

SALAIRES: Paies Nos. 41-42-43-44 (février)

Police	\$6.75
W. S. Larose, Président	R. Barrette
Ed. Laramée	A. Morin
Ad. Beauchamp	Er. Pelletier
G. Bilodeau	Jules Laverdure

4. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le 10ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

35	Hull Coal Cie	\$250.64
36	E. Choquette	11.40
37	Kelly & Leduc	112.02
38	F. Laroche	3.00
39	Nap. Tremblay	13.67
40	The Hull Electric Cie	13.60
41	The Hull Electric Cie	10.50
42	Geo. Courville & E. Dussault	436.19
43	Galipeau Moise	63.00
44	W. D. St-Cyr	2.55
45	A. Gougeon	7.35
46	J. Sarazin	39.00
47	Laurentian Stone Cie Ltée	126.00
48	Wright Brothers Supply Ltd.	7.44
49	St-Denis Service Station	17.25
50	Octave Emery	7.00
51	Just Equipment Supply Co. Ltd.	111.15
52	Supertest Petroleum Corporation	6.45
53	Hull Medical Hall	1.25
54	J. B. Jacques	8.00
55	Département des Incendies	426.50
56	Canadian Pacific Co.	127.44

SALAIRES: Paies Nos. 41-42-43-44 (février)

Rues	\$542.10
Egouts	147.65
Compensation	71.60

J. A. Morin, président	Er. Pelletier
Ed. Laramée	W. S. Larose
Ad. Beauchamp	G. Bilodeau
Pierre Chénier	R. Barrette
J. Laverdure	

Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le 10ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont aprouvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

57	Champagne Aurèle	\$12.65
58	J. A. Frazer	.75
59	J. M. Hill	6.00
60	Ottawa Electric Co.	2.56
61	Woods Manufacturing Co. Ltd.	5.17
62	Thos. Lawson & Sons	39.49
63	J. A. Lalonde	82.93
64	R. O. Morris	31.27
65	Gatineau Power Co.	685.50
66	Charron & Ménard	199.80
67	J. E. Décosse	.47
68	Soublière & Lepage	7.41
69	The People's Gas Supply	39.20
70	Garage Diotte	7.50
71	E. A. Bisson	15.00

SALAIRES: Paies Nos. 41-42-43-44- (février)

Réparations des services	268.85
Bornes Fontaines	709.23
Dégelage	244.00
Chateau d'eau	98.53

Usine Électrique	39.20
Neige	434.75

Qu'une offre de \$18,00 soit faite à M. Edouard Renaud, 107 rue St-Laurent, en règlement final de sa réclamation contre la cité, sans préjudice aux droits de cette dernière.

Ad. Beauchamp, Président.	Pierre Chénier
G. Bilodeau	R. Barrette
A. Morin	E. Pelletier
E. Laramée	W. S. Larose
J. Laverdure	

6. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le 10ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 27 février 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Ed. Laramée, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

72	Excelsior Publishing Co.	(Papeterie)	\$4.50
73	Soublière & Lepage Ltée	"	1.90
74	J. E. Décosse	"	30.20
75	G. E. Gauvin & Fils	"	54.59
76	P. A. Larocque	"	49.40
77	J. A. Larose	"	39.75
78	Hilaire Thérien	(Assistance publique)	125.00
79	Ecole Technique de Hull	"	2.00

80	Ottawa Electric Co.	3.65
81	Gatineau Power Co.	.95
82	Soublière & Lepage	2.65
83	Sté. Marie & Sté. Marie	33.15
84	Pritchard-Andrews Co.	1.29
85	Orphélinat St-Joseph d'Ottawa.....	2,419.20
86	Hospice St-Charles Ottawa	1,719.50
87	Gatineau Power Co.	3.05
88	P.D'Aoust Cie	45.00
89	Underwood Elliot Fisher Ltd. (Evalueur)	3.00
90	Soublière & Lepage Ltée	3.45
91	Gatineau Power Cie (Marché)	1.43
92	Trésorier Provincial Québec	
	(Retour à la terre)	558.51
	SALAIRES: Paies Nos. 41-42-43-44 (février)	
	Assistance publique	440.00

Que le rapport du Greffier, en date du 23 février 1934, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire dans ses livres les transports mentionnés au dit rapport.

Que le rapport de l'Evalueur Bédard en date du 27 février 1934, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Edmond Laramée, Président. E. Pelletier

W. S. Larose

Ad. Beauchamp

G. Bilodeau

R. Barrette

A. Morin

Jules Laverdure

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (27 février 1934)

RESUME DES COMPTES ANNEXES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la Cité de Hull)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle pour juin 1933 1.19

Réclamation additionnelle pour août 1933 1.40

Réclamation additionnelle pour septembre 1933	4.55
Réclamation additionnelle pour octobre 1933	43.85
Réclamation additionnelle pour novembre 1933	1,022.17
Réclamation additionnelle pour décembre 1933	4,759.25
Réclamation pour janvier 1934	32,434.28
Total	\$38,266.69

Additionnel à Juin 1933

Pichard, Epicier	\$1.19
------------------------	--------

Additionnel à Août 1933

Bernard Boily, Cordonnier	1.40
---------------------------------	------

Additionnel à Septembre 1933

Boily Bernard, Cordonnier	4.55
---------------------------------	------

Additionnel à Octobre 1933

Jos. Charbonneau, Epicier	6.60
Mme J. A. Méloche, Epicier	9.04
M. Pichard, Epicier	4.92
Boily Bernard, Cordonnier	18.70
Miron Z. Marchand de fer	1.25
Monette Gédéon, Epicier, Boucher et Boulanger	4.34
Total	\$43.85

Détails:

Nourriture	25.15
Vêtement	18.70
Total	43.85

Additionnel à Novembre 1933

A. L. Raymond, Epicier	\$82.94
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie	4.24
J. H. Monette, Boucher	3.15
Jos. Charbonneau, Epicier et Boucher	2.00
Clément & Leblanc, Epicier	8.04
E. Ducharme & Fils, Marchands de Chaussures	91.50

Mme J. A. Méloche, Epicier	9.52
E. Vadeboncoeur, Marchand de bois	32.50
M. Pichard, Epicier	41.22
Monette Gédéon, Epicier, Boucher et Boulanger	747.06
Total	1,022.17

Détails:

Chauffage	\$32.50
Nourriture	898.17
Vêtements	91.50
Total	\$1,022.17

Additionnel à Décembre 1933

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	\$808.61
J. H. Monette, Boucher	134.03
T. Talbot, Boucher	.50
Albert Gratton, Epicier et Boucher	75.66
D. St-Martin, Epicier et Boucher	259.28
Lafèche Zéphir, Epicier	351.35
Laiterie de Hull, Epicier	30.19
Gauthier Edmond, Epicier et Boucher	62.49
Proulx André, Boulanger	529.20
I. Ducharme & Fils, Marchands de Chaussures	136.95
B. Patry, Marchand de Chaussures	6.50
Mme J. A. Meloche, Epicier	7.50
Piché Mastaie, Boulanger	.48
M. Kareem, Marchandises Sèches	5.50
O. D. Lambert, Boucher	31.50
Moise Galipeau, Marchand Bois	3.00
Boily Bernard, Cordonnier	2.75
Petit Charles, Epicier	1.88
Groulx Joseph, Cordonnier	1.00
Séguin Edgar, Epicier	8.51
Monette Gédéon Epicier, Boucher et Boulanger	2302.37
Total	\$4,759.25

Détails:

Nourriture	4,603.55
Chauffage	3.00
Vêtements	152.70
	\$4,759.25

JANVIER 1934

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	2,633.47
Dompiere Frères, Boulanger	568.13
Allaire, J. M., Cordonnier	1.45
Sauvé Frs., Epicier	78.88
L. A. Charbonneau, Epicier et Boucher	932.15
A. Desloges, Epicier	57.51
Vallières J. B., Epicier	29.22
Cousineau Adélard, Epicier	72.19
Talbot Etienne, Boucher	209.42
Gratton Albert, Epicier et Boucher	96.92
Clément & Leblanc, Epicier et Boucher	998.88
Monette H., Boucher	61.00
Louis Lafrance, Boucher	146.21
St-Martin Donat, Epicier & Boucher	325.25
Bélanger Oscar, Epicier	161.44
Lafèche Zéphir, Epicier	550.56
Beaudin Albert, Epicier	38.95
Laiterie de Hull, Laiterie	950.50
Mme Emélie Désormeaux, Marchand de Bois	391.00
Gauthier Edmond, Epicier et Boucher	1,339.30
Mme L. Lafrance, Epicier	57.30
Groulx Emile, Cordonnier	6.90
Montreuil Eugène, Boulanger	400.08
Lafèche A., Epicier et Boucher	340.15
Melle A. Charest, Marchandises Sèches	571.42
Em. Binet, Marchand de Chaussures	10.56
Taschereau J. C., Marchandises Sèches	625.86
Lemieux & Dompiere, Epicier	610.16
Melle Mary Shea, Marchand de Chaussures	183.44
Mme F. Laurin, Marchandises Sèches	300.45

A. Proulx Ltée, Boulanger	470.67
Lambert Oscar, Boucher	105.32
I. Ducharme & Fils, Marchands de Chaussures	172.20
B. Patry Marchand de Chaussures	4.85
A. Loyer, Marchand de Chaussures	121.55
Pharand Jos., Marchandises Sèches	914.95
A. Séguin, Boucher	34.20
Leroux Philias, Marchand Chaussures	113.65
Gagné Eugène, Epicier et Boucher	190.28
Lévesque Emile, Boulanger	171.96
J. E. Morin, Epicier et Boucher	520.42
J. B. Monfils, Epicier	37.67
Lemieux Emile, Boucher	63.00
Mme T. Dunnigan, Epicier	55.38
Nap. Charron, Marchand de Bois	323.75
Piché M., Boulanger	47.34
A. Sabourin, Boulanger	353.80
Vadéboncoeur E., Marchand de Bois	527.56
Vadéboncoeur E., Epicier	264.31
Jos. Tremblay, Marchand de Bois	1,266.12
Jos. Sarazin, Marchand de Bois	502.00
Lesage Cyprien, Epicier	195.55
M. Romanuck, Epicier	51.17
Emile Roussel, Epicier	55.87
Savard Adélard, Epicier	22.25
Royer Geo., Marchandises Sèches	550.01
Soulière L., Epicier	39.01
Séguin Edgar, Epicier	12.76
Soublière & Lepage, Magasin de Fer	18.35
Pichard F., Epicier et Boucher	29.32
Kareem M., Marchandises Sèches	11.60
Laham S., Marchandises Sèches	30.89
Ed. Laramée & Cie, Epicier et Boucher	1,788.18
A. Chatelain, Epicier	524.11
O. D. Lambert, Boucher	37.90
Galipeau Moise, Marchand de Bois	328.50
M. Carrière, Marchandises Sèches	25.00
M. Laverdure, Epicier	33.34

Hull Coal Co., Marchand de Bois	3,759.00
I. Bertrand & Cie, Epicier	363.84
Monette J. H., Boucher	174.79
Jos. Labelle, Boucher	11.88
De Renpentigny Albert, Marchand Chaussures	47.40
E. Sarazin, Epicier	62.12
Mme A. Proulx, Marchandises Sèches	54.82
Mme Allard Ernestine, Marchandises Sèches	363.10
Monette Gédéon, Epicier, Boulanger, Boucher	3,160.50
Lafrance Jos., Boucher	95.89
Arvisais Wilfrid, Marchand de Bois	472.50
Arvisais Lucien, Marchand de Bois	385.75

Total \$31,715.11

Détails:

Chauffage	\$7,956.12
Nourriture	19,630.54
Vêtements	4,128.45

\$31,715.11

Montant distribué aux nécessiteux durant le mois de janvier 1934

Chauffage	\$8,584.41	Chefs	1340
Nourriture	22,389.56	Dépendants	5711
Vêtements	3,918.01	Seules	134
	<u>\$34,891.98</u>	Personnes	<u>7185</u>

RAPPORT MENSUEL DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 2

Hôtel de Ville, 27 Février 1934

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité de Hull.

Messieurs:

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des mutations et changements au rôle d'évaluation pour le mois de février 1934.

QUARTIER No. 1

1296-1297 Substituer Dame Aline Desrosiers à Dame G. W. Séguin, (envoyer factures au Rév. Curé Dr. Lionel Séguin, Hammer, Ont.)

111-112 Substituer Isaïe D'Amour Jr. à Israël D'Amour jr. pour le rôle 1934-35.

435-668-669 Substituer Antonin Gervais à Antonio Gervais pour le rôle 1934-35.

1637 Substituer Godfroid Lajoie à Sigefroid Lajoie pour le rôle 1934-35.

1746 Substituer R. Brunet jr. à R. Brunet sr.

238-239 Substituer Gatineau Power Co. à Ottawa River Power Co.

4060 Substituer Gatineau Power Co. à Succ. N. E. Tétreau

QUARTIER No. 1A

2180 Substituer Vve Gilbert Nault à Dame Vve Brunet Napoléon pour le rôle 1934-35.

4346 Substituer Dame Omer Guindon à Vve Nap. Millette.

1852 Substituer Anthoni Mantha à Antonio Mantha pour le rôle 1934-35.

1910 Substituer W. A. Cole et A. Fréchette à W. A. Cole et W. Fréchette pour le rôle 1934-35.

2035 Inscrire Mme Ubald Beaudin avec ceux déjà inscrit pour le rôle 1934-35.

2150 Substituer A. E. Olvert à A. E. Olser.

2176 Substituer H. O. Boulton à Frs. Xavier Racant dit Bastien pour le rôle 1934-35.

2241 Substituer Hector Châteauevert fils et W. A. Cole à Vve Hector Châteauevert fils et W. A. Cole pour le rôle 1934-35.

2350 Substituer John Lawrence à George Lawrence pour le rôle 1934-35.

2549 Substituer Dame Osias Goulet ux. Osias Goulet à Osias Goulet pour le rôle 1934-35.

2776 Substituer Robert Stanley Ritchie à Robert Stanley pour le rôle 1934-35.

2808 Substituer Mme Vve Ludovic Charlebois à Mme Ludovic Charlebois.

2825 Substituer Eugène Léonard à Cléophas Léonard pour le rôle 1934-35.

2833-2834 Substituer Mme Vve Albert Lortie à Mme Albert Lortie pour le rôle 1934-35.

2874 Substituer Mme Vve Valmore Tremblay à Mme Valmore Tremblay.

3114 Substituer Mrs. J. S. McKinnon à James Stuart McKinnon pour le rôle 1934-35.

3173-3174 Substituer Charles Morier à Charles Morin pour le rôle 1934-35.

3183 Substituer Lafrance Mary et Adolphe à Vve Lafrance Mary et Adolphe pour le rôle 1934-35.

3310 Substituer Simon Leblanc (père) à Simon Leblanc pour le rôle de 1934-35.

4194 Substituer Mme Vve Lemieux Mary, Annie ux Joseph Emile Meunier, Berthe ux Charles Campeau, Neaton et Wallace à Mrs. Mary Lemieux, André Neaton, Wallace.

4359 Substituer No. du lot 254-254 à 254-255.

4360 Substituer No. du lot 254-255 à 254-256.

4361 Substituer No. du lot 254-256 à 254-257.

4362 Substituer No. du lot 254-257 à 254-258.

3838 Substituer Carl Romanoswky à Carroll Romanoswky pour le rôle 1934-35.

4172 Substituer Mrs. William Tannahill à Sincennes Fabien.

4275 Substituer Mrs. William R. McElroy à William McElroy pour le rôle 1934-35.

4371-4372 Substituer Théophile Labonté à Théodule Labonté pour le rôle 1934-35.

4559-4560 Substituer Silio Lévesque à Dieudonné Levesque.

2869 Substituer Hervé Meloche à Branchaud Frédérick, 61 rue Sherbrooke.

1838 Substituer François, Emmanuel, Jean, Eugène, Louis Léon Binet et Dr. Ephrem Perras à Succ. Vve Joséphine Bélanger Binet.

QUARTIER No. 2

5177 Substituer Thibert Gérard (13 Clarence Ottawa) à Maybury W. F., 27 rue Carillon pour le rôle 1934-35.

5415 Substituer Legault Zéphir à Méthot Frank pour le rôle 1934-35.

5530 Substituer Vve Elizabeth Dorion à Labrie Louis pour le rôle 1934-35.

5532 Substituer Latreille Aurélien à Labelle Aurélien pour rôle 1934-35.

5590 Substituer Jos. Normand (32 rue Garneau) à Moise Scantland pour le rôle 1934-35.

5111 Inscire Alphonse Nantel comme propriétaire du terrain laissant Amédée Lefebvre comme occupant pour le rôle 1934-35.

5133 Inscire Bélanger Frères Co. Ltée comme propriétaire du terrain et des bâtisses, retranchant Canadian Pacific Railway Co.

5215 Substituer D. O. Laviolette à Laviolette D. O. et Marleau R. Délima.

5245 Substituer Henry Thomson Scott à Henry Thomas Scott.

5274 Substituer Oscar Hébert à Succ. J. Bte. Hébert.

5383 Substituer Osias Désabrais à Osias Désabray pour le rôle 1934-35.

5563 Inscire Julien Dupuis avec H. P. Dupuis comme occupant à 41 rue Charlevoix.

5282A Retrancher machines pour le montant de \$1,000.00 déjà inscrite au No. du rôle 5282.

5288 Substituer Vve Nathaniel Monroe à Nathaniel Monroe, 7 rue Montcalm.

5386 Substituer Dolphé Tremblay à Dolphis Tremblay.

5391-5391-A Substituer T. G. Maybury à W. F. et M. R. Maybury.

5150A Substituer Geo S. Grant Construction Coy Ltd. à Grant Bros. Construction Co. Ltd.

5607 Substituer Raphael Ricard à Arthur Régimbald pour 191 rue St-Laurent.

QUARTIER No. 3

6250 Substituer Joseph Edouard Langelier à Joseph Edouard Langlois pour le rôle 1934-35.

6328 Substituer Ottawa Electric Coy à Ottawa Electric Ry. Co.

6144 Substituer Bob Morris Cap. Co. Ltd. à Bob Morris.

6177 Substituer Eléontine Demers ux Lambert Pilon à Eglantine Demers ux Lambert Pilon pour le rôle 1934-35.

6210 Substituer Nabella Laroche à Noella Laroche pour le rôle 1934-35.

6284 Substituer Lucien Dupuis et Hermina Dupuis à Lucien Dupuis et Mina Dupuis pour le rôle 1934-35.

6424 Substituer Dame E. Legault et Marleau Albert à Dame E. Legault et Albert Legault pour le rôle 1934-35.

6430 Substituer Séguin Edgar, Floriant, Arthur D'Aoust, Aurèle de Gagné à Séguin Edgar, Florient, Daoust et Degagné, Aurèle pour le rôle 1934-35.

6458A Substituer Dame Alice Monette à Dame Claire Monette pour le rôle 1934-35.

6481 Substituer Dame veuve C. G. Couillard à Dame C. G. Couillard pour le rôle 1934-35.

6431 Substituer Capital Trust Corporation à Samuel Silverman.

6161 Retrancher \$300.00 pour maison détruite par incendie le 28 décembre 1933, laissant seul le terrain évalué à \$825.00 et inscrire seulement $1\frac{1}{2}$ service d'eau au lieu de 2 services.

6321 Substituer Alphonse Raymond à Jos. Rancourt 88-90 rue St-Jacques.

6320 Substituer Joseph Édouard Langelier à Joseph Edmond Langelier.

6110-A Inscrire Leo. Laroche comme locataire avec loyer de \$240.00 par année au No. 131 rue Wright.

QUARTIER No. 3-A

6944 Substituer Charron Cléophas à Charron Nap. pour le rôle 1934-35.

7007 Substituer Dame veuve Nap. Lefebvre à Dame Nap. Lefebvre pour le rôle 1934-35.

6912 Substituer Dame Vve Dolphis Cousineau à Dame Dolphis Cousineau pour le rôle 1934-35.

6957 Substituer Dame Vve Louis Boucher à Dame Louis Boucher.

7012 Substituer Dame Joséphine Lafontaine à Vve Joséphine Lafontaine pour le rôle 1934-35.

7190-7191 Substituer Lychowyd Wassyl et Wassyl Dobensko à Lychowyd Wassyl ux Wassyl Dobensko pour le rôle 1934-35.

7342 Substituer Mde Raoul Laviolette à Melle Christine Du-rocher pour le rôle 1934-35.

7347 Substituer Lafontaine Honoré, Edmond, Lauréa et Edgar à Lafontaine Honoré, Edmond, Laurier et Edgar pour le rôle 1934-35.

7413 Substituer Falardeau Victor, Adélar, Léopold et Rodolphe à Falardeau V. A. L. et R.

7416 Substituer Mde Gingras Marie Auréa et All à Mde Gingras Marie Auréa et All pour le rôle 1934-35.

7591 Substituer Pierre Laurier à Pierre Laurin pour le rôle 1934-35.

7592 Substituer Ludger Laurin à Laurin Laurier pour le rôle 1934-35.

7786 Substituer Pierre Gelineau à Pierre Gélinais pour le rôle 1934-35.

7637 Substituer Dame Ricard à Emmanuel Lafleur et inscrire Ovila Lafleur comme occupant par bail conditionnel.

7813 Substituer Mde Vve Grégoire Arvisais à Dame Grégoire Arvisais pour le rôle 1934-35.

QUARTIER No. 4

8359 Substituer Mme Vve Lemieux Mary, Annie ux Joseph Emile Meunier, Berthe ux Charles Campeau, Neaton et Wallace à Mrs. Mary Lemieux, Annie Neaton et Wallace.

8032 A cette entrée ajouter le nom de Irène comme propriétaire pour le 1934-35.

8150 Ajouter le nom de Jean-Paul Labelle à ceux déjà inscrit pour le rôle 1934-35.

8056 Substituer Succession Tétreau comme propriétaire du terrain et Josaphat Pharand comme occupant à Josaphat Pharand comme propriétaire du terrain succession Tétreau comme occupant pour le rôle 1934-35. Inscrire No. du rôle 8297A et Eugène Carrières comme locataire avec un loyer de \$120.00 par année à 22 rue Dollard.

8034 Ajouter le nom de Mme Vve Georges Ardouin à cette entrée.

QUARTIER No. 5

9793 Substituer Mme Vve Lemieux Mary, Annie ux Joseph Emile Meunier, Berthe ux Charles Campeau, Neaton et Wallace à Mrs. Mary Lemieux, Annie, Neaton et Wallace.

9214 Substituer Edmond Lafleur à Hector Lafleur pour le rôle 1934-35.

9392 Substituer Succession Vve Joseph Proulx à Vve Joseph Proulx.

9530 Substituer Dame Emile Emard ux Emile Emard à Dame Emile Emard pour le rôle 1934-35.

9475B 10024 Substituer H. Dupuis Fils Ltée à Phoenix Corporation Ltd.

9180 Substituer Mme Blanche Simard Déry à Aldéa Simard ux Fortin Auguste.

9724 Inscrire l'eau pour $1\frac{1}{2}$ service de juillet le premier au premier octobre 1933 la maison ayant été vacante à 227 rue Laurier

9526 Substituer Falardeau Victor, Adélard et Léopold à Succ Ovide Falardeau.

9196 Substituer Mme Blanche Simard Déry à Joseph Beaudin, 104 rue Dollard.

9738A Retrancher \$3,000.00 d'évaluation laissant seul \$500.00 pour fonds de commerce et inscrire H. Dupuis Fils comme locataire et propriétaire du dit fond de commerce.

9434 Substituer Vve Philorum D'Aoust à Madame Philorum D'Aoust, 303 rue Champlain.

9522 Retrancher Elzéar Pilon comme propriétaire.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Évaluateur.

7. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le 10ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

L'échevin J. Thivierge dissident.

HULL, le 23 février 1934

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$313.74 et débiter les départements suivants:

Du Trésorier	\$14.66
de l'Ingénieur	28.12
Du Greffier	21.05
de l'Evaluateur	1.00
Du Feu	3.75
De la Police	64.46
de Santé	.33
Comité des Nécessiteux	180.37
	<u>\$313.74</u>

Votre tout dévoué,

H. LEON LEBLANC,

Greffier.

8. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le chef du département de Police soit prié de faire observer le règlement No. 302, amendant le règlement No. 199 concernant les automobiles de louage et les autos-taxis, avant d'émettre la licence autorisée par ce règlement.

Proposé en amendement par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin P. Chénier:

Que le chef de police soit prié de ne pas appliquer dans sa rigueur extrême le règlement No. 302, mais tolérer jusqu'à ce que les conditions économiques soient meilleures et plus faciles.

Pour l'amendement: les échevins Morin, Laverdure, Larose, Desjardins et Chénier. 5.

Contre: les échevins Barette, Laramée, Bilodeau, Pelletier, Beauchamp, Thivierge. 6.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

HULL, Qué le 20 février 1934

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins:

Re: Compte de la Municipalité du comté de Hull.

Messieurs:

Suivant le compte produit par la Municipalité du comté de Hull, la part de la cité de Hull dans le maintien du bureau d'enregistrement est de \$2,608.39 au 31 décembre 1932.

En 1932, à la demande de Son Honneur le Maire, j'ai rencontré les membres du conseil du comté au sujet de cette réclamation et après avoir considéré l'entente déjà faite au sujet du maintien de ce bureau et les montants dus à la cité de Hull pour redevances municipales, j'en suis venu à la conclusion que le paiement de ce compte et de toutes autres réclamations qu'il pourrait avoir contre la cité jusqu'au 31 décembre 1933 pourrait être effectué par une quittance de redevances municipales dues à la cité de Hull jusqu'au 1er mai 1933.

Votre tout dévoué.

JOS. RAYMOND,

Trésorier.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le rapport du Trésorier au sujet du règlement de la réclamation de la municipalité du comté de Hull pour la part de la cité de Hull dans le maintien du Bureau d'Enregistrement soit approuvé.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé d'échanger avec The Dominion Securities Corporation, \$9,500.00 de débentures de la cité de Hull suivant son rapport en date du 15 février 1934.

Adopté.

L'échevin A. Desjardins dissident.

HULL, Mars le 5, 1934

Monsieur Jos. Raymond, Trésorier,

Cité de Hull, P. Q.

Veillez créditer le compte de Magasin pour la somme de \$2,937.15 et débiter les comptes ci-dessous énumérés tel que mentionnés.

AQUEDUC

Réparation de Services	15.43
Bornes Fontaines	150.82
Dégelage	66.25
Services Neufs	6.00
Chateau d'eau	23.95
	\$262.45

CORPORATION

Usine Electrique	745.18
Neige	804.72
Rues	444.12
Egouts	69.67
Trottoirs	.50
Rues Pavées	17.97
Bureau de l'Ingénieur	.47
Feu	1.15
Hotel de Ville et Parcs	57.40
Magasin Stock	210.42
Barrières	151.54
Règlement 297	2.25
Magasin Dépense	46.50
Pont Chaudières	118.00

Santé	4.75
Evaluateur	.06

\$2,674.70

\$2,937.15

P. NELSON LAROSE

Secrétaire Bureau de l'Ingénieur

THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité.

J. ALD. COURROUX,

Comptable Chantier Municipal.

11. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Ad. Beauchamp:

Que le rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 5 mars 1934, concernant les appropriations de son département soit approuvé et que le trésorier de la cité soit autorisé de faire les entrées dans ses livres des transports y mentionnés.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le rapport de l'Evaluateur, en date du 5 mars, concernant le redressement de la rue Principale, soit référé à l'aviseur légal pour étude et rapport au Conseil.

Que l'évaluateur soit autorisé à émettre des permis de construction aux propriétaires intéressés dans le redressement de la rue Principale, en autant qu'ils respecteront la ligne de rue que semble établir certains actes de vente à cet effet.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que l'ingénieur de la cité prépare un tableau comparatif donnant le coût des différents égoûts dans la cité, mentionnant la profondeur, les conditions du terrain, si construit dans la tranchée de l'aqueduc, le prix par pied linéaire. Dans ce rapport devra être inclus l'égoût de la rue Chauveau.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le règlement No. 312, concernant les taxes de la cité, soit adopté tel que lu et que le greffier soit autorisé à donner les avis publics suivant la loi à cet effet.

Proposé en amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que l'adoption du règlement No. 312, concernant les taxes de la cité de Hull, soit remise à huit jours.

Pour l'amendement:— les échevins Barette, Morin, Pelletier, Beauchamp, Laverdure, Larose, Desjardins, Chénier. 8.

Contre:— les échevins Laramée, Bilodeau, Thivierge. 3.

L'amendement est remporté et la motion principale perdue sur même division.

15. "Attendu que les trusts et les monopoles, les plus grands ennemis du consommateur canadien, compromettent l'avenir du pays,

Attendu qu'il est plus que probable que les compagnies fabricantes et distributrices de gazoline du Canada sont liées entre elles pour former un trust,

Attendu que ces mêmes compagnies se servent de la puissance que leur confère cette liaison pour exiger du consommateur des prix trop élevés,

Attendu que si le gouvernement fédéral n'accordait pas une injuste protection au trust, le consommateur pourrait obtenir sa gazoline à \$0.18 ou \$0.20 le gallon au lieu de \$0.30.

Attendu qu'une enquête est nécessaire pour mettre les choses au point, cette enquête doit être publique pour produire des résultats et qu'il serait sage que les citoyens intéressés puissent y prendre part,

Attendu que pour obtenir la baisse des prix, il est nécessaire que le gouvernement fédéral retire au trust la protection injustifiée

qu'il lui accorde aujourd'hui, sous prétexte de "dumping" ou de "juste valeur du marché", et qu'il laisse la juste concurrence se rétablir au pays, dans le commerce de gazoline.

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de la municipalité de Hull que les prix de la gazoline baissent et reviennent à leur niveau normal.

Il est proposé par l'échevin Ernest Pelletier, secondé par l'échevin Adélard Beauchamp:

Que la proposition suivante soit adressée au bureau des Jeunes Canada pour servir à la campagne lancée contre le trust de la gazoline.

Que le conseil de la municipalité de Hull juge à propos qu'une enquête soit tenue à Ottawa sur les prix de la gazoline, que cette enquête soit publique et que les citoyens intéressés soient appelés à y comparaître.

Que la protection inutile, accordée au trust par le gouvernement fédéral sous prétexte de "juste valeur du marché" "dumping" ou toute autre raison semblable et équivalente soit supprimée et que la liberté de la concurrence soit rendue au pays pour le plus grand bien des consommateurs.

Que de toute façon, les réformes proposées étant inapplicables, ou ces mêmes réformes n'étant pas de nature à mettre fin aux abus du trust de la gazoline, le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires pour détruire le trust de la gazoline au pays et fasse baisser les prix de l'essence.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que ce conseil désire aviser le Club Dollard que la question de fusion du département de Police avec celui du département du Feu ne fut jamais mis à l'étude mais ne fut seulement qu'une suggestion faite par un membre de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

17. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin W. S. Larose:**

Que la réclamation de M. Joseph Brière soit référée à l'aviseur légal pour rapport au conseil.

Adopté.

18. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Ed. Laramée:**

Pour faire suite à l'avis de motion donné lors de l'assemblée des comités du conseil, que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 12, s'élevant à la somme de \$234.99.

Adopté.

19. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:**

Que les lettres de MM. Covey et J. Martel relativement à leurs bâtisses incendiées, soient référées à l'évaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

20. **Considérant que ce conseil a déjà obtenu l'autorisation de l'Exécutif du comité des secours contre le chômage de faire des dépenses pour secours directs au montant de \$30,327.15 comprenant \$30,037.15 pour le mois de janvier 1934 et \$290.00 pour réclamations additionnelles (voir lettre de M. M. L. Guimont, en date du 22 février 1934),**

Considérant que pour le mois de janvier 1934 les dépenses encourues pour secours directs se chiffrent à \$34,891.98 étant pour venir en aide à 1340 chefs de familles avec 5711 dépendants et 134 personnes vivant seules, dont les noms apparaissent à la liste annexée à la présente résolution, laissant une balance de \$4,854.83 à être autorisée par les autorités provinciales;

Considérant que pour le mois de février 1934 les dépenses encourues pour secours directs se chiffrent à \$29,999.37 pour venir en aide à 1339 chefs de familles avec 5715 dépendants et 109 personnes vivant seules, dont les noms apparaissent à la liste annexée à la présente résolution;

Considérant qu'il a fallu faire une dépense additionnelle pour le mois de juin 1933 au montant de \$1.19,

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil prie le comité des secours directs de Québec de bien vouloir autoriser ces montants, c'est-à-dire \$4,854.83 étant la balance pour le mois de janvier 1934 et \$29,999.37 pour le mois de février 1934 et \$1.19 pour le mois de juin 1933, formant un total de \$34,855.39. La Cité de Hull s'engage par la présente résolution à contribuer 33 $\frac{1}{3}$ % de tout montant autorisé.

Adopté.

21. Considérant que ce conseil a appris de l'intention du gouvernement fédéral d'imposer une taxe de 20 centins la livre sur les tabacs canadiens;

Considérant que l'imposition de cette taxe nuirait au développement de la culture du tabac par les cultivateurs;

Il est proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que ce conseil prie le député du comté de Hull au Fédéral de bien vouloir s'intéresser à cette question et faire connaître au parlement Canadien l'opposition de la cité de Hull à l'imposition d'une telle taxe, laquelle semble être contre le meilleur intérêt des cultivateurs de notre région et de l'agriculture en général dans la province de Québec.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que, pour appuyer le mouvement lancé par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, en faveur de la création d'une Commission provinciale de colonisation, le conseil de la ville de Hull adopte la résolution suivante et la fasse tenir sans retard au Ministre de la Colonisation.

ATTENDU que nos paroisses rurales et urbaines regorgent d'un surplus de population;

ATTENDU que la continuation du système des secours directs conduira à la ruine les gouvernements et les municipalités;

ATTENDU que l'établissement sur la terre de notre surplus de population est le seul moyen de remédier à la crise d'une façon efficace;

ATTENDU que, même en temps normal, la colonisation s'impose chez nous au point de vue économique, social, national et religieux;

ATTENDU que nous avons des millions d'acres de terre arable à notre disposition;

ATTENDU que la colonisation doit être notre oeuvre primordiale:

IL EST RESOLU que ce Conseil demande au gouvernement de la Province de créer une Commission de colonisation, composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires, chargée de faire un recensement des fils de cultivateurs et des chômeurs aptes à s'établir sur des terres nouvelles, de préparer un plan d'ensemble de colonisation couvrant toute la Province afin de permettre l'établissement de ces fils de cultivateurs et de ces chômeurs, d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables et, au besoin, d'agrandir notre domaine de colonisation au moyen d'échanges avec les compagnies d'exploitation forestière, d'arpenter et de classer ces terres et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer.

IL EST RESOLU AUSSI que ce Conseil demande au gouvernement de mettre à la disposition de cette Commission, pour la préparation et l'exécution de son programme d'ensemble, un budget au moins aussi considérable que celui qui a permis la construction de notre système de voirie.

Adopté.

23. **Attendu** que bien des villes, chargées de sans-travail, menacées de ruine par la continuation des secours directs, ne sont plus en mesure d'emprunter les sommes aujourd'hui requises comme leur part à l'établissement des familles de colons.

Attendu que le gouvernement fédéral semble disposé à fixer à \$300.00 l'allocation d'une famille de chômeurs retournant à la terre,

Il est proposé par l'échevin G. Bilodeau, seconde par l'échevin A. Beauchamp:

Que ce conseil prie les autorités de la province de vouloir bien assurer à chaque famille de colon une aide égale à celle du gouvernement fédéral.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Considérant que le Colonel W. F. Hadley a rendu service aux citoyens de Hull en obtenant du département de la défense nationale, à Ottawa, l'engagement de 50 célibataires pour les travaux organisés à l'aéorodrome de Rockliffe, ce conseil lui offre ses plus sincères remerciements pour son dévouement à l'égard de nos citoyens.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que les minutes de l'assemblée du 5 février 1934, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

26. Considérant qu'à l'assemblée du 5 décembre 1932, le conseil a constitué un comité dit "Comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull" pour le terme de 6 mois;

Considérant qu'à l'assemblée du 5 juin 1933, le conseil a cru opportun et nécessaire de continuer les opérations du comité pour un autre terme de dix mois;

Considérant que les personnes constituant ce comité, savoir MM. W. F. Hadley, D. Caron, J. Chénier et M. le Juge R. Millar, ont donné parfaite satisfaction dans l'administration des affaires;

Considérant que ces personnes ont accompli leur travail au prix de grands sacrifices personnels dans le meilleur intérêt de tous les contribuables de la cité;

Considérant que ces personnes ont bien voulu remplir cette charge onéreuse dans le but de coopérer avec le conseil municipal dans l'administration des secours directs suivant les prescriptions de la loi à cet effet,

Il est proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil, offrant ses félicitations, sa reconnaissance et ses remerciements à tous les membres de ce comité, est heureux de les nommer avec les mêmes pouvoirs et privilèges que ceux mentionnés dans la résolution du 5 décembre 1932.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que la lettre de M^{re} Auguste Lemieux au sujet de la réclamation de M. Adam Nadon, soit référée à l'Aviser Légal pour rapport au conseil.

Adopté.

Hull, le 27 février 1934

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$234.99 soit mis à la disposition du Bureau de l'Ingénieur pour l'achat des matériaux suivant la réquisition No. 12 en date du 27 février 1934.

(Signé) J. A. MORIN, Echevin.

28. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que ce conseil ajourne à mercredi le 7 mars courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL.
District de Hull.

No. 21

SEANCE DU 7 MARS 1934

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mercredi le 7 mars 1934, à laquelle sont présents: — les échevins R. Barette, G. Bilodeau, E. Pelletier, A. Morin, Jos. Thivierge, W. S. Larose et P. Chénier formant quorum du dit conseil.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du Pro Maire le Greffier appelle à l'ordre et il est alors

1. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que l'échevin W. S. Larose, soit nommé président de cette assemblée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin R. Barette:

Que les citoyens de Hull soient invités à avancer leurs horloges, montres, cadrans, etc., d'une heure à partir de 12.01 A.M. dimanche le 29 avril 1934 et les reculer à l'heure normale à 12.01 A.M. dimanche le 30 septembre 1934.

Adopté.

L'échevin P. Chénier dissident.

3. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que ce conseil ajourne à lundi le 12 mars courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL.
District de Hull

No. 21



SEANCE DU 12 MARS 1934

A une assemblée ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 12 mars 1934, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Barette, R. E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que l'aviseur légal soit autorisé à produire une défense au nom de la cité de Hull, dans la cause de M. Adam Nadon, en Cour Supérieure du district de Hull, Bref No. 4774, réclamation au montant de \$900.00.

Adopté.

Considérant que l'évaluateur, dans son rapport en date du 12 mars 1934, recommande au conseil l'achat d'une partie des terrains appartenant à MM. Louis Bertrand et Geo. Benoit en vue du redressement de la rue Principale.

2. Il est proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer des actes, à être préparés par le notaire H. Desrosiers, pour l'achat des parties de terrain de Monsieur Louis Bertrand, pour le prix de \$90.00, et de M. Georges Benoit, pour le prix de \$111.66, conformément au rapport de l'évaluateur en date du 27 février 1934 et suivant la ligne de rue établie par un plan préparé par l'arpenteur S. E. Farley et annexé au dit rapport.

Que sur rapport du Greffier que les contrats ont été signés le Trésorier de la cité soit autorisé à créditer M. Louis Bertrand d'une somme de \$90.00 sur les taxes dûes à la cité par cette propriété, et M. Georges Benoit d'une somme de \$111.66 sur les taxes dues à la cité par cette propriété. Les sommes à cette fin devant être prises à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

L'échevin A. Desjardins dissident.

L'échevin Jos. Thivierge prend son siège.

CANADA	}	CITE DE HULL
PROVINCE DE QUEBEC		
District de Hull.		

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville le 12ième jour de mars 1934, à huit heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents:—

Son Honneur le Maire, M. Théo. Lambert, au fauteuil, et les échevins MM. R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, E. Pelletier, A. Morin, Z. Boucher, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté comme suit:

REGLEMENT No. 312

CONCERNANT LES TAXES DE LA CITE

Attendu que pour faire face aux dépenses de secours directs, en vertu des lois dites "Lois de chômage" la Cité, dans ces dernières années, a été mise dans l'obligation de faire des dépenses considérables et extraordinaires, s'élevant à au-delà de cents milles dollars, et qu'elle a fait des emprunts temporaires et permanents, pour rencontrer le paiement de la dite somme;

Attendu que les revenus annuels de la Cité ne permettent pas de rencontrer les paiements du fonds d'amortissement et les intérêts ou annuités en vertu des règlements adoptés et qu'il est nécessaire de recourir à l'augmentation de la taxe municipale.

Attendu qu'avis d'amendement au règlement 270 de la Cité a été donné, à une séance antérieure de ce Conseil, tel qu'exigé par la loi.

Il est proposé par le présent Règlement statué et le présent règlement ordonne et statue comme suit:

1. La clause 1 du règlement numéro 270 de la Cité, concernant les taxes de la Cité, est par le présent règlement abrogés à partir du premier mai 1934 et remplacée par la suivante:

1. A partir du premier mai 1934, il est et sera annuellement imposé et prélevé sur tous terrains, lots de ville ou parties de lots de ville, dans les limites de la Cité, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux et sur toutes bâtisses ou maisons construites sur ces terrains et qui constituent, en vertu de la Loi 56 Vict.. Ch. 52 et ses amendements, un immeuble séparé et sur tous immeubles dans la Cité, une taxe de un centin et six dixième dans la piastre, (0.016 par \$) sur la valeur réelle des dits immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur dans la Cité de Hull.

2. Le présent Règlement viendra en force et vigueur le premier mai 1934 mais il devra être publié par des avis publics, tel que requis par la loi, avant cette date.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an en premier lieu mentionnés.

H. LEON LEBLANC, THEO. LAMBERT,
Greffier Maire.

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Jos. Thivierge:

Que le règlement No. 312, concernant les taxes de la Cité de Hull, soit adopté et que le Greffier soit autorisé à donner les avis publics requis par la loi.

L'échevin A. Desjardins, dissident.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Jos. Thivierge, secondé par l'échevin R. Barette:

Que la réclamation de Monsieur Léo. Labelle, 53 rue Lanaudière soit référée à l'aviseur légal pour rapport au conseil et que l'ingénieur et le surintendant et tous autres officiers soient priés de fournir les détails nécessaires au sujet de cette réclamation.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
District de Hull.

No. 23

SEANCE DU 19 MARS 1934

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 19 mars 1934, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert au fauteuil, et les échevins R. Barette, E. Laramée, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, D. Paquin, A. Beauchamp, W. S. Larose, et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin R. Barette:

Que le Maire, le Président des Finances et le Trésorier soient autorisés à s'entendre avec les autorités de la Banque Provinciale du Canada afin:

- 1 d'obtenir immédiatement un escompte de \$75,000.00 pour payer la part de la cité dans les comptes dûs pour secours directs de l'année 1933-1934, lequel escompte sera remboursé à la banque avec le produit de la vente des débentures autorisées de \$535,000.00,
- 2 d'obtenir un escompte pour le 1er mai 1934 au montant de \$131,000.00 pour payer les débentures et les coupons intérêts échéant à cette date. Le remboursement de cet escompte devra être effectué avec le produit de l'émission de débentures de \$535,000.00 pour un montant de \$25,000.00 et avec le produit de la perception des redevances municipales qui sera faite en mai 1934 pour un montant de \$106,000.00.

Que le greffier de la cité soit autorisé à demander l'autorisation requise du département des affaires municipales.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les billets mentionnés dans cette résolution.

Adopté.

Hull, le 19 mars 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai l'adoption d'un règlement pour amender le règlement No. 299 concernant les taxes d'affaires et licences dans la Cité de Hull.

(Signé) J. A. MORIN,
Echevin

Hull, le 19 mars 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai l'adoption d'un règlement pour amender le règlement No. 264 concernant les marchés et balances publiques dans la cité, de manière à imposer les droits de pesage suivants:— \$0.10 par tonne de charbon ou de coke.

(Signé) Zénon Boucher,
Echevin

2. Considérant qu'après de nombreuses démarches faites par son Honneur le Maire, le sous-directeur des secours contre le chômage à Québec, par sa lettre du 24 avril 1933, a autorisé la cité de Hull à accorder une allocation pour abri aux familles nécessiteuses;

Considérant que par la suite, la même autorité par sa lettre du 15 mai 1933 a encore autorisé la cité de Hull d'accorder une allocation pour abri au petit propriétaire occupant sa propriété et menacé d'éviction;

Considérant que les réclamations pour abri ont été préparées conformément aux autorisations précitées et suivant les instructions du sous-directeur des secours contre le chômage à Québec;

13. Considérant que dans ses lettres en date du 27 janvier et 5 février 1934, le sous-directeur des secours contre le chômage a informé la cité de Hull que le gouvernement fédéral n'acceptait pas de payer une allocation pour abri au petit propriétaire occupant sa propriété,

Il est proposé par l'échevin R. Barette, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la cité de Hull agissant suivant les instructions de la lettre en date du 15 mai 1933 a payé l'allocation pour abri aux propriétaires occupant leurs propriétés afin d'éviter une trop grande misère et ce jusqu'au 27 janvier 1934. Ce conseil prie les autorités provinciales de représenter au gouvernement Fédéral le bien-fondé de nos réclamations pour abri afin d'obtenir, dans la proportion fixée par la loi des secours directs, le remboursement des montants ainsi payés par la cité attendu que cette dernière n'est pas en mesure de supporter seule ces déboursés.

Adopté.

3. Attendu que la cité de Hull, ne peut, d'après son état financier actuel, défrayer le coût des secours contre le chômage après le 31 mars 1934.

Il est proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin P. Chénier:

Que ce conseil prie les autorités provinciales de prendre à leur charge l'administration et la distribution des secours aux nécessiteux après cette date du 31 mars 1934, date à laquelle expire l'entente avec le gouvernement Fédéral.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que l'aviseur légal soit autorisé à préparer un ou des règlements d'emprunt au montant de \$535,000.00, suivant l'autorisation accordée à la cité de Hull par la Législature de Québec.

Adopté.

Hull, le 19 mars 1934

Jé, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le règlement No 100 de manière à empêcher les chiens d'errer dans la cité de Hull.

(Signé) W. S. Larose,

Echevin.

5. **Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin E. Laramée:**

Que le règlement No 313, concernant une commutation de taxes en faveur de l'Allumière de Hull Limitée, soit approuvé, et que le 11 avril 1934 soit la date fixée pour soumettre le dit règlement à l'approbation ou la désapprobation des électeurs-propriétaires.

Que le greffier soit autorisé à donner les avis publics requis par la loi.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
District de Hull.

No. 24

SEANCE DU 3 AVRIL 1934

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 3 avril 1934, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, D. Paquin, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, J. Laverdure, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Zénon Boucher, secondé à l'unanimité

Ce conseil apprend avec regret le décès d'un vieux citoyen de Hull, M. Isidore Paquin, père de l'échevin Donat Paquin, à qui il offre ses plus sincères sympathies ainsi qu'à la famille éprouvée.

Adoptée debout.

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de W. H. Ayers; Le Conseil Central des Unions Nationales Catholiques; Pierre Legault, 95 rue Nicolet; Honorable Juge R. Millar; Requête des contribuables de la rue Frontenac au sujet du coût de la construction de l'égoût; Auguste Lemieux, C.R. au nom de Walter H. Prowse; Alphonse Fournier, C.R., au nom de l'Hôtel Windsor Limitée; Louis Bertrand, N.P.; Madame Pitre, 354 rue Champlain; La Chambre de Commerce junior du district de Hull; La Ligue de Balle Molle de Hull; Louis Allenet, 96 rue Charlevoix; W. D. St. Cyr, maître-plombier; Requête des résidents de la rue Notre-Dame; Canadian Fire Underwriters' Association; Madame Alexandre Falardeau, 90 rue Charlevoix; Richards, Melling & Company Limited, de Montreal; Madame

Georges Benoit; Requête demandant la construction d'un trottoir sur la rue Frontenac; L. Raoul Viau, inspecteur-électricien; L'Union des Policiers et l'Union des Pompiers; Club Dollard relativement à l'emploi de la main d'oeuvre locale dans les industries de Hull; Parent & Taché, avocats, au nom Melle Françoise Nault, réclamation; Melle Rose Paradis, réclamation.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1934, auquel assistaient: Monsieur l'échevin P. Chénier, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1 The Nichols Chemical Co. Ltd.	\$638.50
Note de crédit	\$690.75
2 Picard Romuald (Assistance publique)	78.70
3 Hull Medical Hall	24.95
4 Pharmacie Union	26.00
5 Gagné Eugène	6.99
6 Beauchamp Edgar	78.00
7 Gauthier & Cie Ltée	105.00
Pierre Chénier, Président	Zénon Boucher
Er. Pelletier	W. S. Larose
J. Laverdure	G. Bilodeau
Ed. Laramée	A. Morin
R. Barrette	Ad. Beauchamp
A. Desjardins.	Donat Paquin

Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le 11ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire, Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

8	Thérien Eugène (Santé)	\$26.00
9	L. Guindon	2.00
10	Département des Incendies	19.45
11	Morris R.	8.02
12	Campbell Motors Ltd.	1.02

SALAIRES: Paies Nos. 45-46-47-48 (Mars)

Police	\$10.00
--------------	---------

Que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions pour la confection des uniformes et pour les chaussures des hommes du département de police et que le chef de ce département soit autorisé de donner au département du Greffier les spécifications nécessaires.

W. S. Larose, président.

Zénon Boucher

Er. Pelletier

A. Morin

Jules Laverdure

G. Bilodeau

E. Laramée

Ad. Beauchamp

R. Barrette

Donat Paquin

4. **Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:**

Que le 11^{ème} rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11^{ème} RAPPORT DU COMITE DE FEU LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1934, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DU FEU

13	J. Baillot	\$643.20
14	Bélanger & Frères & Cie	26.25
15	Capital Motors of Ottawa	2.25
16	Hull Coal Cie	50.00
17	J. B. Jacques	38.72
18	Lafrance Fire Engine Cie	3.90
19	Limoges & Frères	11.66
20	F. Laroche	1.50
21	P. Leroux	6.00
22	St-Louis Machine Shop	2.45
23	Miron Zéphir	2.50
24	Welch & Johnston	4.02
25	Pharand J.	2.25
26	Kelly & Leduc	.45

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

27	Charron & Ménard	1.50
28	R. O. Morris	.39
29	Gatineau Power Cie	2.55
30	Département des Incendies	14.21

31.3 Alph. Couture & Cie	1.00
32.5 Miron Zéphir	3.50
33.0 Kelly & Leduc	1.75
34 Marchand Electrical Co.	4.95

Que le chef du département des incendies soit autorisé de faire l'achat des marchandises suivantes:— 24 dessus d'oreillers, \$11.75, 6 brosses pour noir à chaussure, \$2.40; 100 lbs de coton, \$18.00; 1 caisse de savon manufacturé dans la cité de Hull; 5 tonnes de "Steam Coal; 10 tonnes de charbon "Buckwheat".

Ad. Beauchamp	Donat Paquin
E. Pelletier	A. Morin
J. Laverdure	A. Desjardins
Edmond Laramée	Zénon Boucher
R. Barrette	W. S. Larose
G. Bilodeau	Pierre Chénier

5. Proposé par l'échevin R. Barette, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 11ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 27mars 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Ed. Laramée, président, Son Honneur le Maire, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

35 Soublière & Lepage (Assistance publique)	\$0.85
36 Le Droit	8.00
37 Ottawa Electric Cie	6.86
38 P. D'Aoust & Cie	45.00

39	Hull Coal Cie	9.30
40	Isidore Michaud	(Règlement) 5.00
41	Le Progrès de Hull	(Règlement No. 312) 6.24
42	Soublière & Lepage	(Évaluateur) 40
43	S. E. Farley	(Imprévus) 32.80
44	P. A. Larocque	(Papeterie) 28.00
45	G. E. Gauvin & Fils	" 209.88
46	J. E. Décosse	" 27.53
47	Trésorier Provincial (Retour à la terre)	210.62
48	J. W. Ste. Marie (Amendements à la Charte)	274.20
49	Hospice St. Charles	(Ass. Publique) 1,651.50
50	Gouvernement Provincial (Ecoles Réforme)	2,510.74
51	Gouvernement Provincial	(Asiles) 7,972.09

SALAIRES: Paies Nos. 45-46-47-48 (Mars)

Assistance Publique	\$440.00
---------------------------	----------

Que le rapport de l'Évaluateur en date du 27 mars 1934, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport du Greffier en date du 23 mars concernant la "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier soit autorisé à faire dans ses livres les transports mentionnés au dit rapport.

Que le Greffier soit autorisé de faire l'achat de deux bottins des adresses de la compagnies Might Directories Ltd. au prix de \$24.00 plus la taxe.

Edmond Laramée, Président.	W. S. Larose
Er. Pelletier	Ad. Beauchamp
Jules Laverdure	A. Morin
R. Barrette	Donat Paquin
Zénon Boucher	

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (27 MARS 1934)

RESUME DES COMPTES ANNEXES

Assistance publique (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux
de la Cité de Hull.)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle pour le mois d'avril 1933	\$0.75
Réclamation additionnelle pour le mois de mai 1933	2.75

Réclamation additionnelle pour le mois d'Août 1933	20.00
Réclamation additionnelle pour le mois de Sept. 1933	21.00
Réclamation additionnelle pour le mois d'octobre 1933	8.00
Réclamation additionnelle pour le mois de nov. 1933	10.89
Réclamation additionnelle pour le mois de déc. 1933	1273.82
Réclamation additionnelle pour le mois de janvier 1934	2,717.49
Réclamation pour le mois de février 1934	28,108.40
	32,163.10

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation pour le mois de novembre 1933	5,210.86
Réclamation pour le mois de décembre 1933	5,288.03
Réclamation pour le mois de janvier 1934	4,886.80
Réclamation pour le mois de février 1934	4,761.66
Réclamation pour le mois de mars 1934	4,667.14
Total	\$24,814.49

Additionnel à Avril 1933

Trudel, J. N. Boucher75

Additionnel à Mai 1933

Trudel, J. N. Boucher 2.75

Additionnel à Août 1933

Monette A., Marchand de Bois 20.00

Additionnel à Septembre 1933

Monette A., Marchand de bois 20.00

Petit Nap., Marchand de bois 1.00

Additionnel à Octobre 1933

Petit Nap., Marchand de bois 8.00

Additionnel à novembre 1933

Lalonde, J. A., Epicier et Boucher 9.99

Miron Z., Marchand de fer90

Additionnel à Décembre 1933

A. L. Raymond, Epicier et Boucher 8.64

Fleur de Lis, Laiterie 12.44

Lalonde J. A., Epicier 10.52

Monette Gédéon, Epicier, Boulanger et Boucher	396.02
Lafliche A., Epicier	7.36
Bélanger M., Boucher	26.00
Vadeboncoeur, Marchand de bois	213.00
M. Pichard, Epicier	39.65
Miron Z., Magasin de fer	5.78
Proulx A., Epicier	554.41

\$1,273.82

Détails:

Chauffage	\$213.00
Nourriture	1,055.04
Vêtements	5.78
	<u>\$1,273.82</u>

Additionnel à Janvier 1934

Fleur de Lis, Laiterie	\$719.17
Raymond A. L., Epicier et Boucher	1,341.82
Fleur de Lis, Laiterie	45.20
V. St-Arnault, Epicier	95.60
Monette G. H., Boucher	6.45
Lafrance Jos., Boucher	.75
Talbot E., Epicier	2.04
Clément & Leblanc, Epicier	2.00
Lafrance Louis, Boucher	3.25
Robillard A., Epicier	4.50
Monette G., Epicier et Boucher	18.33
Laiterie de Hull, Laiterie	44.59
Désormeaux E. Mdé, Marchand de bois	33.00
Gauthier Ed., Epicier et Boucher	123.14
Proulx A., Boulanger	10.14
Moncion A., Marchandises Sèches	22.00
Gagné E., Boulanger	2.52
Lévesque Ev., Boulanger	1.44
Bélanger M., Boucher	31.90
Labelle A. D., Boucher	34.50
Piché M., Boulanger	48

Labelle A., Boucher	32.10
Pichard M., Epicier	16.68
Laramée Ed. & Cie, Epicier et Boucher	1.00
Galipeau M., Marchand de bois	3.00
Arvisais W., Marchand de bois	5.75
Arvisais L. Marchand de bois	2.75
Petit Nap., Marchand de bois	101.25
Bélanger R., Marchand de bois	9.00
Charbonneau L., Epicier et Boucher	3.14
	2,717.49

Détails:

Chauffage	\$154.75
Nourriture	2,540.74
Vêtements	22.00

\$2,717.49

FEVRIER 1934

A. L. Raymond, Epicier et Boucher	\$1,939.35
Fleur de Lis, Laiterie	584.52
Dompierre Frères, Boulangers	498.04
Sauvé F. Epicier	73.23
Charbonneau L. A., Epicier	881.46
Bertrand L. & Cie., Epiciers	294.91
V. St-Arnaud, Epicier	100.41
Desloges A., Epicier	63.73
Vallières J. B., Epicier	16.40
Monette J. H., Boucher	140.50
Lafrance Jos., Boucher	86.00
Cousineau A., Epicier	49.95
Talbot E., Epicier	153.69
Gratton A., Epicier	75.92
Clément & Leblanc, Epiciers	788.02
Monette J. H., Boucher	57.30
Lafrance Louis, Boucher	126.96
St-Martin D., Epicier et Boucher	249.55
Bélanger C., Epicier	189.99

Robillard A., Boucher	12.95
Laflèche Z., Epicier	430.95
Beaudin A., Epicier	44.13
Laiterie de Hull, Laiterie	812.89
G. Désormeaux, Marchand de bois	312.00
Gauthier Ed., Epicier et Boucher	1,198.69
Lafrance Mde L., Epicier	62.34
Groulx E., Cordonnier	6.45
Chénier & Montreuil, Boulangers	393.00
Laflèche A., Epicier	293.26
Denis O., Epicier	4.00
Charest Melle A., Marchandises Sèches	261.42
Binet E., Marchand de chaussures	10.95
Taschereau J., Marchandises Sèches	384.84
Lemieux & Dompierre, Epiciers	472.33
Melle M. Shea, Marchand de Chaussures	64.95
Mme F. X. Laurin, Marchandises sèches	152.60
Proulx André, Boulanger	504.26
Lambert Oscar, Boucher	86.24
Ducharme & Fils, Marchands chaussures	68.35
Loyer Arthur, Marchand Chaussures	66.95
Pharand Josaphat, Marchandises Sèches	528.14
Séguin A., Boucher	23.65
Leroux Philias, Marchand chaussures	23.40
Gagné Eugène, Epicier et Boulanger	132.33
Lévesque Emile, Boulanger	145.93
Morin G. E., Epicier	491.89
Montfils J. B., Epicier	68.04
Lemieux Emile, Boucher	58.30
Mme T. Dunnigham, Epicier	37.52
Labelle A. D., Boucher	22.37
Charron Nap., Marchand de bois	72.00
Piché Mastai, Boulanger	41.88
Sarazin Jos., Marchand de Bois	183.00
Sabourin A., Boulanger	296.02
Vadeboncoeur E., Marchand de bois	1,145.00
Vadeboncoeur E., Epicier	247.94
Lesage Cyp., Epicier	177.07

Romanuck Mike, Epicier	46.98
Labelle Albert, Boucher	17.70
Roussel Emile, Epicier	54.13
Savard Adélar, Epicier	18.00
Royer Geo., Marchandises Sèches	218.15
Laham S., Marchandises Sèches	29.79
Soulière Lorenzo Epicier	38.69
Séguin Edgar, Epicier	10.48
Soublière & Lepage, Magasin de Fer	15.92
A. Bertrand & Cie., Epiciers	26.06
Kareem M., Marchandises Sèches	20.25
Laramée E. & Cie, Epicier et Boucher	1,933.23
Lambert O. D., Boucher	20.00
Chatelain A., Epicier	446.98
Galipeau Moise, Marchand de Bois	7.00
Arvisais Wilfrid, Marchand de Bois	904.25
Laverdure M., Epicier	35.26
Dupuis H. P., Marchand de bois	105.00
Arvisais Lucien, Marchand de bois	909.00
Hull Coal Cie., Marchand de Bois	3,006.20
M. Carrière, Marchandises Sèches	3.90
Petit Nap., Marchand de Bois	369.00
Labelle Jos., Boucher	7.79
Mme A. Proulx, Marchandises Sèches	41.26
Sarazin E., Epicier	89.25
Bélangier Robert, Marchand de Bois	216.00
Charette J. B., Marchand de Bois	415.00
Fréchette Edgar, Marchand de bois	129.00
Madore Pierre, Marchand de bois	397.50
Monette Gédéon, Epicier et Boucher	2,868.67
	28,108.40

Détails:

Chauffage	\$8,169.95
Nourriture	\$18,041.13
Vêtements	1,897.32
Total	\$28,108.40

Montant distribué aux nécessiteux durant le mois de février 1934

Chauffage	\$8,117.76	Chefs	1339
Vêtements	1,952.67	Dépendants	5715
Nourriture	19,928.94	Seules	109
	\$29,999.37		7163

RAPPORT MENSUEL DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 3

Hôtel de Ville, 27 mars 1934

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la cité de Hull.

Messieurs:

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des mutations et changements au rôle d'évaluation pour le mois de mars 1934.

QUARTIER No. 1-A

3255 Retrancher le nom de McMurtie, Jos. Robert comme propriétaire occupant; laissant la Succ. P. H. Charron seul propriétaire.

2270-2271 Substituer Fournier Alphonse à Traversy Ulysse Eric et inscrire Abraham St-Pierre comme occupant par bail conditionnel.

3474 Substituer Robert Pink (Ad. R. R. No. 1, Hull) à Vve Eugène Fournier, 73 Chemin de la Lamontagne.

4029-4031 Substituer Lucien Paquette (230 Blvd. St. Joseph à Paquette Narcisse.

4029-4031 Lucien Paquette (230 Blvd. St-Joseph Narcisse.

3841 Substituer Vve James Loftus à James Loftus, rue Lois.

4403 Substituer Aldège Bond à Geo. Marion et W. A. Cole pour 4 Richelieu.

4404 Retrancher W. A. Cole laissant seul Geo. Marion propriétaire du terrain No. du lot 247-77.

1369 -1370 Substituer Albina Lefebvre Dame à Philias Bastien, rue Booth.

2000 à 2007 Substituer Hull Match Incorporated à Presbyterian Church of Canada.

4354 à 4362 Substituer Hull Match Incorporated à Presbyterian Church of Canada et inscrire dans la colonne taxable l'évaluation des dites entrées, et les retrancher de la colonne exemptée par loi.

3319 Substituer Sylvio Isabelle à Charles Isabelle pour le lot 244-178, Rue Caron.

1918 La maison ayant été incendiée le 8 février l'évaluation peut être réduit à \$500.00 au lieu de \$700.00 à 28 Rouville.

QUARTIER No. 2

5313 Substituer Edgar Myre à Arthur Myre, 40 rue Wright.

5313 Substituer Arthur Myre et Aurèle Myre à Zéphyr Myre, 38 rue Wright.

5525 Substituer Cléophas Picher à Cléophas Richer.

5430 Inscire Armand Morin comme locataire du garage avec \$240.00 de loyer par année.

QUARTIER No. 3

6316 Substituer Thériault Oscar à The Presbyterian Church of Canada, 76 rue St-Jacques.

6213 Inscire le nom de George Pilon avec celui de Vve Olivier Pilon à 78-78½ Frontenac.

6172 Substituer Sam Leclair à Léon Landriault, 74 rue Vaudreuil.

6103 Inscire dans la colonne exemptée par la loi \$7,350.00 pour terrain et \$164,000.00 pour bâtisse ceci formant l'évaluation totale de \$17,350.00; au lieu d'être inscrit dans la colonne taxable.

6245 Substituer Vve Alexandre Proulx à Alexandre Proulx.

6475 Substituer J. Albert Kelly et P. Valmore Leduc à Kelly & Leduc.

QUARTIER No. 3A

7782 Retrancher les noms de M. Edouard Monette et Estate C. B. Wright, laissant seul, François Méthot comme propriétaire des terrains et de la bâtisse, 141 rue St-Laurent.

7128 Substituer Ferdinand Bélanger et Oscar Bélanger à Oscar Bélanger.

7669 Substituer Melle Gilberte Lefebvre à Athanase Villeneuve, 129 rue Papineau.

6961 Inscire Ernest Desmarais, propriétaire avec succession Vve Thomas Desmarais à 153 rue Leduc.

7734 Substituer Georges Cunningham Wright à Cunningham Wright Georges.

QUARTIER No. 4

8508 Retrancher un service d'eau, occupe toute la maison.

8106 Inscire dans la colonne taxable l'évaluation de \$4,000.00 pour terrain et \$700.00 pour bâtisse formant un total de \$12,000.00 d'évaluation; au lieu d'être inscrit dans la colonne exempté par règlement.

8371 Substituer René Caron à Albert Gaudry pour 62 rue Maisonneuve.

8159 Inscire un service d'eau au lieu de deux services à partir 1er mai 1934.

8223 Retrancher 1 service d'eau chargé du mois de novembre 1932, un seul service doit être inscrit à 45 rue Kent.

8223 Substituer Joseph Martel à J-Bte Denis, 45 rue Kent.

8161 Substituer Rochon, Joseph, Adélard, Louisa, Marguerite et Dame Thériault, Eva à Rochon Joseph, Adélard, Louisa, Marguerite, Alma Thériault et Eva.

8142 La maison ayant été incendiée le 8 février l'évaluation peut être réduite à \$2,500.00 au lieu de \$7,000.00 pour la propriété 45 rue Victoria.

QUARTIER No. 5

9617 Substituer Octavie Lavigne Servant à Dame Octavie Lavigne.

9283 Substituer Dame Albin Desjardins (102 Boulevard Sacré-Coeur) à Ernest Albert, 233 rue Maisonneuve.

9191 Substituer Sud 512 à Nord 515.

9192 Substituer Nord 512 à Sud 512.

9193 Substituer Sud 503 à Nord 512.

9194 Substituer Nord 500 à Sud 503.

9195 Substituer Sud 500 à Nord 503.

9196 Substituer Nord 500 à Sud 500.

9197 Substituer Sud 401 à Nord 500.

9198 Substituer Nord 491 à Sud 491.
9808 Substituer 515 à Sud 515.
9845 Substituer 406 à 466 et pte N. 491.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Le 23 mars 1934

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Veillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$82.71 et débiter les départements suivants:—

Du Trésorier	\$15.10
De l'Ingénieur	7.77
Du Greffier	16.41
De l'Evaluateur	7.75
Du Feu	2.20
Comité de l'aide aux nécessiteux	33.48
	\$82.71

Au 20 de mars, nous avons en mains un stock de papeterie s'élevant à la somme de \$199.07.

Votre bien dévoué,

H. L. LEBLANC,

Le Greffier.

6. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le 11ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1934, auquel assistaient:— Monsieur

l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

52	Hull Coal Cie	\$242.33
53	Kelly & Leduc	172.93
54	Keyes Supply Co. Ltd.	2.92
55	Maryland Casualty Co.	484.31
56	Département des Incendies	119.38
57	Charbonneau Joseph	2.60
58	Pharand Josephat	4.44
59	Canadien Pacifique	63.45
60	Cuzner Hardware Co. Ltd.	5.17
61	Couture Frères	2.50
62	W. D. St-Cyr	42.10
63	Charron & Ménard	34.34
64	Soublière & Lepage	12.81
65	H. Lafleur	.25
66	Chelsea Service Station	9.36
67	Laurentian Stone Co. Ltd.	95.83
68	M. Levitan	32.70
69	H. P. Dupuis	33.00
70	Limoges & Frères	19.08
71	Sarazin J.	7.00

SALAIRES: Paies Nos. 45-46-47-48 (Mars)

Rues	\$646.00
Egouts	203.10
Compensation	49.20

J. A. Morin, président	W. S. Larose
Er. Pelletier	Pierre Chénier
Jules Laverdure	G. Bilodeau
Ed. Laramée	Ad. Beauchamp
R. Barrette	Donat Paquin
Zénon Boucher	

70. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin G. Bilodeau:**

Que le 11ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1934 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

72	Gatineau Power Co.	\$256.78
73	Bélangier Frères Cie	6.75
74	Succ. A. E. Bisson	15.00
75	Supertest Petroleum	17.30
76	Imperial Oil Ltd.	.93
77	C. C. B. Electrical Works	6.90
78	Garage Diotte	7.50
79	J. B. Jacques	36.03
80	A. Gougeon	1.00
81	Canadien National Co.	1.34
82	Laffèche Albert	54.00
83	Lalonde J. A.	8.88
84	J. Leroux	30.00
85	Miron Zéphir	.54
86	Morris R. O.	9.33
87	Ottawa Electric	.86
88	The Peoples' Gas Supply Co. Ltd.	26.50
89	Jos. Pilon Cie Ltée	8.66
90	St-Louis Machine Shop	17.30

91 Tremblay, F. E.	38.66
92 I. Letourneau	10.15

SALAIRES: Paies Nos. 45-46-47-48 (Mars)

Réparations des services	\$166.60
Bornes Fontaines	792.56
Dégelage	255.41
Château d'eau	45.90
Usine Electrique	39.75
Neige	401.70

Ad. Beauchamp, président.	D. Paquin
E. Pelletier	A. Desjardins
J. Laverdure	Zénon Boucher
Ed. Laramée	W. S. Larose
R. Barrette	Pierre Chénier
A. Morin	G. Bilodeau

8. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le 11ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le Greffier soit autorisé de faire imprimer 10,000 reçus à l'usage du Bureau du Trésorier de la cité aux ateliers J. E. Décosse, au prix de \$29.00 taxe comprise, suivant leur soumission.

Adopté.

HULL, Mars le 26, 1934

Monsieur Haymond, Trésorier

Cité de Hull, P.Q.

Monsieur:

Veuillez créditer le compte Magasin pour la somme de \$1,956.14 et débiter les comptes ci-dessous énumérés tel que mentionnés.

CORPORATION

Police	20.67
--------	-------

Rues	500.40
Usine Electrique	221.25
Egouts	40.13
Rues Pavées	15.00
Hôtel de Ville et Parcs	71.27
Magasin Stock	234.11
Barrières	79.48
Magasin Dépense	57.18
Bureau de Santé	14.45
	\$1,253.94
AQUEDUC	
Réparations de Services	79.42
Bornes Fontaines	10.04
Tuyaux Principaux	11.95
Dégelage	73.14
Château d'eau	151.32
Neige	376.33
	\$702.20
Total	\$1,956.14

P. NELSON LAROSE

Secrétaire Dép't de l'Ingénieur

THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité

J. A. COURROUX,

Comptable Chantier Municipal.

10. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Ad. Beauchamp:

Que le rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 26 mars 1934, concernant les appropriations de son département, soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire les entrées dans ses livres des transports y mentionnés.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Ad. Beauchamp, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Qu'un montant de \$25.00 soit accordé à M. Ernest Bellétier, en règlement final de sa réclamation au montant de \$34.76 pour dommages causés par la cassure d'un tuyau d'aqueduc, et ce sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Ad. Beauchamp, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le rapport de l'Ingénieur sur l'entretien des différents services du département de l'Aqueduc soit accepté et que le Trésorier soit autorisé à payer la compagnie Hull Electric la somme de \$1,018.53 pour travaux de dégelage, suivant le dit rapport.

Les fonds devant être pris à même l'Aqueduc.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le rapport de l'Ingénieur concernant les égoûts des rues Rouville, Verdun et Charlevoix établissant les nouveaux coûts comme suit:—

Rue Rouville, coût par pied linéaire .57c au lieu de 857c

Rue Verdun, coût par pied linéaire. 40c au lieu de 4175c.

Rue Charlevoix, coût par pied linéaire .50c au lieu de .533c.

tel que soumis au comité soit accepté. Que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire des nouvelles répartitions de ces égoûts suivant les nouveaux coûts. Les montants crédités au coût de ces égoûts étant à même la balance du règlement 283.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE HULL

District de Hull.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3 avril 1934, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire M. Théo. Lambert au fauteuil et les échevins Barette, Laramée, Bilodeau, Morin, Pelletier, Boucher, Paquin, Beauchamp, Thiviérge, Larose, Laverdure, Desjardins et Chénier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été proposé, lu et adopté comme suit:

REGLEMENT No. 314

Amendant le règlement No. 250 concernant la fermeture à bonne heure.

Attendu qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil que le règlement suivant serait proposé:

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement, comme suit:

1. La clause 2 du règlement No. 250 est par le présent règlement amendée en substituant au paragraphe commençant par les mots "le mot fermé signifie" et se terminant par les mots "avant l'heure de fermeture" le paragraphe suivant:

2. Le mot FERME signifie que l'admission des acheteurs et du public est défendue pendant le temps indiqué, et que les portes du dit établissement ou le local soient fermées à clef, et qu'aucune vente marchandises ne peut être faite après les heures réglementaires de fermeture, si ce n'est aux personnes entrées dans l'établissement avant l'heure de fermeture; et quant aux SALONS DE BARBIER, le mot fermé devra être interprété de manière qu'il soit permis à un barbier ou à son employé d'accommoder une personne entrée dans son établissement avant l'heure de fermeture. et non d'autres.

2. La clause 8 du règlement No. 250 est par le présent règlement abrogée et remplacée par la suivante:

8. Toute infraction au présent Règlement sera punissable comme suit:

Pour la première offense, une amende d'au moins dix dollars (\$10.00) avec ou sans frais, pour la seconde offense, une amende d'au moins vingt-cinq dollars (\$25.00) avec ou sans frais, et pour la troisième offense ou toute offense subséquente, une amende d'au

moins quarante dollars (\$40.00) avec ou sans frais et à défaut du paiement de la dite amende, avec ou sans frais, à un emprisonnement n'excédant pas trente jours, à la discrétion du tribunal, et les poursuites pour contravention au présent règlement seront prises devant la Cour du Recorder, de la Cité de Hull, le Recorder lui-même, ou devant deux Juges de Paix.

3. Le présent Règlement viendra en vigueur suivant la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an en premier lieu mentionnés.

H. L. LEBLANC, THEO. LAMBERT,
Greffier Maire.

14. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin Ad. Beauchamp:

Que le règlement No. 314 amendant le règlement No. 250 concernant la fermeture à bonne heure soit adopté et que le Greffier soit autorisé à donner les avis publics requis par la loi. Adopté.

L'échevin A. Desjardins dissident.

CANADA }
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
District de Hull. }

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour d'avril 1934, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Barette, Laramée, Bilodeau, Morin, Pelletier, Boucher, Paquin, Thivierge, Beauchamp, Laverdure, Larose, Desjardins et Chénier, formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté comme suit:

REGLEMENT No. 315

Amendant le règlement No. 143 concernant les chiens

Attendu qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil que le présent Règlement serait proposé.

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement comme suit:

1. Le paragraphe 4 du Règlement No. 143 concernant les chiens, est par le présent Règlement abrogé et remplacé par le suivant:

4. Il sera pris note à l'enclos public ou à la Station de police de l'endroit de l'heure ou tel chien ou chienne aura été pris, ainsi qu'une description satisfaisante dans un livre tenu à cet effet et il sera du devoir du chef de police ou de ses subalternes de tuer ou faire tuer tel chien ou chienne immédiatement et le Chef de Police ou autres employés de la cité et la Cité elle-même ne seront responsables vis-à-vis du propriétaire d'aucune réclamation en dommage ou autre pour la mort de tel chien ou chienne.

2. La clause 7 du Règlement No. 143, est par les présentes abrogées.

3. Le présent Règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

DONNE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. L. LEBLANC, THEO. LAMBERT

Greffier.

Maire.

15. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le règlement No. 315 amendant le règlement No. 143 concernant les chiens soit adopté et que le Greffier soit autorisé de donner un avis publics requis par la loi.

Adopté.

L'échevin A. Desjardins dissident.

16. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que les minutes des assemblées des 5, 7, et 12 mars 1934, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

17. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Ad. Beauchamp:**

Pour faire suite à l'avis de motion donné lors de l'assemblée des comités du conseil, que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 13, s'élevant à la somme de \$142.05.

Adopté.

18. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin Z. Boucher:**

Que l'aviseur légal soit autorisé de produire une défense au nom de la cité de Hull dans la cause de Edmond Chénier, Bref No. 4791 de la Cour Supérieure du district de Hull, au montant de \$999.00.

Adopté.

19. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:**

Que les réclamations de Melle Nault, Madame Pitre, M. W. H. Prowse, de l'Hôtel Windsor Limitée, de L. Allenet, et de Melle Rose Paradis, portant les Nos. 6106, 6112, 6113, 6114, 6121 et 6123 soient référées à l'aviseur légal et à l'Ingénieur de la cité pour rapport.

Adopté.

20. **Proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin D. Paquin:**

Que les demandes de Mde Geo. Benoit, de MM. Louis Bertrand et P. Legault, soient référées à l'Evaluateur pour rapport.

Adopté.

21. **Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin W. St. Larose:**

Que le greffier soit autorisé d'écrire à la compagnie E. B. Eddy lui faisant part de la requête des propriétaires de la rue Notre-Dame, au sud de la rue Hôtel de Ville, demandant de remplacer la clôture actuelle en bois par une clôture en broche de fer.

Adopté.

22. **Proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin D. Paquin:**

Que les deux requêtes des contribuables de la rue Fronténac pour le coût de l'égout et la construction d'un trottoir soient référées à l'Ingénieur pour rapport.

Adopté.

23. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin R. Barette.**

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, des échevins J. Thivierge, A. Beauchamp et P. Chénier, soit nommé pour rencontrer les autorités de la compagnie Hull Electric dans le but de discuter le transport du fret dans la cité de Hull.

Adopté.

24. **Considérant que les conditions économiques de la cité ne permettent pas d'augmenter les dépenses d'administration,**

Il est proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la déduction faite sur les salaires de chaque employé, vis-à-vis leur salaire annuel, sur le tableau annexé au rapport du comité de la reclassification et révision des salaires approuvé par la résolution No. 11 de l'assemblée régulière, du 1er mai 1933, soit continué pour le prochain exercice financier commençant le 1er mai 1934.

Adopté.

25. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:**

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses suivantes en rapport avec les secours directs, savoir:

Réclamation pour le mois de mars 1934	\$29,960.24
Allocation pour abri, novembre 1933	5,210.86
Allocation pour abri, décembre 1933	5,290.96
Allocation pour abri, janvier 1934	4,886.80
Allocation pour abri, février 1934	4,761.66
Allocation pour abri, mars 1934	4,667.14

Ce conseil prie le comité des secours contre le chômage, à Québec, de bien vouloir autoriser ces montants attendu que la Cité s'engage, par la présente, à contribuer 33 1/3 % de toute somme autorisée pour venir en aide aux nécessiteux dont les noms apparaissent aux listes annexées à cette résolution.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull.

CITE DE HULL

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville le troisième jour d'avril 1934, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire, M. Théo. Lambert, au fauteuil et les échevins Barette, Laramée, Bilodeau, Morin, Pelletier, Boucher, Paquin, Beauchamp, Thivierge, Larose, Laverdure, Desjardins et Chénier, formant quorum du dit Conseil.

Le Règlement suivant a été proposé, lu et adopté comme suit:

REGLEMENT No. 316

Amendant le règlement No. 299 imposant certaines taxes d'affaires et licences dans la Cité de Hull.

Attendu qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil que le présent Règlement serait proposé.

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent Règlement, comme suit:

1. La clause 6 du dit règlement No. 299 est abrogée et remplacée par la suivante:

- | | | |
|----|---|----------|
| 6A | Sur toute première succursale de banque incorporée, faisant affaires dans la Cité | \$100.00 |
| 6B | Sur toute autre succursale additionnelle | 50.00 |

2. La clause 15 du dit règlement No. 299 est abrogée et remplacée par la suivante:

- | | | |
|-----|--|-------|
| 15A | Sur tout vendeur de glace (résident) | 10.00 |
| 15B | Sur tout vendeur de glace (non résident) | 20.00 |

3. La clause 18 du dit règlement No. 299 est abrogée et remplacée par la suivante:

18 Sur toute personne, société ou compagnie munie d'un permis en vertu de la Loi des Liqueurs alcooliques de Québec, Ch. 37, S. R. Q. 1929 et ses amendements, faisant affaires dans la Cité. 200.00

4. La clause 25 du dit règlement No. 299 est amendée en ajoutant après les mots "Troisième table" les suivants:

Sur toute table additionnelle 15.00

5. La clause 29 du dit règlement No. 299 est abrogée et remplacée par la suivante:

29 Sur toute personne, raison sociale ou compagnie faisant en détail la vente de la gazoline, huiles avec réservoirs ou pompes 25.00

29A Sur toute personne, raison sociale ou compagnie faisant en détail la vente de la gazoline, huiles, avec réservoirs ou pompes, pour chaque réservoir ou pompe en plus de quatre 5.00

6. La clause 33 du dit règlement No. 299 est amendée comme suit:

33 Sur toute personne, raison sociale ou compagnie offrant en vente des pianos, orgues, musiques, gramophones, radios, machines à coudre, machines à laver, frigidaires, brûleurs à l'huile, stoker, souffleur (blower) manufacturés en dehors de la cité 50.00

7. La clause 40 du dit règlement est amendée comme suit:

40 Sur toute personne tenant une boutique, place de commerce, métier, non mentionné dans le présent règlement, autres que les barbiers et coiffeuses 2.00

40A Sur tout salon de barbier ou coiffeuse 5.00

40B Sur tout salon de barbier ou coiffeuse où il se vend du tabac, des cigars et cigarettes, des parfums, eaux de toilette, etc 10.00

8. La clause 53 du dit règlement est abrogée et remplacée par la suivante:

53 Sur toute personne, raison sociale ou compagnie prenant le contrat principal de construction, résidant dans la Cité ou dans la Cité d'Ottawa, sur le montant total du contrat. .001%

53A Sur toute personne, raison sociale ou compagnie prenant le contrat principal de construction, non résidant dans la Cité, sur le montant total du contrat. .002%

9. La clause 58 du dit règlement est abrogée et remplacée par la suivante:

58 Sur tout restaurant ou salle à manger où l'on sert des repas seulement, sans vendre, donner ou livrer des liqueurs enivrantes 25.00

58A Sur tout restaurant ou salle à manger où l'on sert des repas seulement, sans vendre, donner ou livrer des liqueurs enivrantes; si tel restaurant ou salle à manger restent ouverts toute la nuit 50.00

10. La clause 65 du règlement No. 299 est abrogée et remplacée par la suivante:

65 Sur toute personne, raison sociale ou compagnie faisant affaires dans la Cité, n'y résidant pas, n'y ayant pas son bureau-chef ou sa principale place d'affaires et qui n'est pas propriétaire de l'immeuble, une somme équivalente à 10% de la valeur annuelle du loyer, mais n'excédant en aucun cas la somme de 200.00

11. La clause 66 du dit règlement No. 299 est amendée en ajoutant après la dite clause, la clause suivante:

66A Sur toute personne, raison sociale ou compagnie autres que celles qui paient actuellement une taxe d'affaires comme maîtres-bouchers et qui vendent des viandes préparées, salées,

fumées, etc. en outre de toute taxe déjà payée, 000
une somme additionnelle de 25.00

66B Sur toute personne, maison sociale ou compa-
gnie résidant en dehors de la ville de Hull et
y délivrant des marchandises d'aucune sorte,
des épiceries, viandes ou poisson, meubles, etc.
soit par elle-même ou par transfert, une somme
de 10.00

Cependant si telles marchandises sont livrées
par une personne, raison sociale ou compagnie
faisant le commerce de livraison publique, au-
cune taxe ne pourra être imposée sur le mar-
chand faisant faire la livraison de ses mar-
chandises, mais: sur toute personne, raison
sociale ou compagnie faisant tel transport 20.00

12. La clause 22 du dit règlement No. 299 est amendée en
ajoutant après la dite clause, la suivante:

22A Sur toute personne, raison sociale ou compa-
gnie faisant le commerce de teinturiers et
presseurs,, résidant 10.00
non-résidant 50.00

13. La clause 61 du dit Règlement No. 299 est amendé com-
me suit:

61 Sur tout chauffeur d'automobiles de louage
ou de camion servant au transport 5.00

14. La clause 42 du dit Règlement No. 299 est abrogée et
remplacée par la suivante:

42 Sur toutes personne ayant en sa possession
ou ayant sur ses prémisses à la disposition du
public des distributeurs automatiques, autre
que la taxe d'affaires de cette personne
taxe d'affaires de cette personne
pour chaque distributeur à un centin 10.00
pour chaque distributeur à cinq sous 25.00

15. La clause 66-C est ajoutée au dit règlement et se lit com-
me suit:

66C Sur tous laveurs de vitres ou vitrines

Résident 2.00

Non-résident 5.00

16. Le présent Règlement viendra en force et en vigueur suivant la loi.

DONNE en la Cité de Hull, les jour et an en premier lieu mentionnés.

H. L. LEBLANC,

Greffier

THEO. LAMBERT,

Maire.

26. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le règlement No. 316, amendant le règlement No. 299 concernant certaines taxes d'affaires et licences dans la cité de Hull, soit approuvé et que le Greffier soit autorisé de donner les avis publics requis par la loi.

L'échevin A. Desjardins dissident.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le Greffier soit autorisé d'écrire aux industries de la Cité de Hull jouissant d'une commutation de taxes leur demandant certains détails relativement au lieu de résidence de leurs employés et les priant de bien vouloir se conformer aux conditions mentionnées dans ces règlements de commutation de taxes.

Adopté.

28. IN RE: Projet d'un Bill portant le numéro 19 et étant une loi modifiant la loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires et concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes

ATTENDU que la dite loi est proposée afin d'accorder un délai additionnel aux contribuables incapables de payer leurs taxes municipales et leurs cotisations scolaires;

ATTENDU que les contribuables incapables de payer leurs taxes municipales ou scolaires seront aussi incapables de payer aucun honoraires aux avocats ou procureur pour la dite requête;

ATTENDU que l'article neuf de la dite loi déclare:

"Des honoraires n'excédant pas dix dollars dans les procédures
"non contestées et quinze dollars dans les procédures contestées
"pourront être réclamés par les avocats présentant ces requêtes.

Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que ce conseil désire informer et faire connaître à l'Honorable Premier Ministre de la Province ainsi qu'aux autres membres de la Législature, que les honoraires mentionnés à l'article neuf de la dite loi sont trop élevé pour être payés par les personnes voulant se prévaloir des dispositions de la dite loi, et qu'à cet effet la clause neuf de la dite loi devrait être abrogé;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre, ainsi qu'au député du comté de Hull.

Adopté.

HULL, le 9 avril 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 13 s'élevant à la somme de \$142.05.

(Signé) J. A. MORIN

Echevin

29. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que ce conseil ajourne à lundi le 16 avril 1934.

Adopté.

RECLAMATION POUR ABRI

Mois de Novembre 1933

Nom du Propriétaire	Montant du loyer
Alarie Athanas	6.50
Alarie Edouard	9.00
Alarie Edouard	2.00
Alarie E.	7.50
Amyot Albert	7.50
Amyot Joseph	7.50
Arbique Lorenzo	5.73
Aubin Moise	6.00
Auger Emile	5.00
Auger Emile	5.00
Auger J. A.	5.00
Auger J. A.	6.00
Barette Théodore	6.71
Bastien Philias	2.71
Beauchamp Alban	3.44
Beauchamp Adélar	6.50
Beauchamp Evariste	7.29
Beauchamp Jules	9.00
Beaulne Yve Alph.	2.89
Beaudin Wilfrid	6.00
Bédard François	6.00
Bélair J. C.	5.00
Bélanger J. H.	9.50
Bélanger Nap.	3.05
Bélanger V. C.	2.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle, Mde L. M.	2.66
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00

Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	3.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	7.00
Bergeron A. A. L.	5.00
Bergeron Rose	5.81
Berniquez Joseph	1.64
Bertrand Bernadin	5.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	7.50
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Mde Louis	6.00
Bertrand Vve Wm.	5.00
Bilodeau Joseph	1.66
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	7.50
Binet ,F. A.	4.50
Binet F. A.	7.50
Binet, E.	10.00
Binet, E.	10.00
Binet, E.	9.00
Bisson H. A.	4.61
Blais Edgar	7.50

Blais Edgar	3.75
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	6.00
Blanchette René	7.50
Blondin Joseph	4.31
Blondin Wilfrid	2.84
Boily O.	6.50
Boucher Félix	6.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	5.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Mde François	6.00
Boucher Oscar	10.00
Boucher Oscar	7.00
Boucher Zénon	6.50
Boucher Zénon	6.50
Boulianne Honoré	5.56
Bourdages E.	5.00
Boyer Eugène	10.00
Brady Osborne	7.50
Brault Mde Emma	2.00
Brazeau Isaie	3.45
Brazeau Joseph	5.46
Brazeau Moise	3.15
Brisebois John	7.50
Brown Robert	1.63
Cabana Mlle M. O.	5.00
Cadioux Mde D.	6.00
Cadioux Emile	3.12
Cadioux J. B.	5.00
Cadioux Mme Nazaire	9.00
Cadioux Mme Nazaire	5.00
Campeau Amédée	2.50
Campeau Amédée	5.00
Capital Trust Corporation N.	6.50
Cardinal Joseph	5.00

Succ. Demers Julie	Wednes	9.00
Cayer Melle Régina	Wednes	10.00
Charbonneau Marcel	Wednes	5.00
Charbonneau Rod.	Wednes	5.00
Charbonneau Rodolphe	Wednes	6.00
Charbonneau Rodolphe	Wednes	5.50
Charbonneau Rodolphe	Wednes	10.00
Charbonneau Rodolphe	Wednes	6.00
Charbonneau Rodolphe	Wednes	6.00
Charbonneau Rodolphe	Wednes	5.00
Charest Mlle A.	Wednes	7.50
Charest Mlle A.	Wednes	7.50
Charette Albert	Wednes	7.50
Succ. I. Charette	Wednes	6.00
Charlebois Aurèle	Wednes	3.18
Charlebois J. A.	Wednes	5.00
Charron Alphonse	Wednes	4.00
Charron Cléophas	Wednes	6.50
Charron Eug.	Wednes	4.85
Charron J. O.	Wednes	7.53
Charron Noé	Wednes	1.52
Charron Noé	Wednes	3.85
Charron P. H.	Wednes	4.00
Charron P. H.	Wednes	2.50
Chartrand Alfred	Wednes	6.50
Chénier Pierre	Wednes	10.00
Chénier Pierre	Wednes	10.00
Chénier Wm.	Wednes	2.75
Cholette J. V.	Wednes	6.00
Cholette J. V.	Wednes	4.00
Church J. M.	Wednes	5.00
Clément J.	Wednes	8.00
Cloutier Elzéar	Wednes	5.08
Cochrane G.	Wednes	5.00
Collin Mde Jos.	Wednes	9.00
Collin J. Mde	Wednes	6.00
Côté Antonio	Wednes	6.00
Côté John	Wednes	5.00

Coulombe W.	3.00
Coulombe W.,	5.00
Cousineau Aldée	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau Osias	5.00
Couture Léon	2.00
Covey Matthew	5.74
Covey Matthew	5.25
Cyr Edouard	5.15
Cyr Mde Vve Joseph	6.50
Cyr Wm.	8.09
Dagenais Alfred	5.50
Dagenais Alfred	5.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais R. A.	6.00
Dalgish A. T.	5.77
Danis Dominique	6.50
Danis Dominique	6.50
Danis E.	2.50
D'Aoust Raoul	10.00
D'Aoust J. B.te	8.00
DeGagné Arthur	7.00
Demers Adrien	5.78
Succ. Ambroise Demers	10.00
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	6.50
Demers Théophile	5.00
Demers Théophile	6.00
Deschamp Alfred	1.75
Deschamp Vve Nap.	4.29

Desfossés A. J.	5.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	5.00
Desfossés A. J.	3.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	5.00
Desjardins Vve E.	8.49
Desmarais Suc. Dame D.	6.00
Désormeaux Gonzague	4.50
Désormeaux Gonzague	5.00
Désormeaux René	3.81
Dinelle René	6.00
Dompierre Emile	9.00
Dompierre Eugène	4.25
Dompierre Eugène	10.00
Dompierre J. Eug.	6.00
Donovan D.	7.50
Doucet Mde F. P.	10.00
Drapeau Wilfrid	8.00
Drapeau Wilfrid	10.00
Drapeau Wilfrid	5.00
Drouin Albert	1.97
Dubé Ferdinand	3.12
Dubois Mde Alexandre	3.94
Dubois Arthur	5.50
Dubois J. Bte.	6.00
Ducharme Calixte	6.00
Duchesne Evariste	10.00
Duguay John	9.00
Dumas Homer	5.50
Dunningan Mde Vve T.	6.00
Dupont Léon	4.00
Dupuis Amable	4.00
Dupuis Gabriel	7.50
Dupuis H. P.	5.50

Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis Joseph	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	7.00
Dupuis Melle L.	5.50
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	9.00
Dupuis Wilfrid	1.60
Duquette Henri	5.61
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	2.50
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Duval Mde Vve Marie	6.50
Duval Mde Marie	6.50
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Emery Octave	7.50
Emery Octave	5.00
Emery Octave	5.50
Falardeau Succ. V. O.	4.00
Succ. V. O. Falardeau	7.50
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	6.00
Falardeau Suc. V. O.	2.50
Falardeau Victor	6.00

Falardeau Victor	55.00
Falardeau Victor	56.00
Falardeau Victor et Ad.	55.00
Falardeau Léopold	55.00
Fauvelle Emile	7.51
Fauvelle Louis	5.02
Fauvelle Roméo Mde	5.00
Fortin Alfred	8.00
Fortin Joseph	5.00
Fortin Jos.	6.00
Fortin J. N.	4.75
Fortin J. N.	4.75
Fortin Philias	6.00
Fortin Philias	5.25
Fortier Charles	6.00
Fournier E.	7.50
Gagné Honoré	1.01
Gagnon Abraham	7.00
Gagnon Barnabé	3.50
Gagnon Mde Geo.	6.00
Gagnon Suc. Louis	5.50
Garneau Joseph	5.00
Gatineau Power Co.	3.00
Gatineau Power Co.	5.00
Gaudreau Alfred	2.49
Gaudreau Alphonse	2.00
Gaudreau Delphis	48
Gaudreau Ls.	2.00
Gauthier F. A.	5.00
Gauthier Isaie	7.50
Gauthier Louisa	5.00
Gauthier Louisa	9.50
Gauthier Noé	4.00
Gauthier Mlle Oliva	5.50
Gélinas W.	7.50
Succ. D. Gendron	6.00
Gervais Mde Vve Chas.	6.50
Gervais Mde Vve Chas.	7.50

Girard A.	6.50
Girard Ephraim	3.68
Giroux Isaie	7.50
Giroux Sylvio	7.50
Godin F.	4.00
Godin Raoul	9.00
Gooding J.	5.00
Goulet Chas. A.	3.00
Goulet Chas. A.	3.00
Graham G. D.	5.00
G. D. Graham	2.00
Graham C. K.	6.00
Gratton A.	9.75
Gratton Eug.	5.65
Gravelle Emile	4.47
Gravelle Vve Israel	6.00
Gravelle Léonidas et V.	5.05
Grégoire Adélarde	7.50
Groulx Ferdinand	3.97
Groulx Mathias	7.50
Guérette Joseph	5.00
Guérin Aimé	7.50
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé	2.15
Guertin Aimé & Cie	6.00
Guertin Aimé & Cie	8.00
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	10.00
Guertin Hermas	6.00
Guévremont Vve Jos.	5.00
Guévremont Vve Jos.	6.00
Guimond Vve Louis	6.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Harkins Miss Mary	7.00
Harper Joseph	9.00

Hartley Robert	6.00
Hébert Mme S.	10.00
Hopson A.	5.50
Hurtibise Mde Alphonse	6.00
Hrychuck Mary	4.00
Hyendal A.	8.00
Jennery Jos.	7.50
Joanette Jos.	10.00
Joanette Jos. Mde	10.00
Joanette Jos.	10.00
Joanette Mde Jos.	5.00
Joanette Ovila	5.00
Jolicoeur Eugène	8.00
Kareem M.	7.50
Kareem M.	7.50
Kareem M.	6.50
Kayuk John	7.50
Kayuk John	7.50
Kealgay John	3.18
La Banque Provinciale du Canada	4.00
Labelle Adelmar	5.00
Labelle Adelmar	7.50
Labelle Adelmar	7.50
Labelle A. W.	6.25
Labelle Adelmar	6.00
Labelle Vve Nap.	5.00
Labelle Vve Stanislas	8.00
Laberge Joseph	5.33
La Caisse Populaire	7.50
Lacoste Hector	5.00
Jean Lacroix & Cie	7.50
O'Connor J.	7.50
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	4.00
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	6.00
Laflamme Denis	3.44
Laflamme Edgar	7.50

Laflèche J. Oscar	5.00
Laflèche Z.	6.50
Laflèche Z.	5.50
Laflleur Raoul	3.25
Lafond Mde J. R.	6.00
Lafontaine Honoré	2.18
Lafontaine J. Bte.	1.93
Lafontaine L.	5.00
Mde J. Laframboise	10.00
Lafrance Jos.	5.42
Lafrance Louis	8.00
Lafrance Louis	5.00
Lafrance Louis	5.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	7.00
Lafranchise Mde E.	6.00
Lafranchise Mde M.	10.00
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafrénère Aimé	3.48
Lajambe Stanislas	7.50
Lajambe Stanislas	7.00
Lalonde A.	2.00
Lalonde Edmond	10.00
Lambert Oscar	5.00
Lambert Oscar	2.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	5.00
Lamothe Héliodore	4.50
Landriault Eugène	7.50
Landriault Eugène	5.00
Landriault Olivier	2.10
Landry François	5.42
Lapensée Albert	6.00
Lapensée Gabriel	6.00

Lapensée Gabriel	4.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée William	6.00
Laplaca Mathias	5.00
Laplaca Mathias	2.00
Larente Adrien	3.76
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	9.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	5.00
Laroche Wm.	7.50
Laroche Wm.	6.00
Larose Alfred	9.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	5.00
Larose Fred.	7.50
Larouche Eugène	4.61
Larouche Mde Léo.	6.00
Lascelles O.	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latreille Jean	1.36
Latulippe O.,	7.00
Latulippe Rodolphe	2.82
E. Laurent	7.50
Laurin F. X.	7.50
Lauzon Euclide	5.00
Laverdure M. J.	10.00
Laverdure M. J.	7.50
Lavergne Alfred	4.05
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex.	6.00
Lavigne John	6.00
Lavigne Oswald	6.00
Laviolette D. O.	6.00

Lavoie Jos.	3.50
Leblanc Vve Basile	5.84
Leblanc François	6.50
Leblanc François	7.00
Leblanc Lorenzo	6.00
Leblanc Wilfrid	7.50
Leclerc Valmore	6.00
Leduc François	1.22
Lefebvre Jos.	1.84
Legault E.,	3.50
Legault Eugène	8.00
Legault E.	5.00
Télesphore LeGrand	5.00
Leland W. J.	7.50
Léonard Cléophas	10.00
Leroux P.	7.50
Leroux Procule	.80
Lessard Albina Mlle	7.50
Levert J. W.	10.00
Lévesque A.	3.50
Lévesque Mlle Amanda	8.00
Lévesque Mlle Amanda	8.00
Levesque Dieudonné	10.00
Levesque Dieud.	10.00
Levesque Edmond	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque John	4.89
Liberty Mde Rose	5.00
Limoges D.	6.00
Limoges Donat & L.	5.00
Limoges Donat & L.	5.00
Link Thomas	5.00
Lombard M. L'Abbé J. A.	4.00
Lombard M. L'Abbé J. A.	6.00
Loyer Vve Antoine	4.06
McLean F. C.	5.00
McLean F. C.	10.00

McLean F. C.	9.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	8.00
McLean F. C.	7.50
McMillan S.	8.50
McNeil G. A.	6.00
Madore Pierre	6.50
Madore Pierre	4.00
Madore Pierre	8.00
Madore P.	6.00
Madore P.	8.00
Madore P.	8.00
Madore P.	6.50
Marcotte Jos.	10.00
Marcotte Jos.	10.00
Marengère Moise	5.00
Marengère Noé	5.00
Marion Geo. Melle	4.00
Martel Mde Ernestine	5.00
Massie Wm.	3.37
Matte Edmond	8.00
Meilleur Vve G.	8.00
Meloche Mde J. A.	5.00
Merryfield Thos.	7.00
Michaud Emile	4.93
Michon Jos.	6.50
Miron Z.	3.50
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	5.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette Mme Louise	5.00
Monette Ernest	3.48
Mongeon Hector	7.75
Montcion Emery	7.00

Montcion Emery	8.00
Montpetit Geo.	5.00
Montreuil Alfred Sr.	1.18
Morin Cyrille	1.45
Morin Michel	7.66
Morin Michel	7.00
Myre Mathias	7.50
Nadon Alfred	6.00
Nadon Alfred	7.50
Nadon Jos.	10.00
Nault Armand	6.50
Nault Théodore	.59
Newton J. J.	5.00
Normand L.	6.00
Normand Trefflé	6.01
Normand Trefflé	5.33
Ouellette René	2.58
Ouellette Zéphirine Vve	7.45
Pagé Armand	5.50
Palen Fred.	6.00
Paquette Arthur	2.93
Paquin I,	7.00
Paquin I,	4.50
Pauzé Pierre	7.50
Pelletier Edmond	10.00
Pauzé Pierre	6.00
Périard Alfire	6.87
Périard Ludger	5.00
Périard Nap.	7.50
Peterson Antonio	3.08
Peterson Antonio	3.41
Peterson Geo.	7.00
Petit Nap.	7.50
Pharand J. B.	10.00
Pharand J. B.	7.50
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	8.00

Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	2.50
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	4.00
Pharand Josaphat	7.50
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	8.50
Pharand Josephat	10.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	10.00
Phillion J. B.	4.12
Phillion J. B.	3.50
Phillion Téléphore	10.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Pichard M.	5.00
Pilon Vve Olivier	5.00
Plante Zéphirin	3.31
Plosencky Mike	10.00
Plouffe Hector	6.00
Plouffe Wilfrid	6.00
Poirier Josephat	8.00

Poirier Josaphat	8.00
Poirier J. Alex.	6.50
Poirier J. Bte.	5.71
Poirier Ls. Alex.	2.00
Poirier Osias	3.22
Poitras A.,	5.00
Poirier Sylvio	3.77
Potvin Adélar	6.00
Potvin Alfred	5.71
Poulin Wm.	3.25
Poulin Wm.	3.50
Poulin Wm.	3.25
Poulin Wm.	5.00
Poulin Wm.	66
Poulin Wm.	5.00
Proulx Nérée	7.50
Raizenne Hervé	5.00
Rancourt Joseph	6.00
Ranger Edmond	7.50
Régimbald A.	1.80
Régimbald Adélar	6.00
Régimbald Auguste	8.00
Régimbald A.	6.00
Régimbald Eugène	7.50
Régimbald Isaie	3.72
Régimbald Ovila	5.00
Succ. J. Reinhardt	5.00
Succ. J. Reinhardt	10.00
Renaud Eugène	7.50
Ricard Achille	6.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Raoul	10.00
Robert Gédéon	92
Robert Gédéon	7.72
Robillard André	12.50

Robinson Vve Amanda	6.50
Rochon Donat	6.00
Rochon M. J.	8.00
Rodier Isidore	.97
Rose Vve Laura	6.50
Rose Vve Laura	8.00
Rose Vve Laura	8.00
Roussel Albert	4.66
Roussel Ernest	6.00
Routliffe George	4.14
Roy Ald. & Wilson Mde	6.48
Roy Aurèle	6.16
Roy Edouard	7.50
Roy René	2.19
Roy Joseph	6.00
Roy Joseph	6.00
Roy Narcisse	8.00
Royal Trust Corp.	5.00
Royal Trust Co.	4.00
Royal Trust Co.	5.50
E. A. Runions	10.00
St. Amand Thos. J.	7.41
St. Denis Mde E.	5.00
St. Denis I.	5.00
St. Denis Louis	8.00
St. Jean Henri	7.50
St. Jean Téléphore	7.50
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Sabourin Guillaume	6.00
Sagala Alfred	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Saumure Joseph	6.00
Sauriol Edouard	7.50
Sauvé Donat	7.00

Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	5.00
Est. Mrs. John Scott	1.66
Scott Estate	6.50
Scott Estate	10.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	2.50
Scott Estate	7.50
Scott Estate	7.50
Secours Mde Ern.	6.00
Séguin Alphonse	9.00
Séguin Jos.	4.00
Séguin Joseph	6.00
Séguin Joseph	5.00
Servant A.	78
Shesky F.	4.00
Sicard Mlle Aug.	5.00
Sicard Mlle Aug.	8.00
Sicard Mlle Aug.	6.50
Silver H.	10.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	6.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	7.50
Simon Pierre	6.00
Simonneau Arthur	4.48
Simonneau Marcellin	7.00
Simpson Joseph	4.80
Simpson Joseph	5.00
Simpson Joseph	6.00
Simpson Jos.	5.00
Sirois Vve Israel	6.50

Smith Isaac	4.00
Smouth Mrs. John	5.00
Smouth Mrs. John	3.50
Soublière & Lepage	6.00
Soublière & Lepage	6.00
Speare Thos.	6.50
Steele J. C.	4.00
Steele J. C.	8.00
Stewart W. H.	7.50
Stewart W. H.	6.00
Stucker Edouard	2.36
Supertest Petroleum Corp.	7.50
Supertest Petroleum Corp.	7.50
Tanguay J. B.	3.50
Tannahill Mrs. Wm. M. J.	9.00
Tannahill Mrs. M. J.	6.00
Tessier F. L.	3.50
Tessier Henri	7.50
Mde Nap. Tessier	6.00
Théoret E.	1.06
Therrien Vve Alph.	7.50
Thérien Vve Alph.	5.00
Thivierge Mde Adélarde	5.00
Thivierge Emmanuel	7.50
Thivierge Mde Marie	7.50
Thivierge Mde Marie	7.00
Thivierge Maxime	2.92
Thivierge Steven	3.11
Tremblay Albert	2.80
Tremblay Mde E.	6.00
Tremblay Vve Cléophas	10.00
Tremblay Mde Dolphis	5.00
Tremblay Joseph	6.50
Tremblay Jos.	6.00
Tremblay Joseph	8.00
Tremblay Joseph	6.50
Trepanier Raoul	2.00
Trottier Mde F.	4.77

Trottier Mde P.	7.50
Trudel Mlle J.	5.00
Vallière Emile.	4.36
Viau D. A.	7.00
Viau D. A.	7.00
Whissell Geo. Fils	4.82
Wright Estate C. B.	7.50
Wright Est. C. B.	2.00
Wright Estate C. B.	5.00
Wright Estate C. B.	7.50
Wright Estate C. B.	4.00
Wright Estate M. S.	10.00
Wright Estate M. S.	5.50
Wright Estate M. S.	6.00
Wright Estate M. S.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	2.13
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	6.00
Raymond A. L.	2.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	4.40
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50

Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	1.75
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	4.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.25
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	6.50
Labelle & Desrosiers	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Labelle Joseph	3.50
Langlois Mde Nap.	5.85

Lapensée Eugène	2.50
Pelletier Mde Aug.	5.00
Sirois Mde G.	5.00
Thivierge E.	5.00
Succ. E. Desmarais	5.00
Pharand J.	6.00
Picard Alfred	3.92
Picard Patrick	.28
Régimbald Arthur	6.00
Steele J. C.	2.00
Succ. Falardeau	1.75
Succ. Falardeau	1.10
Succ. Farlardeau	2.19
La Cie Immobilière de Hull	2.50
Succession Wright	1.34
Royal Trust Corp.	.42
Durocher Melle C.	1.05
Couture Léon	1.35
Succ. Scott	.75
Graham G. D.	.63
Succ. Scott	1.65
Suc. Scott	1.50
Suc. A. Falardeau	.60
Suc. Mrs. J. Scott	1.13
Succ. C. B. Wright	.34
Gervais Ph.	6.50

Total \$5210.86

RECLAMATION POUR ABRI

Mois de Décembre 1933

Nom du Propriétaire	Montant du loyer
Alarie Edouard	9.00
Alarie Edouard	2.00
Alarie E.	7.50
Amyot Albert	7.50

Amyot Joseph	7.50
Amyot Joseph	7.50
Arbique Lorenzo	5.73
Aubin Moise	6.00
Auger Emile	5.00
Auger Emile	5.00
Auger J. A.	5.00
Auger J. A.	6.00
Barétte Théodore	6.71
Bastien Philias	2.71
Beauchamp Alban	3.44
Beauchamp Adélar	6.50
Beauchamp Evariste	7.29
Beauchamp Jules	9.00
Beaulne Vve Alph.	2.89
Beaudin Wilfrid	6.00
Bédard François	6.00
Bélair J. C.	5.00
Bélanger J. H.	9.50
Bélanger Nap.	3.05
Bélanger, Vve C.	2.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	1.35
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	3.16
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mme L. M.	6.00

Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	7.00
Bergeron A. et Léon	3.00
Bergeron Rose	5.81
Berniquez Joseph	.64
Bertrand B.	4.50
Bertrand Bernadin	5.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	1.21
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	2.10
Bertrand Mde Louis	6.00
Bertrand Vve Wm.	5.00
Bilodeau Joseph	1.66
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	6.00
Binet F. A.	7.50
Binet, E.	10.00
Binet, E.	10.00
Binet, E.	9.00
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	7.50
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	6.00
Blanchette René	7.50
Blondin Joseph	4.31
Blondin Wilfrid	2.84
Boily O.	6.50
Boucher Félix	6.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	5.00

Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Mde François	6.00
Boucher Oscar	10.00
Boucher Oscar	7.00
Boucher Zénon	6.50
Boucher Zénon	6.50
Boulianne Honoré	5.56
Bourdages E.	5.00
Boyer Eugène	10.00
Brady Osborne	7.50
Brault Mde Emma	2.00
Branchard A.	4.75
Brazeau Isaïe	3.45
Brazeau Joseph	5.46
Brazeau Moïse	3.15
Brisebois John	7.50
Brown Robert	1.63
Cabana Mlle M. O.	5.00
Cadieux Mde D.	6.00
Cadieux Emile	3.12
Cadieux J. B.	5.00
Cadieux Mme Nazaire	9.00
Cadieux Mme Nazaire	5.00
Cadieux Mde O.	2.51
Campeau Amédée	2.50
Campeau Amédée	5.00
Capital Trust Corporation N.	6.50
Cardinal Joseph	5.00
Succ. Demers Julie	9.00
Cayer Melle Régina	10.00
Charbonneau Marcel	5.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	5.50
Charbonneau Rod.	2.10
Charbonneau Rodolphe	10.00
Charbonneau Rodolphe	6.00

Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	5.00
Charest Mlle A.	7.50
Charest Mlle A.	7.50
Succ. I. Charette	6.00
Charette Albert	7.50
Charlebois Aurèle	3.18
Charlebois J. A.	5.00
Charron Alphonse	4.00
Charron Cléophas	6.50
Charron J. O.	10.00
Charron Noé	1.52
Charron Noé	3.85
Charron P. H.	4.00
Charron P. H.	2.50
Chartrand Alfred	6.50
Chénier Pierre	10.00
Chénier Pierre	10.00
Chénier Wm.	2.75
Cholette J. V.	6.00
Cholette J. V.	4.00
Church J. M.	5.00
Clément J.	8.00
Cochrane G.	5.00
Collin Mde Jos.	9.00
Collin J. Mde	6.00
Côté Antonio	6.00
Coté John	5.00
Coulombe W.,	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldée	5.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau Osias	5.00
Couture Léon	2.00
Covey Matthew	5.74

Covey M.	5.35
Cyr Edouard	5.15
Cyr Mde Vve Joseph	6.50
Cyr Wm.	8.09
Dagenais Alf.	3.20
Dagenais Alfred	5.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais R. A.	6.00
Dalgish A. T.	5.77
Danis Dominique	6.50
Danis Dominique	6.50
Danis E.	5.00
D'Aoust Raoul	10.00
D'Aoust J. B.te	8.00
DeGagné Arthur	7.00
Demers Adrien	5.78
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	6.50
Demers Théophile	5.00
Demers Théophile	6.00
Deschamp Alfred	7.75
Deschamp Vve Nap.	4.29
Desfossés A. J.	5.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	2.90
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	5.00
Desjardins Vve E.	8.49
Desmarais Suc. Dame D.	6.00
Désormeaux Gonzague	4.50
Desmarais, Succ. D.	5.00

Désormeaux Gonzague	5:00
Désormeaux René	3:81
Dinelle René	6:00
Dompierre Emile	9:00
Dompierre Eugène	4:25
Dompierre Eugène	10:00
Dompierre J. Eug.	6:00
Donovan D.	7:50
Doucet Mde F. P.	10:00
Drapeau Wilfrid	8:00
Drapeau Wilfrid	10:00
Drapeau Wilfrid	5:00
Drouin Albert	1:97
Dubé Ferdinand	3:12
Dubois Mde Alexandre	3:94
Dubois Arthur	5:50
Dubois J. Bte.	6:00
Ducharme Calixte	6:00
Duguay John	9:00
Dumas Homer	5:50
Dunningan Mde Vve T.	6:00
Dupont Léon	4:00
Dupuis Amable	4:00
Dupuis Suc. Donat	7:50
Dupuis Gabriel	7:50
Dupuis H. P.	7:50
Dupuis H. P.	7:50
Dupuis H. P.	6:00
Dupuis H. P.	5:00
Dupuis H. P.	7:50
Dupuis H. P.	5:00
Dupuis H. P.	6:00
Dupuis H. P.	6:00
Dupuis H. P.	5:00
Dupuis Joseph	5:00
Dupuis Melle L.	5:00
Dupuis Melle L.	5:00
Dupuis Mlle Ludwina	6:50

Dupuis Mlle Ludwina	7.00
Dupuis Melle L.	5.50
Dupuis Melle L.	3.71
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	9.00
Dupuis Wilfrid	1.60
Duquette Henri	5.61
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	2.50
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Duval Mde Vve Marie	6.50
Duval Mde Marie	6.50
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Emery Octave	6.50
Emery Octave	5.00
Emery Octave	5.50
Falardeau Succ. V. O.	4.00
Succ. V. O. Falardeau	7.50
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	6.00
Falardeau Succ. V. O.	6.00
Falardeau Suc. V. O.	2.50
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor	5.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor et Ad.	5.00
Falardeau Léopold	5.00
Fauvelle Emile	7.51
Fauvelle Louis	5.02
Fauvelle Roméo Mde	5.00
Fortin Alfred	8.00
Fortin J. N.	4.75
Fortin J. N.	4.75

Fortin Philias	6.00
Fortin Philias	5.25
Fortin, Charles	6.00
Fournier E.	7.50
Gagné Honoré	1.01
Gagnon Abraham	7.00
Gagnon Barnabé	3.50
Gagnon Mde Geo.	6.00
Gagnon Suc. Louis	5.50
Garneau Joseph	5.00
Garneau Jos.	5.00
Gatineau Power Co.	3.00
Gatineau Power Co.	5.00
Gaudreau Alfred	2.49
Gaudreau Alp.	1.16
Gaudreau Delphis	.48
Gauthier F. A.	5.00
Gauthier Isaie	7.50
Gauthier Louisa	5.00
Gauthier Louisa	9.50
Gauthier Noé	4.00
Gauthier Mlle Oliva	5.50
Gélinas W.	7.50
Succ. D. Gendron	6.00
Gervais Mde Vve Chas.	6.50
Gervais Mde Vve Chas.	7.50
Girard A.	6.50
Girard Ephraim	3.68
Giroux Isaie	7.50
Giroux Sylvio	7.50
Godin F.	4.00
Godin F.	4.20
Godin Raoul	9.00
Gooding J.	5.00
Goulet Chas. A.	3.00
Goulet Chas. A.	3.00
Graham C. K.	5.00
Gratton A.	9.75

Gratton Eug.	10.00
Gravelle Emile	4.47
Gravelle Vve Israel	6.00
Gravelle Léonidas et V.	5.05
Grégoire Adélard	7.50
Groulx Ferdinand	3.97
Groulx Mathias	7.50
Guérette Joseph	5.00
Guérin Aimé	7.50
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	6.00
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	10.00
Guertin Hermas	6.00
Guivremont Dame Jos.	5.00
Guivremont Dame Jos.	5.00
Guimond Vve Louis	6.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Harkins Miss Mary	7.00
Harper Joseph	9.00
Hartley Robert	6.00
Hébert Mme S.	10.00
Hopson A.	5.50
Hurtibise Mde Alphonse	6.00
Hyendal A.	8.00
Jennery Jos.	7.50
Joanette Jos.	10.00
Joanette Jos. Mde	10.00
Joanette, Jos.	10.00
Joanette Jos.	10.00
Joanette Mde Jos.	5.00
Joanette Ovila	5.00
Jolicoeur Eugène	8.00

Kareem M.	7.50
Kareem M.	7.50
Kareem M.	6.50
Kayuk John	7.50
Kayuk John	7.50
Kealgay John	3.18
La Banque Provinciale du Canada	4.00
Labelle Adelmar	5.00
Labelle Adelmar	7.50
Labelle Adelmar	6.00
Labelle A. W.	6.25
Labelle Vve Nap.	5.00
Labelle Vve Stanislas	8.00
Laberge Joseph	5.33
La Caisse Populaire	7.50
Lacoste Hector	5.00
Jean Lacroix & Cie	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
Ladéroute, F. X.	3.75
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	4.04
La Financière de Hull	4.00
La Financière de Hull	1.13
La Financière de Hull	6.00
Laflamme, A. A.	9.00
Laflamme Denis	3.44
Laflamme Edgar	7.50
Lafèche J. Oscar	5.00
Lafèche Z.	6.50
Lafèche Z.	5.50
Lafleur Raoul	3.25
Lafond Mde J. R.	6.00
Lafontaine Honoré	2.18
Lafontaine J. Bte.	1.93
Lafontaine, Mde J.	7.00
Lafontaine L.	5.00
Mde J. Laframboise	10.00
Lafrance Louis	8.00

Lafrance Louis	5.00
Lafrance Louis	5.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise, Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	7.00
Lafranchise Mde E.	6.00
Lafranchise Mde M.	10.00
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafrenière Aimé	3.48
Lajambe Stanislas	7.50
Lajambe Stanislas	7.00
Lalonde Edmond	10.00
Lambert Oscar	5.00
Lambert Oscar	2.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	5.00
Landriault Eugène	7.50
Landriault Eugène	5.00
Landriault Olivier	2.10
Landry François	5.42
Langlois Mde Nap.	5.85
Lapensée, Eugène	2.50
Lapensée Albert	6.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée Gabriel	4.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée William	6.00
Laplaca Mathias	5.00
Laplaca Mathias	2.00
Larente Adrien	3.76
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	9.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	5.00
Laroche Wm.	7.50

Laroche Wm.	6.00
Larose Alfred	9.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	5.00
Larose Fred.	7.50
Larouche Eugène	4.61
Larouche Mde Léo.	6.00
Lascelles O.	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latreille Jean	1.36
Latulippe O.,	7.00
Latulippe Rodolphe	2.82
Laurent E.	7.50
Laurin F. X.	7.50
Laurin, Ubald	4.20
Lauzon Euclide	5.00
Laverdure M. J.	10.00
Laverdure, M. J.	9.00
Laverdure M. J.	7.50
Lavergne Alfred	4.05
Lavigne, Mde A.	3.06
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex.	6.00
Lavigne John	6.00
Lavigne Oswald	6.00
Laviolette D. O.	6.00
Lavoie Jos.	3.50
Lavoie Louis,	3.29
Leblanc Vve Basile	5.84
Leblanc François	6.50
Leblanc François	7.00
Leblanc Lorenzo	6.00
Leblanc Wilfrid	7.50
Leclerc Valmore	6.00
Leduc François	1.22

Lefebvre Jos.,	3.66
Legault Eugène	8.00
Legault E.	5.00
Télesphore LeGrand	5.00
Leland W. J.	7.50
Léonard Cléophas	10.00
Leroux P.	7.50
Leroux Procule	.80
Lessard Albina Mlle	7.50
Lever J. W.	10.00
Lévesque A.	3.50
Lévesque Mlle Amanda	8.00
Lévesque Mlle Amanda	8.00
Levesque Dieudonné	10.00
Levesque Dieud.	10.00
Levesque Edmond	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque John	4.89
Liberty Mde Rose	5.00
Limoges D.	6.00
Limoges Donat & L.	5.00
Limoges Donat & L.	5.00
Lombard, L'Abbé J. A.	2.00
Lombard, L'Abbé J. A.	6.00
Loyer Vve Antoine	4.06
McLean F. C.	5.00
McLean F. C.	10.00
McLean F. C.	9.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	8.00
McLean F. C.	7.50
McMillan S.	8.50
Madore Pierre	6.50
Madore Pierre	4.00
Madore Pierre	8.00
Madore P.	6.00
Madore P.	8.00

Madore P.	Madore P.	18.00
Madore P.	Madore P.	16.50
Majeau, F.	Majeau, F.	2.00
Marcotte Jos.	Marcotte Jos.	10.00
Marcotte Jos.	Marcotte Jos.	10.00
Marengère Moise	Marengère Moise	5.00
Marion Geo. Melle	Marion Geo. Melle	4.00
Martel Mde Ernestine	Martel Mde Ernestine	5.00
Massie Wm.	Massie Wm.	3.37
Matte Edmond	Matte Edmond	8.00
Meilleur Vve G.	Meilleur Vve G.	8.00
Meloche Mde J. A.	Meloche Mde J. A.	5.00
Merryfield Thos.	Merryfield Thos.	7.00
Michaud Emile	Michaud Emile	3.18
Michond, Jos.	Michond, Jos.	3.78
Miron Z.	Miron Z.	3.50
Monette A. W.	Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	Monette A. W.	5.00
Monette A. W.	Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	Monette A. W.	6.00
Monette, A. W.	Monette, A. W.	2.66
Monette Mme Louise	Monette Mme Louise	5.00
Monette Ernest	Monette Ernest	3.48
Montcion Emery	Montcion Emery	7.00
Mongeon Hector	Mongeon Hector	7.75
Moncion E.,	Moncion E.,	7.00
Montcion Emery	Montcion Emery	8.00
Montpetit Geo.	Montpetit Geo.	5.00
Montreuil Alfred Sr.	Montreuil Alfred Sr.	1.18
Morin, M.	Morin, M.	10.00
Morin Michel	Morin Michel	7.00
Myre Mathias	Myre Mathias	7.50
Nadon Jos.	Nadon Jos.	10.00
Nadon Alfred	Nadon Alfred	7.50
Nadon Alfred	Nadon Alfred	6.00

Nault Armand	6.50
Nault Théodore	5.59
Newton J. J.	5.00
Normand L.	6.00
Normand Trefflé	6.01
Normand Trefflé	5.33
Ouellette René	2.58
Ouellette, René	5.00
Ouellette Zéphirine Vve	7.45
Page Armand	5.50
Palen Fred.	6.00
Paquette Arthur	2.93
Paquin I.	7.00
Paquin I.	4.50
Pauzé Pierre	7.50
Pauzé Pierre	6.00
Pelletier Vve Aug.	5.00
Pelletier Edmond	10.00
Périard Alfrie	6.87
Périard Ludger	5.00
Périard Nap.	7.50
Peterson Antonio	3.08
Peterson Antonio	3.41
Peterson Geo.	7.00
Petit Nap.	7.50
Pharand J. B.	10.00
Pharand J. B.	7.50
Pharand J. B.	5.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	8.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josaphat	7.50
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.00

Pharand Josephat			9.00
Pharand J.			4.25
Pharand Josephat			7.50
Pharand Josephat			4.00
Pharand Josephat			7.50
Pharand Josephat			9.00
Pharand. J.			5.00
Pharand Josephat			9.00
Pharand Josephat			6.00
Pharand Josephat			8.50
Pharand Josephat			10.00
Pharand Josephat			9.00
Pharand Josephat			6.00
Pharand Josephat			6.00
Pharand, J.			3.75
Pharand Josephat			10.00
Phillion J. B.			4.12
Phillion, J. B.			5.00
Phillion Télesphore			10.00
Picard, Alfred			3.92
Picard F.			.28
Pichard M.,			9.00
Pichard M.			6.00
Pichard M.			6.00
Pichard M.			7.50
Pichard M.			6.00
Pichard M.			6.00
Pichard M.			6.00
Pichard M.			7.50
Pichard M.			5.00
Pilon, Mde O.			3.06
Plante Zéphirin			3.31
Plosencky Mike			10.00
Plouffe Hector			6.00
Plouffe, H.			5.00
Plouffe Wilfrid			6.00
Poirier Josephat			8.00
Poirier Josaphat			8.00

Poirier J. Alex.	Indigéant	Année	6.50
Poirier J. Bte.	Indigéant	Année	5.71
Poirier Ls. Alex.	Indigéant	Année	2.00
Poirier Osias	Indigéant	Année	3.22
Poirier Sylvio	Indigéant	Année	3.77
Poitrass, A.	Indigéant	Année	5.00
Potvin, Ad.	Indigéant	Année	1.32
Potvin Alfred	Indigéant	Année	5.71
Poulin, Wm.	Indigéant	Année	2.00
Poulin Wm.	Indigéant	Année	5.00
Poulin Wm.	Indigéant	Année	5.00
Proulx, Eugène	Indigéant	Année	6.00
Proulx Nérée	Indigéant	Année	7.50
Raizenne Hervé	Indigéant	Année	5.00
Rancourt Joseph	Indigéant	Année	6.00
Ranger Edmond	Indigéant	Année	7.50
Régimbald Adélard	Indigéant	Année	6.00
Régimbald A.	Indigéant	Année	6.00
Régimbald Auguste	Indigéant	Année	8.00
Régimbald Eug.	Indigéant	Année	6.00
Régimbald Eugène	Indigéant	Année	7.50
Régimbald, Isaie	Indigéant	Année	2.16
Régimbald Ovila	Indigéant	Année	5.00
Succ. J. Reinhardt	Indigéant	Année	5.00
Succ. J. Reinhardt	Indigéant	Année	10.00
Renaud Eugène	Indigéant	Année	7.50
Ricard Achille	Indigéant	Année	6.00
Ricard Achille	Indigéant	Année	5.00
Ricard Achille	Indigéant	Année	5.00
Ricard Achille	Indigéant	Année	5.00
Ricard Achille	Indigéant	Année	5.00
Ricard Raoul	Indigéant	Année	10.00
Robert Gédéon	Indigéant	Année	.92
Robert Gédéon	Indigéant	Année	7.72
Robillard André	Indigéant	Année	2.50
Robinson Vve Amanda	Indigéant	Année	6.50
Rochon Donat	Indigéant	Année	6.00
Rochon M. J.	Indigéant	Année	8.00

Rodier Isidore	10.97
Rose Vve Laura	6.50
Rose Vve Laura	8.00
Rose Vve Laura	8.00
Roussel Albert	4.66
Roussel Ernest	6.00
Routliffe George	4.14
Roy Ald. & Wilson Mde	6.48
Roy Aurèle	6.16
Roy Edouard	7.50
Roy René	2.19
Roy Joseph	6.00
Roy, Jos.	5.09
Roy Joseph	6.00
Roy Narcisse	8.00
Royal Trust Corp.	5.00
Royal Trust Co.	4.00
Royal Trust Co.	5.50
El. A. Runions	10.00
St. Amand Thos. J.	7.41
St. Denis Mde E.	5.00
St. Denis I.	5.00
St. Denis Isaie	7.00
St. Denis Louis	8.00
St. Jean Henri	7.50
St. Jean Téléphore	7.50
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Sabourin Guillaume	6.00
Sarazin J. B.	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Saumure Joseph	6.00
Sauriol Edouard	7.50
Sauvé Donat	7.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00

Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.50
Scott Estate	10.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	7.50
Scott, Est. Mrs. John	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	7.50
Secours Mde Ern.	6.00
Séguin Alphonse	9.00
Séguin Jos.	4.00
Séguin Joseph	6.00
Séguin Joseph	5.00
Servant A.	.78
Servant Arthur	1:24
Shesky F.	4.00
Sicard Mlle Aug.	5.00
Sicard Mlle Aug.	8.00
Sicard Mlle Aug.	6.50
Silver H.	10.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	6.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	7.50
Simon Pierre	6.00
Simonneau Arthur	4.48
Simonneau Marcellin	7.00
Simpson Joseph	6.00
Simpson Joseph	5.00
Simpson, Jos.	6.00
Simpson Jos.	5.00
Sirois, Mde G.	5.00
Sirois Vve Israël	6.50
Smith Isaac	4.00
Smouth Mrs. John	5.00
Smouth Mrs. John	3.50

Soublière & Lepage	6.00
Soublière & Lepage	6.00
Speare Thos.	6.50
Steele J. C.	4.00
Steele J. C.	8.00
Stewart W. H.	7.50
Stewart W. H.	6.00
Stewart, W. H.	6.00
Stucker Edouard	2.36
Supertest Petroleum Corp.	7.50
Supertest Petroleum Corp.	7.50
Tanguay J. B.	3.50
Tannahill Mrs. Wm. M. J.	9.00
Tannahill Mrs. M. J.	6.00
Tessier F. L.	3.50
Tessier Henri	7.50
Mde Nap. Tessier	6.00
Théoret, E.	4.00
Thérien Vve Alph.	5.00
Thivierge Mde Adélar	5.00
Thivierge Emmanuel	7.50
Thivierge, E.	5.00
Thivierge Mde Marie	7.50
Thivierge Mde Marie	7.00
Thivierge Maxime	2.92
Thivierge Steven	3.11
Tremblay Albert	2.80
Tremblay Mde E.	6.00
Tremblay Vve Cléophas	10.00
Tremblay Mde Dolphis	5.00
Tremblay Joseph	6.50
Tremblay, Jos.	10.00
Tremblay Joseph	8.00
Tremblay Joseph	6.50
Trépanier Raoul	2.00
Trottier, Philippe	6.30
Trottier Mde P.	7.50
Trudel Mlle J.	5.00
Vallière Emile	4.36

Viau D. A.			7.00
Viau D. A.			7.00
Whissell Geo. Fils			4.82
Wright Estate C. B.			7.50
Wright Est. C. B.			2.00
Wright Estate C. B.			5.00
Wright Estate C. B.			7.50
Wright Estate C. B.			4.00
Wright, Est. M. S.			6.00
Wright Estate M. S.			10.00
Wright Estate M. S.			5.50
Wright Estate M. S.			6.00
Wright Estate M. S.			6.00
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			3.50
Bissonnette L.			6.50
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			7.50
Bissonnette L.			7.00
Bissonnette L.			6.00
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			7.50
Bissonnette L.			4.00
Bissonnette L.			6.50
Bissonnette L.			9.00
Bissonnette L.			6.00
Raymond A. L.			2.00
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			10.00
Bissonnette L.			4.00
Bissonnette L.			7.00
Bissonnette L.			6.00
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			7.50
Bissonnette L.			5.00
Bissonnette L.			10.00
Bissonnette L.			6.00
Bissonnette L.			5.00

Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette, L.	5.60
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	7.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	2.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.63
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	3.75
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	3.50
Bissonnette L.	4.59
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00

Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.25
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette, L.	10.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette, L.	5.00
Bissonnette, L.	1.13
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette, L.	6.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Ducharme E.	10.00
Labelle Adelmar	7.50
Labelle Joseph	3.50

Link Thomas	5.00
McLean, F. C.	7.00
Sagala Alfred	7.50
Graham, G. D.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Steele J. C.	2.00
Alarie, A.	1.47
Wheeler, G. N.	6.50
McLean, F. C.	3.39
Succession Wright	1.34
Royal Trust Corp.	.42
Durocher Melle C.	1.05
Collège d'Ottawa	1.35
Succ. Scott	.75
Graham G. D.	.63
Succ. Scott	1.65
Succ. Scott	1.50
Succ. A. Falardeau	.60
Succ. Mrs. J. Scott	1.13
Succ. C. B. Wright	.34
Succ. Falardeau	1.75
Succ. Falardeau	1.10
Succ. Farlardeau	2.19
La Cie Immobilière de Hull	2.50
Gervais Ph.	6.50

Total \$5,288.03

RECLAMATION POUR ABRI

Mois de Janvier 1934

Nom du Propriétaire	Montant du loyer
Alarie Edouard	9.00
Alarie Edouard	10.00
Amyot Albert	7.50
Amyot Joseph	2.42
Amyot Joseph	7.50

Aubin Moise	6.00
Auger Emile	5.00
Auger Emile	5.00
Auger J. A.	5.00
Auger J. A.	6.00
Beauchamp Adélarde	6.50
Falardeau Suc. V. O.	1.75
Beauchamp Jules	9.00
Beaudin Wilfrid	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Pharand J.	9.50
Bélanger Mde O.	2.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mme L.	.50
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mme L. M.	.78
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mme L. M.	2.00
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	7.00
Bergeron A. et L.	5.00
Bertrand B.	4.50
Bertrand Bernadin	5.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00

Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	1.55
Bertrand Isidore	3.75
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Mde Louis	6.00
Bertrand Vve Wm.	5.00
Binet F. A. pour Dame J. Binet	7.50
Binet F. A.	3.25
Binet F. A. pour Dame J. Binet	7.50
Binet F. A. pour Dame E. Séguin	6.00
Binet F. A. pour D. Paquin	7.50
Binet E., pour Dame J. Binet	10.00
Binet E. pour Dame J. Binet	10.00
Binet E. pour Dame J. Binet	9.00
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	7.50
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	6.00
Blanchette René	7.50
Boily O.	6.50
Boucher Félix	6.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	5.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Mde François	6.00
Boucher Oscar, pour Suc. J. Maurice	10.00
Boucher Oscar	7.00
Boucher Zénon	6.50
Boucher Zénon	6.50
Bourdages, Mde E.	5.00
Boyer Eugène	10.00
Brady Osborne	3.22
Branchaud A.	7.00
Brault Mde Emma	2.00
Suc. V. O. Falardeau	1.10

Brisebois John	7.50
Cabana Mlle M. O.	5.00
Cadieux Mde D.	6.00
Succ. Farlardeau	2.12
Cadieux J. B.	5.00
Cadieux Mme Nazaire	9.00
Cadieux Mme Nazaire	5.00
Cadieux Mde O.	6.00
Campeau Amédée	5.00
Capital Trust Corporation N.	6.50
Cardinal Joseph	5.00
Caron Emile pour Suc. J. Demers	9.00
Cayer Melle Régina	10.00
Charbonneau Marcel	5.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	5.50
Charbonneau Rodolphe	5.00
Charbonneau Rodolphe	10.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charest Mlle A.	7.50
Charest Melle A.	2.90
Charette Albert	7.50
Charette Suc. I. pour Dame D. Charette	6.00
Charlebois J. A.	5.00
Charron Alphonse	4.00
Charron Cléophas	6.50
Charron J. O.	10.00
Charron Noé	3.86
Charron P. H.	4.00
Charron P. H.	2.50
Chartrand Alfred	6.50
Chénier Alph.	5.00
Chénier Pierre	10.00
Chénier Pierre	10.00
Cholette J. V.	6.00

Cholette J. V.	1. A. 20220	4.00
Church J. M.	1. A. 20220	5.00
Clément J.	1. A. 20220	8.00
Cochrane Mde G. par Mlle A. Challis	1. A. 20220	5.00
Collin Mde Jos.	1. A. 20220	9.00
Collin J. Mde	1. A. 20220	6.00
Coté John	1. A. 20220	5.00
Cousineau Aldéi	1. A. 20220	5.00
Cousineau Aldéi	1. A. 20220	5.00
Cousineau Aldéi	1. A. 20220	5.00
Cousineau Aldée	1. A. 20220	5.00
Cousineau J. C.	1. A. 20220	10.00
Cousineau J. C.	1. A. 20220	10.00
Cousineau J. C.	1. A. 20220	7.50
Cousineau Osias	1. A. 20220	5.00
Covey Matthew	1. A. 20220	5.74
Covey M.	1. A. 20220	5.35
Cyr Mde Vve Joseph	1. A. 20220	6.50
Cyr Wm.	1. A. 20220	8.00
Dagenais Alfred	1. A. 20220	5.50
Dagenais Omer	1. A. 20220	6.50
Dagenais Omer	1. A. 20220	6.50
Dagenais R. A.	1. A. 20220	6.00
Danis Dominique	1. A. 20220	6.50
Danis Dominique	1. A. 20220	6.50
Danis E.	1. A. 20220	5.00
Daoust Raoul par Melle A. Daoust	1. A. 20220	10.00
D'Aoust J. B.te	1. A. 20220	8.00
DeGagné Arthur	1. A. 20220	1.13
Succ. Ambroise Demers	1. A. 20220	6.00
Succ. Ambroise Demers	1. A. 20220	3.75
Succ. Ambroise Demers	1. A. 20220	3.75
Succ. Ambroise Demers	1. A. 20220	6.00
Succ. Ambroise Demers	1. A. 20220	6.50
Demers Théophile	1. A. 20220	5.00
Demers Théophile	1. A. 20220	6.00
Derby David	1. A. 20220	7.50
Desfossés A. J.	1. A. 20220	5.00

Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	7.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	3.55
Desmarais Suc. Dame D.	6.00
Desmarais, Succ. D.	5.00
Desormeaux Gonz.	6.00
Désormeaux Gonzague	4.50
Désormeaux Gonzague	5.00
Dinelle René	6.00
Dompierre Emile	9.00
Dompierre Eugène	4.25
Dompierre Eugène	10.00
Dompierre J. Eug.	6.00
Donovan D.	7.50
Doucet Mde F. P.	10.00
Drapeau Wilfrid	8.00
Drapeau Wilfrid	10.00
Drapeau Wilfrid	5.00
Drouin Albert	1.97
Dubois Arthur	5.50
Dubois J. Bte.	6.00
Ducharme Calixte	6.00
Ducharme E.	9.00
Ducharme E.	10.00
Duguay John	9.00
Dumas Homer	5.50
Dunningan Mde Vve T.	6.00
Dupont Léon	4.00
Dupuis Suc. Donat	7.50
Dupuis Gabriel	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00

Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis Joseph	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	7.00
Dupuis Melle L.	5.50
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	9.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	2.50
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Duval Mde Vve Marie	6.50
Duval Mde Marie	6.50
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Emery Octave	6.50
Emery Octave	5.00
Emery Octave	5.50
Falardeau Succ. V. O.	4.00
Succ. V. O. Falardeau	7.50
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	6.00
Falardeau Suc. V. O.	2.50
Falardeau Succ. V. O.	6.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor	5.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor et Ad.	5.00

Falardeau Léopold	5.00
Fauvelle Emile	7.51
Fauvelle Mde R.	5.00
Fontaine R.	3.55
Fortin Alfred	8.00
Fortin J. N.	4.75
Fortin J. N.	4.75
Fortin Philias	6.00
Fortin Philias	5.25
Fortier Charles	6.00
Fournier E.	7.50
Fournier Joseph	2.00
Gagnon Abraham	7.00
Gagnon Mde Geo.	6.00
Gagnon Suc. Louis	5.50
Garneau Joseph	5.00
Garneau Jos.	5.00
Garneau Jos.	5.87
Gatineau Power Co.	5.00
Gauthier F. A.	5.00
Gauthier S.	7.50
Gauthier Louisa	5.00
Gauthier Louisa	9.50
Gauthier Noé	4.00
Gauthier Mlle Oliva	5.50
Gélinas Mde N.	6.00
Gendon Suc.T.	5.00
Gervais Mde Vve Chas.	6.50
Gervais Mde Vve Chas.	7.50
Gervais F.	6.50
Girard A.	6.50
Giroux Isaie	7.50
Godin F.	4.00
Godin E.	5.00
Godin Raoul	9.00
Gooding J.	5.00
Goulet Chas. A.	3.00
Goulet Chas. A.	3.00

Graham C. K.	5.00
Graham D. G.	6.00
Gratton A.	9.75
Gratton Eug.	10.00
Gravelle Vve Israel	6.00
Gravelle Léonidas et V.	5.05
Grégoire Adélard	7.50
Groulx Mathias	7.50
Guérette Joseph	5.00
Guérin Aimé	7.50
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	6.00
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	10.00
Guertin Hermas	6.00
Guivremont Dame Jos.	5.00
Guivremont Vve Jos.	6.00
Guimond Vve Louis	6.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Harkins Miss Mary	7.00
Harper Joseph	9.00
Hartley Robert	6.00
Hébert Mme S.	10.00
Hopson A.	5.50
Hurtibise Mde A.	2.00
Hyendal A.	8.00
Jennery Jos.	7.50
Joanette Jos.	10.00
Joanette Jos. Mde	10.00
Joanette, Jos.	10.00
Joanette Mde Jos.	5.00
Joanette Ovila	5.00
Jolicoeur Eugène	8.00

Kareem M.	7.50
Kareem M.	7.50
Kareem M.	6.50
Kayuk John	7.50
Kayuk John	7.50
Kealgay John	3.18
La Banque Provinciale du Canada	4.00
Labelle Adelmar	5.00
Labelle Adelmar	7.50
Labelle A.	7.50
Labelle Adelmar	6.00
Labelle Jos.	5.00
Labelle Vve Nap.	5.00
Labelle Vve Stanislas	8.00
La Caisse Populaire	7.50
La Caisse Populaire	7.50
Lacoste Hector	5.00
Jean Lacroix & Cie	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	4.00
La Financière de Hull	3.00
Lafamme, A. A.	9.00
Lafamme Edgar	7.50
Lafèche J. Oscar	5.00
Lafèche Z.	6.50
Lafèche Z.	6.50
Lafond Mde J. R.	6.00
Lafontaine Honoré	2.18
Lafontaine L.	5.00
Mde J. Laframboise	10.00
Laframboise L.	9.00
Lafrance Jos.	1.08
Lafrance Louis	8.00
Lafrance L.	2.50
Lafrance Louis	5.00
Lafrance Louis	5.00

Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise, Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	7.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	10.00
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafèche Z.	5.50
Lajambe Stanislas	7.50
Lajambe Stanislas	7.00
Lalonde Edmond	10.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	5.00
Landriault Eugène	7.50
Landriault Eugène	5.00
Landriault O.	1.05
Langlois Mde Nap.	5.85
Lapensée Albert	6.00
Lapensée, Eugène	2.50
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée Gabriel	4.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée William	6.00
Laplaca Mathias	5.00
Laplaca Mathias	2.00
Larose A.	3.49
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	5.00
Larose Fred.	7.50
Larouche Mlle L.	3.57
Lascelles O.	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latulippe O.,	7.00

Latulippe Rodolphe	2.82
Laurent E.	7.50
Laurin F. X.	7.50
Laurin U.	5.00
Lauzon Euclide	5.00
Laverdure M. J.	10.00
Laverdure, M. J.	9.00
Laverdure M. J.	7.50
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex.	6.00
Lavigne John	6.00
Lavigne Oswald	6.00
Laviolette D. O.	6.00
Lavoie Jos.	3.50
Lavoie L.	6.00
Leblanc Vve Basile	5.84
Leblanc François	7.00
Leblance F.	2.10
Leblanc Lorenzo	8.00
Leblanc Z.	6.00
Leblanc Wilfrid	7.50
Leclerc Valmore	6.00
Legault Eugène	8.00
Legault E.	5.00
Télesphore LeGrand	5.00
Leland W. J.	7.50
Léonard Cléophas	10.00
Leroux P.	7.50
Lessard Mde J. A.	6.72
Levert J. W.	10.00
Levesque Dieud.	10.00
Levesque A.	9.45
Levesque Mlle A.	8.00
Levesque A.	5.00
Levesque Dieudonné	10.00
Levesque Edmond	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque Mde Jean	6.00

Liberty Mde Rose	5.00
Limoges D.	6.00
Limoges Donat & L.	5.00
Link T.	5.00
Lombard, L'Abbé J. A.	2.00
Lombard, L'Abbé J. A.	6.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	7.00
McLean F. C.	5.00
McLean F. C.	10.00
McLean F. C.	9.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	8.00
McLean F. C.	2.90
McMillan S.	8.50
Madore Pierre	6.50
Madore Pierre	4.00
Madore P.	6.00
Madore P.	6.00
Madore P.	6.50
Madore Pierre	6.00
Madore P.	8.00
Marcotte Jos.	10.00
Marcotte Jos.	10.00
Marengère Moise	5.00
Marion Geo. Melle	4.00
Martel Mde Ernestine	5.00
Matte Edmond	8.00
Meilleur Vve G.	8.00
Meloche Mde J. A.	5.00
Merryfield Thos.	7.00
Miron Z.	3.50
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	6.00

Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette Mme Louise	5.00
Monette Mde L.	4.35
Monette Mde H.	7.00
Mongeon Hector	7.75
Montcion Emery	8.00
Moncion E.	7.00
Montpetit Geo.	5.00
Montreuil Alfred Sr.	1.18
Morin, M.	10.00
Morin Michel	7.00
Myre Mathias	7.50
Nadon Alfred	7.50
Nadon Jos.	10.00
Nault Armand	6.50
Neville M.	3.68
Newton J. J.	5.00
Normand L.	6.00
Normand Trefflé	6.01
Ouellette René	2.58
Ouelette, S. R.	9.00
Ouelette Mde E.	3.73
Page A.	2.30
Palen Fred.	6.00
Paquin I.	7.00
Paquin I.	4.50
Pauzé Pierre	7.50
Pauzé Pierre	6.00
Pelletier Edmond	10.00
Périard Alfire	5.00
Périard Ludger	5.00
Périard Nap.	7.50
Peterson Antonio	3.08
Peterson Geo.	7.00
Petit Nap.	7.50
Pharand J. B.	10.00
Pharand J. B.	7.50

Pharand J. B.	5.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	8.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josaphat	7.50
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	7.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	4.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	9.00
Pharand. J.	5.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	8.50
Pharand Josephat	10.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	10.00
Phillion Mde A.	5.00
Phillion, J. B.	5.00
Phillion Téléphone	10.00
Pichard M.,	9.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Pichard M.	5.00
Plosencky Mike	10.00

Plouffe Hector	6.00
Plouffe, H.	5.00
Plouffe Wilfrid	6.00
Poirier Josephat	8.00
Poirier Josaphat	8.00
Poirier J. Alex.	6.50
Poirier Ls. Alex.	2.00
Poitras, A.	5.00
Potvin Adélard	2.71
Potvin Alfred	5.71
Poulin, Wm.	2.00
Poulin Wm.	5.00
Poulin Wm.	5.00
Proulx, Eugène	6.00
Prôux Nérée	7.50
Raizenne Hervé	5.00
Rancourt Joseph	6.00
Ranger Edmond	7.50
Régimbald Adélard	6.00
Régimbald Arthur	7.50
Régimbald A.	6.00
Régimbald Auguste	8.00
Régimbald Eug.	6.00
Régimbald Eugène	7.50
Régimbald Ovila	5.00
Succ. J. Reinhardt	5.00
Succ. J. Reinhardt	10.00
Renaud Eugène	7.50
Ricard Achille	6.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Raoul	10.00
Robinson Vve Amanda	6.50
Rochon Donat	6.00
Rochon M. J.	8.00
Rose Vve Laura	6.50

Rose Vve Laura	8.00
Rose Vve Laura	8.00
Roussel Ernest	6.00
Routliffe Geo.	2.00
Roy Ald. & Wilson Mde	6.48
Roy Edouard	7.50
Roy Joseph	6.00
Roy Jos.	7.50
Roy Joseph	6.00
Royal Trust Co.	4.00
Royal Trust Corp.	5.00
Royal Trust Co.	5.50
E. A. Runions	10.00
St. Denis Mde E.	5.00
St. Denis I.	5.00
St. Denis Isaie	7.00
St. Denis Louis	8.00
St. Jean Henri	7.50
St. Jean Téléphore	7.50
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Sabourin Guillaume	6.00
Sagala Alfred	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Saumure Joseph	6.00
Sauriol Edouard	7.50
Sauvé Donat	7.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	10.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00

Scott Estate	6.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	7.50
Secours Mde Ern.	6.00
Séguin Alphonse	9.00
Séguin Jos.	4.00
Séguin Joseph	6.00
Shesky F.	4.00
Sicard Mlle Aug.	5.00
Sicard Mlle Aug.	8.00
Sicard Mlle Aug.	6.50
Silver H.	10.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	6.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	7.50
Simon Pierre	6.00
Simonneau Marcellin	7.00
Simpson Joseph	6.00
Simpson Joseph	5.00
Simpson, Jos.	6.00
Simpson Jos.	5.00
Sirois, Mde G.	5.00
Sirois Vve Israel	6.50
Smith Isaac	4.00
Smouth Mrs. John	5.00
Smouth Mrs. John	3.50
Soublière & Lepage	6.00
Soublière & Lepage	6.00
Speare Thos.	6.50
Steele J. C.	4.00
Steele J. C.	8.00
Steele J. C.	2.00
Stewart W. H.	7.50
Stewart W. H.	6.00
Stewart, W. H.	6.00
Supertest Petroleum Co.	3.75
Supertest Petroleum Corp.	7.50

Tannahill Mrs. Wm. M. J.	9.00
Tannahill Mrs. M. J.	6.00
Tessier F. X. par Henri Tessier	3.50
Tessier Henri	7.50
Mde Nap. Tessier	6.00
Théoret, E.	4.00
Thérien Vve Alph.	5.00
Thivierge Mde Adélard	5.00
Thivierge Emmanuel	7.50
Thivierge, E.	5.00
Thivierge Mde Marie	7.00
Thivierge Mde Marie	7.50
Tremblay Mde E.	6.00
Tremblay Vve Cléophas	10.00
Tremblay Mde Dolphis	5.00
Tremblay Joseph	6.50
Tremblay, Jos.	10.00
Tremblay Joseph	6.50
Trépanier Raoul	2.00
Trottier P.	6.50
Trottier Mde P.	7.50
Trudel Mlle J.	5.00
Viau D. A.	7.00
Viau D. A.	7.00
Wheeler S. W.	6.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	2.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	5.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	4.00
Wright, Est. M. S.	6.00
Wright Estate M. S.	10.00
Wright Estate M. S.	5.50
Wright Estate M. S.	6.00
Wright Estate M. S.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00

Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	2.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	3.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	7.50
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	2.50
Bissonnette L.	6.00

Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	3.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	10.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	4.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	10.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	3.75
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette, L.		I. Bissonnette	3.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	4.59
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	3.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	10.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	4.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	4.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	8.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	3.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	4.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.50
Bissonnette L.		I. Bissonnette	7.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	5.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.00
Bissonnette L.		I. Bissonnette	6.25

Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette, L.	10.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette, L.	5.00
Bissonnette, L.	6.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Côté Antonio	6.00
La Cie Immobilière de Hull	2.50
Wright Est. C. B.	1.34
Royal Trust Corp.	.42
Laroche Wm.	9.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	5.00
Laroche Wm.	7.50
Laroche Wm.	6.00
Laroche Wm.	7.50
Bissonnette L.	1.25
Nadon Alfred	6.00
Poirier J. Bte.	5.71
Succ. Scott	.75
Graham G. D.	.63
Succ. Scott	1.65
Suc. Scott	1.50
Suc. A. Falardeau	.60
Suc. Mrs. J. Scott	1.13
Cole Wm. A. C.	3.00
Total	\$4,886.80

RECLAMATION POUR ABRI

Février 1934

Nom du Propriétaire	Montant du loyer
Alarie Edouard	9.00
Alarie Edouard	10.00
Amyot Albert	7.50
Aubin Moise	6.00
Auger Emile	5.00
Auger Emile	5.00
Auger J. A.	5.00
Auger J. A.	6.00
Amyot Joseph	7.50
Beauchamp Adélard	6.50
Beauchamp Jules	9.00
Bédard Frs.	6.00
Pharand J.	9.50
Bélanger Mde O.	2.00
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	5.00
Bélisle Mde L. M.	2.14
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mme L. M.	2.00
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	1.15
Bélisle Mme L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	6.00
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	2.25
Bergeron A. et L.	5.00

Bertrand B.	4.50
Bertrand Bernadin	5.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Mde Louis	6.00
Bertrand Vve Wm.	5.00
Binet F. A. pour Dame J. Binet	7.50
Binet F. A.	6.50
Binet F. A. pour Dame J. Binet	7.50
Binet F. A. pour Dame E. Séguin	6.00
Binet F. A. pour D. Paquin	7.50
Binet E., pour Dame J. Binet	10.00
Binet E. pour Dame J. Binet	10.00
Binet E. pour Dame J. Binet	9.00
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	7.50
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	6.00
Blanchette René	7.50
Boily O.	6.50
Boucher Félix	6.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	5.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Mde François	6.00
Boucher Oscar, pour Suc. J. Maurice	10.00
Boucher Oscar	7.00
Boucher Zénon	6.50
Boucher Zénon	6.50
Boulay, A. Mde	6.00
Bourdages Mde N. par E. Périard	5.00
Boyer Eugène	10.00
Branchaud A.,	7.00
Braut Mde Emma	2.00

Suc. V. O. Falardeau	1.10
Brisebois John	7.50
Succ. Falardeau	1.75
Beaudin W., par E. Phillion	6.00
Cabana Mlle M. O.	5.00
Cadieux Mde D.	6.00
Succ. Farlardeau	2.19
Cadieux J. B.	5.00
Cadieux Mme Nazaire	9.00
Cadieux Mme Nazaire	5.00
Cadieux Mde O.	6.00
Campeau Amédée	5.00
Capital Trust Corporation N.	6.50
Cardinal J., pour Hon. Juge Cousineau	5.00
Caron Emile pour Suc. J. Demers	9.00
Cayer Melle Régina	10.00
Charbonneau Marcel	5.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	5.50
Charbonneau Rodolphe	5.00
Charbonneau Rodolphe	10.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charest Mlle A.	7.50
Charette Albert	7.50
Charette Suc. I. pour Dame D. Charette	6.00
Charlebois J. A.	5.00
Charron Cléophas	6.50
Charron J. O.	10.00
Charron Noé	3.85
Charron P. H.	4.00
Charron P. H.	2.50
Chartrand Alfred	6.50
Chénier Alph.	5.00
Chénier Pierre	10.00
Chénier Pierre	10.00

Cholette J. V.	4.00
Church J. M.	5.00
Clément J.	8.00
Cochrane Mde G. par Mlle A. Challis	5.00
Collin Mde Jos.	9.00
Collin J. Mde.	6.00
Coté John	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cousineau Aldéi	5.00
Cholette J. V.	6.00
Cousineau Aldée	5.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau J. C.	10.00
Cousineau J. C.	7.50
Cousineau Osias	5.00
Covey Matthew	5.74
Covey M.	3.25
Cyr Mde Vve Joseph	6.50
Cyr Wm.	8.00
Dagenais Alfred	5.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais Omer	6.50
Dagenais R. A.	6.00
Danis Dominique	6.50
Danis Dominique	6.50
Danis E.	5.00
Daoust Raoul par Melle A. Daoust	10.00
D'Aoust J. B.te	8.00
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	3.75
Succ. Ambroise Demers	6.00
Succ. Ambroise Demers	6.50
Demers Théophile	5.00
Demers Théophile	6.00
Derby David	7.50
Desfossés A. J.	5.00

Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	7.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	6.00
Desfossés A. J.	3.65
Desfossés A. J.	5.00
Desmarais Suc. Dame D.	6.00
Desmarais, Succ. D.	5.00
Désormeaux Gonz.	6.00
Désormeaux Gonzague	4.50
Désormeaux Gonzague	5.00
Dinelle René	6.00
Dompierre Emile	9.00
Dompierre Eugène	4.25
Dompierre Eugène	10.00
Dompierre J. Eug.	6.00
Dohovan D.	7.50
Doucet Mde F. P.	10.00
Drapeau Wilfrid	8.00
Drapeau Wilfrid	10.00
Drapeau Wilfrid	5.00
Drouin Albert	1.97
La Cie Immobilière de Hull	2.50
Dubois Arthur	5.50
Dubois J. Bte.	6.00
Ducharme Calixte	6.00
Ducharme E.	10.00
Duguay John	9.00
Dumas Homer	5.50
Dunningan Mde Vve T.	6.00
Dupont Léon	4.00
Dupuis Suc. Donat	7.50
Dupuis Gabriel	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	7.50

Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis Joseph	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	7.00
Dupuis Melle L.	5.50
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	9.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	2.50
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Duval Mde Vve Marie	6.50
Duval Mde Marie	6.50
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Emery Octave	6.50
Emery Octave	5.00
Emery Octave	5.50
Falardeau Succ. V. O.	4.00
Succ. V. O. Falardeau	7.50
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	6.00
Falardeau Suc. V. O.	2.50
Falardeau Succ. V. O.	6.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor	5.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor et Ad.	5.00
Falardeau Léopold	5.00

Fauvelle Emile	7.51
Fauvelle Mde R.	5.00
Fontaine Henri	5.00
Fortin Alfred	8.00
Fortin J. N.	4.75
Fortin J. N.	4.75
Fortin Philias	6.00
Fortin Philias	5.25
Fortier Charles	6.00
Fournier E.	7.50
Fournier Joseph	2.00
Gagnon Abraham	7.00
Gagnon Mde Geo.	6.00
Gagnon Suc. Louis	5.50
Garneau Joseph	5.00
Garneau Jos.	5.00
Garneau Joseph	7.00
Gatineau Power Co.	3.00
Gauthier F. A.	5.00
Gauthier Isaie	3.75
Gauthier Louisa	5.00
Gauthier Louisa	9.50
Gauthier Noé	4.00
Gauthier Mlle Oliva	5.50
Gélinas W.	7.50
Gervais Mde Vve Chas.	6.50
Gervais Mde Vve Chas.	7.50
Gervais F.	6.50
Giroux Isaie	7.50
Godin F.	4.00
Godin E.	5.00
Godin Raoul	9.00
Gooding J.	5.00
Goulet Chas. A.	3.00
Goulet Chas. A.	3.00
Graham C. K.	5.00
Graham D. G.	6.00
Gratton A.	9.75

Gratton Eug.	7.15
Gravelle Vve Israel	6.00
Gravelle L. V.	10.00
Grégoire Adélarde	7.50
Groulx Mathias	7.50
Guérette Joseph	5.00
Guérin Aimé	7.50
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	8.00
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	10.00
Guertin Hermas	6.00
Guivremont Dame Jos.	5.00
Guimond Vve Louis	6.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Harkins Miss Mary	7.00
Harper Joseph	9.00
Hartley Robert	6.00
Hébert Mme S.	10.00
Hopson A.	5.50
Hopson A.	1.75
Hurtibise Mde A.	2.00
Hyendal A.	8.00
Jennery Jos.	7.50
Joanette Jos.	10.00
Joanette Mde J.	5.14
Joanette Jos. Mde	10.00
Joanette, Jos.	10.00
Joanette Mde Jos.	5.00
Joanette Ovila	5.00
Jolicoeur Eugène	8.00
Kareem M.	7.50
Kareem M.	7.50

Kareem M.	6.50
Kayuk John	7.50
Kayuk John	7.50
Royal Trust Corp.	42
Kealgay John	3.18
La Banque Provinciale du Canada	4.00
Labelle Adelmar	5.00
Labelle Adelmar	7.50
Labelle A.	7.50
Labelle Adelmar	6.00
Labelle Jos.	5.00
Labelle Vve Nap.	5.00
Labelle Vve Stanislas	8.00
La Caisse Populaire	7.50
La Caisse Populaire	7.50
Lacoste Hector	5.00
Jean Lacroix & Cie	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	4.00
Lafamme, A. A.	9.00
Lafamme Edgar	7.50
Lafèche J. Oscar	5.00
Lafèche Z.	6.50
Lafèche Z.	5.50
Lafond Mde J. R.	6.00
Lafontaine Honoré	2.18
Lafontaine L.	5.00
Mde J. Laframboise	10.00
Laframboise L.	9.00
Lafrance Jos.	6.50
Lafrance Louis	8.00
Lafrance L.	2.50
Lafrance Louis	5.00
Lafrance Louis	5.00
Lafranchise Mde M.	6.00

Lafranchise, Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	7.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	10.00
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafranchise Mde M.	7.50
Lajambe Stanislas	7.50
Lajambe Stanislas	7.00
Lalonde Edmond	10.00
Lambert Oscar	5.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	5.00
Landriault Eugène	7.50
Landriault Eugène	5.00
Durocher Melle C.	1.05
Langlois Mde Nap.	5.85
Lapensée Albert	6.00
Lapensée, Eugène	2.50
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée Gabriel	4.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée William	6.00
Laplaca Mathias	5.00
Laplaca M.	1.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	9.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	5.00
Laroche Wm.	7.50
Laroche Wm.	6.00
Laroche Wm.	7.50
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Fred.	7.50
L. Bissonnette pour College d'Ottawa	1.25

Lascelles O.	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latour Mde J.	3.50
Latour Mde J.	3.50
Latulippe O.,	7.00
Latulippe Rodolphe	2.82
Laurent E.	7.50
Laurin F. X.	7.50
Laurin U.	5.00
Lauzon Euclide	5.00
Laverdure M. J.	10.00
Laverdure M. J.	2.25
Laverdure M. J.	7.50
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex.	6.00
Lavigne John	6.00
Lavigne Oswald	6.00
Laviolette D. O.	6.00
Lavoie Jos.	3.50
Lavoie L.	6.00
Leblanc Vve Basile	3.84
Leblanc Frs.	3.50
Leblanc Lorenzo	8.00
Leblanc Wilfrid	7.50
Leclerc Valmore	6.00
Legault Eugène	8.00
Legault E.	5.00
Télesphore LeGrand	5.00
Leland W. J.	7.50
Léonard Cléophas	10.00
Leroux P.	7.50
Lessard Albina Mlle	7.50
Levert J. W.	10.00
Levesque Dieud.	10.00
Levesque Melle A.	7.00
Levesque Dieudonné	10.00
Levesque Edmond	6.00
Levesque Mde Jean	6.00

Levesque Mde Jean	6.00
Liberty Mde Rose	5.00
Limoges D.	6.00
Limoges Donat & L.	5.00
Link T.	5.00
Lombard, L'Abbé J. A.	2.00
Lombard, L'Abbé J. A.	6.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	7.00
McLean F. C.	5.00
McLean F. C.	10.00
McLean F. C.	9.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	8.00
McMillan S.	8.50
Madore Pierre	6.50
Madore Pierre	4.00
Madore P.	8.00
Madore P.	6.00
Madore P.	8.00
Madore P.	6.50
Madore Pierre	8.00
Marcotte Jos.	10.00
Marengère Moise	5.00
Marion Geo. Melle	4.00
Martel Mde Ernestine	5.00
Matte Edmond	8.00
Meilleur Vve G.	8.00
Méloche Mde J. A.	5.00
Merryfield Thos.	7.00
Succ. Scott	75
Miron Z.	3.50
Monette A. W.	9.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50

Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	6.00
Monette Mme Louise	5.00
Monette Mde Louise	5.00
Graham G. D.	.65
Monette Mde H.	7.00
Mongeon Hector	7.75
Montcion Emery	8.00
Moncion E.,	7.00
Montpetit Geo.	5.00
Montreuil Alfred Sr.	1.18
Morin, M.	10.00
Morin Michel	7.00
Myre Mathias	7.50
Nadon Alfred	7.50
Nadon Jos.	10.00
Nault Armand	2.12
Neville M.	6.00
Newton J. J.	5.00
Normand L.	6.00
Succ. Scott	1.65
Normand Trefflé	6.01
Suc. Scott	1.50
Ouellette René	2.58
Ouelette, S. R.	9.00
Ouellette Zéphirine Vve	7.45
Palen Fred.	6.00
Paquin I,	7.00
Paquin I.,	4.50
Pauzé Pierre	7.50
Pauzé Pierre	6.00
Pelletier Edmond	10.00
Périard Alfire	5.00
Périard Ludger	5.00
Périard Nap.	7.50
Peterson Antonio	3.08
Peterson Geo.	7.00

Petit Nap.		W A 7.50
Pharand J. B.		W A 7.50
Pharand J. B.		W A 5.00
Pharand Josephat		W A 8.00
Pharand Josephat		W A 7.50
Pharand Josephat		W A 8.00
Pharand Josephat		W A 7.50
Pharand Josaphat		W A 7.50
Pharand Josephat		W A 6.00
Pharand Josaphat		W A 5.00
Pharand Josephat		W A 6.00
Pharand Josephat		W A 7.00
Pharand Josephat		W A 9.00
Pharand Josephat		W A 7.50
Pharand Josephat		W A 4.00
Pharand Josephat		W A 7.50
Pharand Josephat		W A 9.00
Pharand Josaphat		W A 5.00
Pharand Josephat		W A 9.00
Pharand Josephat		W A 6.00
Pharand Josephat		W A 8.50
Pharand Josephat		W A 10.00
Pharand Josaphat		W A 3.36
Pharand Josephat		W A 9.00
Pharand Josephat		W A 6.00
Pharand Josephat		W A 6.00
Pharand Josephat		W A 10.00
Phillion Mde A.		W A 5.00
Phillion, J. B.		W A 5.00
Phillion Télésphore		W A 10.00
Pichard M.,		W A 9.00
Pichard M.		W A 6.00
Pichard M.		W A 6.00
Pichard M.		W A 7.50
Pichard M.		W A 6.00
Pichard M.		W A 6.00
Pichard M.		W A 6.00
Pichard M.		W A 7.30

Plosencky Mike	10.00
Plouffe Hector	6.00
Plouffe, H.	5.00
Plouffe Wilfrid	6.00
Poirier Josephat	8.00
Poirier Josaphat	8.00
Poirier J. Alex.	6.50
Poirier Ls. Alex.	2.00
Suc. A. Falardeau	6.00
Poitras, A.	5.00
Potvin Adélar	6.00
Suc. Mrs. J. Scott	1.13
Potvin Alfred	5.71
Poulin, Wm.	2.00
Poulin Wm.	5.00
Poulin Wm.	5.00
Proulx, Eugène	6.00
Proulx Nérée	7.50
Raizenne Hervé	5.00
Rancourt Joseph	6.00
Ranger Edmond	7.50
Régimbald Adélar	6.00
Régimbald Arthur	7.50
Régimbald A.	6.00
Régimbald Auguste	8.00
Régimbald Eug.	6.00
Régimbald Eug.	1.88
Régimbald Ovil	5.00
Reinhardt Suc. J.	2.22
Succ. J. Reinhardt	10.00
Renaud Eugène	7.50
Ricard Achille	6.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Raoul	10.00
Robinson Vve Amanda	6.50

Rochon Donat	6.00
Rochon M. J.	8.00
Rose Vve Laura	5.50
Rose Mde Laura	6.50
Rose Vve Laura	8.00
Rose Vve Laura	8.00
Routliffe Geo.	2.00
Roy Ald. & Wilson Mde	6.48
Roy Edouard	7.50
Roy Joseph	6.00
Roy Jos.	7.50
Roy Joseph	6.00
Royal Trust Co.	4.00
Royal Trust Corp.	5.00
Royal Trust Co.	5.50
E. A. Runions	10.00
St Denis Mde E.	5.00
St Denis Isaie	7.00
St Denis Louis	8.00
St Jean Henri	7.50
St Jean Téléphone	7.50
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Sabourin Guillaume	6.00
Sagala Alfred	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Saumure Joseph	6.00
Sauriol Edouard	7.50
Sauvé Donat	7.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	5.00

Scott Estate	6.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	7.50
Secours Mde Ern.	6.00
Séguin Alphonse	9.00
Séguin Jos.	4.00
Ségrin Joseph	3.00
Shesky F.	4.00
Sicard Mlle Aug.	5.00
Sicard Mlle Aug.	8.00
Sicard Mlle Aug.	6.50
Silver H.	10.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	6.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	7.50
Simon Pierre	6.00
Simonneau Marcellin	7.00
Simpson Joseph	6.00
Simpson Joseph	5.00
Simpson, Jos.	6.00
Simpson Jos.	5.00
Sirois, Mde G.	5.00
Sirois Vve Israel	6.50
Smouth Mrs. John	5.00
Smouth Mrs. John	3.50
Soublière & Lepage	6.00
Speare Thos.	6.50
Steele J. C.	4.00
Steele J. C.	8.00
Steele J. C.	2.00
Stewart W. H.	7.50
Stewart W. H.	6.00
Stewart, W. H.	6.00
Supertest Petroleum Co.	7.50
Tannahill Mrs. Wm. M. J.	9.00
Tannahill Mrs. M. J.	6.00

Tessier F. X. par Henri Tessier	5.50
Tessier Henri	7.50
Mde Nap. Tessier	6.00
Théoret, E.	4.00
Thérien Vve Alph.	5.00
Thivierge Mde Adélar	5.00
Thivierge, E.	5.00
Thivierge Mde Marie	7.00
Thivierge Mde Marie	7.50
Tremblay Mde E.	6.00
Tremblay Vve Cléophas	10.00
Tremblay Mde Dolphis	5.00
Tremblay, Jos.	10.00
Tremblay Joseph.	6.50
Trépanier Raoul	2.00
Trottier P.	6.50
Trottier Mde P.	7.50
Trudel Mlle J.	5.00
Viau D. A.	7.00
Viau D. A.	7.00
Wheeler S. W.	6.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	2.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	5.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	4.00
Wright, Est. M. S.	6.00
Wright Estate M. S.	10.00
Wright Estate M. S.	5.50
Wright Estate M. S.	6.00
Wright Estate M. S.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	6.00

Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	3.75
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	3.50
Bissonnette L.	4.59
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.25
Bissonnette, L.	6.00

Bissonnette L.	7:50
Bissonnette L.	6:50
Bissonnette L.	5:00
Bissonnette, L.	10:00
Bissonnette L.	10:00
Bissonnette L.	4:00
Bissonnette L.	10:00
Bissonnette, L.	6:00
Bissonnette, L.	6:00
Bissonnette L.	4:00
Bissonnette, L.	5:00
Bissonnette, L.	6:50
Bissonnette L.	6:50
Bissonnette L.	7:50
Bissonnette L.	4:00
Côté Antonio.	6:00
Smith I.	2:00
Guivremont Vve Jos.	6:00
Nadon Alfred.	6:00
Roirier J. Bte.	5:71
Ségin Elz.	3:75
Cole X. A.	3:00

00.0	Bernard Laidon
00.0	4761.66
00.0	Bernard Laidon

RECLAMATION POUR ABRI

MARS 1934.

Nom du Propriétaire	Montant du loyer
Alarie Edouard	9:00
Alarie Edouard	10:00
Amyot Albert	7:50
Amyot Joseph	7:50
Aubin Moise	6:00
Auger Emile	5:00
Auger Emile	5:00
Auger J. A.	5:00

Auger J. A.	6:00
Beauchamp Jules	9:00
Beaudin Wilfrid	6:00
Bédard Frs.	6:00
Béland Mde Léonie	2.50
Bélisle Mme L. M.	6:00
Bélisle Mde L. M.	5:00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bélisle Mde L. M.	6:00
Bélisle Mde L. M.	6:00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	6:00
Bélisle Mde L. M.	7.50
Bélisle Mde L. M.	2.50
Bélisle Mde L. M.	6:00
Bélisle Mme L. M.	6:00
Bélisle Mde L. M.	4.00
Bergeron A. et L.	5:00
Bertrand B.	4.50
Bertrand Bernadin	5:00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	5.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Isidore	6.00
Bertrand Mde Louis	6.00
Bertrand Vve Wm.	5.00
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	6.50
Binet F. A.	7.50
Binet F. A.	6.00
Binet F. A.	7.50
Binet Mde Josephine	10.00
Binet Mde Joséphine	10.00
Binet Mde Josephine	9.00
Blais Edgar	3.50

Blais Edgar	7.50
Blais Edgar	3.50
Blais Edgar	6.00
Blanchette René	7.50
Boily O.	6.50
Boucher Félix	6.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	5.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Félix	9.00
Boucher Mde François	6.00
Boucher Oscar	10.00
Boucher Oscar	7.00
Boucher Zénon	6.50
Boucher Zénon	6.50
Boulay, A. Mde	6.00
Bourdages Mde N. par E. Périard	5.00
Boyer Eugène	10.00
Braday Osborne	6.29
Branchaud A.	7.00
Brault Mde Emma	2.00
Brisebois John	7.50
Cabana Mlle M. O.	5.00
Cadieux Mde D.	6.00
Cadieux J. B.	5.00
Cadieux Mme Nazaire	9.00
Cadieux Mme Nazaire	5.00
Cadieux Mde O.	6.00
Campeau Amédée	5.00
Capital Trust Corporation N.	6.50
Cardinal Joseph	5.00
Caron Emile	9.00
Cayer Melle Régina	10.00
Charbonneau Marcel	5.00
Charbonneau Rod.	5.00
Charbonneau Rodolphe	6.00
Charbonneau Rodolphe	5.50
Charbonneau Rodolphe	5.00

Charbonneau Rodolphe	10:00
Charbonneau Rodolphe	6:00
Charbonneau Rodolphe	6:00
Charbonneau Rod.	5:00
Charest Mlle. A.	7:50
Charette Suc. Isaie	6:00
Charette Albert	7:50
Charlebois J. A.	5:00
Charlebois M.	2:50
Charron Cléophas	6:50
Charron J. O.	10:00
Charron Noé	3:85
Charron P. H.	4:00
Charron P. H.	2:50
Chartrand Alfred	6:50
Chénier Alph.	5:00
Chénier Pierre	10:00
Chénier Pierre	10:00
Cholette J. V.	6:00
Cholette J. V.	4:00
Church J. M.	5:00
Clément J.	8:00
Cochrane G.	5:00
Collin Mde Jos.	9:00
Collin J. Mde	6:00
Côté Antonio	6:00
Côté John	5:00
Cousineau Aldéi	5:00
Cousineau Aldéi	5:00
Cousineau Aldéi	5:00
Cousineau Aldée	5:00
Cousineau J. C.	10:00
Cousineau J. C.	10:00
Cousineau J. C.	7:50
Cousineau Osias	5:00
Covey Matthew	5:74
Cyr Mde Vve Joseph	6:50
Cyr Wm.	8:00

Dagenais Alfred		modle	ain	5.50
Dagenais Omer		modle	ain	6.50
Dagenais Omer		modle	ain	6.50
Dagenais R. A.		modle	ain	6.00
Danis Dominique		modle	ain	6.50
Danis Dominique		modle	ain	6.50
Danis E.		modle	ain	5.00
D'Aoust Raoul		modle	ain	10.00
D'Aoust J. B.te		modle	ain	8.00
Succ. Ambroise Demers		modle	ain	6.00
Succ. Ambroise Demers		modle	ain	3.75
Succ. Ambroise Demers		modle	ain	3.75
Succ. Ambroise Demers		modle	ain	6.00
Succ. Ambroise Demers		modle	ain	6.50
Demers Théophile		modle	ain	5.00
Demers Théophile		modle	ain	6.00
Derby David		modle	ain	7.50
Desfossés A. J.		modle	ain	5.00
Desfossés A. J.		modle	ain	6.00
Desfossés A. J.		modle	ain	7.00
Desfossés A. J.		modle	ain	6.00
Desfossés A. J.		modle	ain	6.00
Desfossés A. J.		modle	ain	5.00
Desmarais Suc. Dame D.		modle	ain	6.00
Desmarais, Succ. D.		modle	ain	5.00
Desormeaux Gonz.		modle	ain	6.00
Désormeaux Gonzague		modle	ain	4.50
Désormeaux Gonzague		modle	ain	5.00
Dinelle René		modle	ain	6.00
Dompierre Emile		modle	ain	9.00
Dompierre Eugène		modle	ain	4.25
Dompierre Eugène		modle	ain	10.00
Dompierre J. Eug.		modle	ain	6.00
Donovan D.		modle	ain	7.50
Doucet Mde F. P.		modle	ain	10.00
Drapeau Wilfrid		modle	ain	8.00
Drapeau Wilfrid		modle	ain	10.00
Drapeau Wilfrid		modle	ain	5.00

Drouin Albert	1.97
Dubois Arthur	5.50
Dubois J. Bte.	6.00
Ducharme Calixte	6.00
Ducharme E.	10.00
Duguay John	9.00
Dumas Homer	5.50
Dunningan Mde Vve T.	6.00
Dupont Léon	4.00
Dupuis Suc. Donat	7.50
Dupuis Gabriel	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	7.50
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis H. P.	6.00
Dupuis H. P.	5.00
Dupuis Joseph	5.00
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Ludwina	2.50
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	7.00
Dupuis Melle L.	5.50
Dupuis Melle L.	5.00
Dupuis Mlle Ludwina	6.50
Dupuis Mlle Ludwina	9.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	2.50
Durocher Mlle Chris.	5.00
Durocher Mlle Chris.	5.00
Duval Mde Vve Marie	6.50
Duval Mde Marie	6.50
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00
Duval Mde Marie	4.00

Emery Octave	6.50
Emery Octave	5.00
Emery Octave	5.50
Falardeau Succ. V. O.	4.00
Succ. V. O. Falardeau	7.50
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	5.00
Falardeau Suc. V. O.	6.00
Falardeau Suc. V. O.	2.50
Falardeau Succ. V. O.	6.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor	5.00
Falardeau Victor	6.00
Falardeau Victor et Ad.	5.00
Falardeau Léopold	5.00
Fauvelle Emile	7.51
Fauvelle Mde R.	5.00
Fontaine Henri	5.00
Fortin Alfred	8.00
Fortin J. N.	4.75
Fortin J. N.	4.75
Fortin Philias	6.00
Fortin Philias	5.25
Fortier Charles	6.00
Fournier E.	7.50
Gagnon Abraham	7.00
Gagnon Mde Geo.	6.00
Gagnon Suc. Louis	5.50
Garneau Joseph	5.00
Garneau Joseph	7.00
Gatineau Power Co.	3.00
Gauthier F. A.	5.00
Gauthier Louisa	5.00
Gauthier Louisa	9.50
Gauthier Noé	4.00
Gauthier Mlle Oliva	5.50
Gélinas W.	7.50
Gervais Mde Vve Chas.	6.50

Gervais Mde Vve Chas.	7.50
Gervais F.	6.50
Giroux Isaie	7.50
Godin F.	4.00
Godin F.	5.00
Godin Raoul	9.00
Gooding J.	5.00
Goulet Chas. A.	3.00
Goulet Chas. A.	3.00
Graham C. K.	5.00
Graham D. G.	6.00
Gratton A.	9.75
Gravelle Vve Israel	6.00
Gravelle L. V.	10.00
Grégoire Adélar	7.50
Gröulx Mathias	7.50
Guérette Joseph	5.00
Guérin Aimé	7.50
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé & Cie	6.50
Guertin Aimé & Cie	6.00
Guertin Aimé & Cie	8.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	7.50
Guertin Aimé & Cie	10.00
Guertin Hermas	6.00
Gulvremont Dame Jos.	5.00
Guimond Vve Louis	6.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Guimond Vve Louis	7.00
Harkins Miss Mary	7.00
Harper Joseph	9.00
Hartley Robert	6.00
Hébert Mme S.	10.00
Hopson A.	6.00
Hurtibise Mde A.	2.00
Hyendal A.	8.00

Jennery Jos.	7.50
Joanette Jos.	10.00
Joanette Jos. Mde	10.00
Joanette Mde Jos.	8.00
Joanette, Jos.	10.00
Joanette Mde Jos.	5.00
Joanette Ovila	5.00
Jolicoeur Eugène	8.00
Kareem M.	7.50
Kareem M.	7.50
Kareem M.	6.50
Kayuk John	7.50
Kayuk John	7.50
Kealgay John	3.18
La Banque Provinciale du Canada	4.00
Labelle Adelmarr	5.00
Labelle Adelmarr	7.50
Labelle A.	7.50
Labelle Adelmarr	6.00
Labelle Jos.	5.00
Labelle Vve Nap.	5.00
Labelle Vve Stanislas	8.00
La Caisse Populaire	7.50
La Caisse Populaire	7.50
Lacoste Hector	5.00
Jean Lacroix & Cie	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
Ladéroute F. X.	7.50
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	5.00
La Financière de Hull	4.00
Laflamme, A. A.	9.00
Laflamme Edgar	7.50
Laflèche J. Oscar	5.00
Laflèche Z.	6.50
Laflèche Z.	5.50
Laflleur Raoul	8.25
Lafond Mde J. R.	6.00

Lafontaine Honoré	2.18
Lafontaine L.	5.00
Mde J. Laframboise	10.00
Laframboise L.	9.00
Lafrance Jos.	6.50
Lafrance Louis	8.00
Lafrance L.	2.50
Lafrance Louis	5.00
Lafrance Louis	5.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise, Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	7.00
Lafranchise Mde M.	6.00
Lafranchise Mde M.	10.00
Lafranchise Mde M.	7.50
Lafranchise Mde M.	7.50
Lajambe Stanislas	7.50
Lajambe Stanislas	7.00
Lalonde Edmond	10.00
Lambert Oscar	5.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Lambert Oscar	6.00
Landriault Eugène	7.50
Landriault Eugène	5.00
Langlois Mde Nap.	5.85
Lapensée Albert	6.00
Lapensée, Eugène	2.50
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée Gabriel	4.00
Lapensée Gabriel	6.00
Lapensée William	6.00
Laplaca Mathias	5.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	9.00
Laroche Wm.	10.00
Laroche Wm.	5.00
Laroche Wm.	7.50

Laroche Wm.	6.00
Laroche Wm.	7.50
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	8.00
Larose Alfred	5.00
Larose Fred.	7.50
Lascelles O.	6.00
Latour Vve Joseph	6.00
Latulippe O.,	7.00
Latulippe Rodolphe	2.82
Laurent E.	7.50
Laurin F. X.	7.50
Laurin U.	5.00
Lauzon Euclide	5.00
Laverdure M. J.	10.00
Laverdure M. J.	7.50
Lavigne Alex. Mme	5.00
Lavigne Alex.	6.00
Lavigne John	6.00
Lavigne Oswald	6.00
Laviolette D. O.	6.00
Lavoie Jos.	3.50
Lavoie L.	6.00
Leblanc Vve Basile	3.84
Leblanc Lorenzo	8.00
Leblanc Wilfrid	7.50
Beclerc Valmore	6.00
Legault Eugène	8.00
Legault E.	5.00
Téléphone LeGrand	5.00
Leland W. J.	7.50
Léonard Cléophas	10.00
Leroux P.	7.50
Lessard Albina Mlle	7.50
Levert J. W.	10.00
Levesque Dieud.	10.00
Levesque Melle A.	7.00
Levesque Dieudonné	10.00

Levesque Edmond	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Levesque Mde Jean	6.00
Liberty Mde Rose	5.00
Limoges D.	6.00
Limoges Donat & L.	5.00
Link T.	5.00
Lombard, L'Abbé J. A.	6.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	7.00
McLean F. C.	10.00
McLean F. C.	9.00
McLean F. C.	7.50
McLean F. C.	8.00
McMillan S.	8.50
Madore Pierre	6.50
Madore Pierre	4.00
Madore P.	8.00
Madore P.	6.00
Madore P.	8.00
Madore P.	6.50
Madore Pierre	8.00
Marcotte Jos.	10.00
Marengère Moise	5.00
Marion Geo. Melle	4.00
Martel Mde Ernestine	5.00
Matte Edmond	8.00
Meilleur Vve G.	8.00
Meloche Mde J. A.	5.00
Merryfield Thos.	7.00
Miron Z.	3.50
Monette A. W.	9.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	5.00
Monette A. W.	6.00
Monette A. W.	7.50
Monette A. W.	6.00

Monette A. W.		indépend	bon	6.00
Monette A. W.		indépend	bon	6.00
Monette Mme Louise		indépend	bon	5.00
Monette Mde Louise		indépend	bon	5.00
Monette Mde H.		indépend	bon	7.00
Mongeon Hector		indépend	bon	7.75
Montcion Emery		indépend	bon	8.00
Moncion E.,		indépend	bon	7.00
Montpetit Geo.		indépend	bon	5.00
Montreuil Alfred Sr.		indépend	bon	1.18
Morin, M.		indépend	bon	10.00
Morin Michel		indépend	bon	7.00
Myre Mathias		indépend	bon	1.45
Nadon Alfred		indépend	bon	7.50
Nadon Jos.		indépend	bon	10.00
Neville M.		indépend	bon	6.00
Newton J. J.		indépend	bon	5.00
Normand L.		indépend	bon	6.00
Normand Trefflé		indépend	bon	6.01
Ouellette René		indépend	bon	2.58
Ouelette, S. R.		indépend	bon	9.00
Ouellette Zéphirine Vve		indépend	bon	7.45
Palen Fred.		indépend	bon	6.00
Paquin L.,		indépend	bon	4.50
Paquin I.		indépend	bon	4.50
Pauzé Pierre		indépend	bon	7.50
Pauzé Pierre		indépend	bon	6.00
Pelletier Edmond		indépend	bon	10.00
Périard Alfie		indépend	bon	5.00
Périard Ludger		indépend	bon	5.00
Périard Nap.		indépend	bon	7.50
Peterson Antonio		indépend	bon	8.08
Peterson Geo.		indépend	bon	7.00
Petit Nap.		indépend	bon	7.50
Pharand J. B.		indépend	bon	7.50
Pharand J. B.		indépend	bon	5.00
Pharand Josephat		indépend	bon	6.00
Pharand Josephat		indépend	bon	7.50

Pharand Josephat	8.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josaphat	7.50
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand J.	6.00
Pharand Josephat	7.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	4.00
Pharand Josephat	7.50
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josaphat	5.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	10.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josephat	9.00
Pharand Josephat	6.00
Pharand Josaphat	6.00
Pharand Josephat	10.00
Phillion Mde A.	5.00
Phillion, J. B.	5.00
Phillion Téléphone	10.00
Pichard M.,	9.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	6.00
Pichard M.	7.50
Plosencky Mike	10.00
Plouffe Hector	6.00
Plouffe Wilfrid	6.00
Poirier Josephat	8.00
Poirier J. Alex.	6.50
Poirier Ls. Alex.	2.00

Poitras, A.	5.00
Potvin Adélar	6.00
Potvin Alfred	5.71
Poulin Wm.	4.00
Poulin Wm.	5.00
Poulin Wm.	5.00
Proulx, Eugène	6.00
Proulx Nérée	7.50
Raizenne Hervé	5.00
Rancourt Joseph	6.00
Ranger Edmond	7.50
Régimbald Adélar	6.00
Régimbald Arthur	7.50
Régimbald A.	6.00
Régimbald Auguste	8.00
Régimbald Eug.	6.00
Régimbald Ovila	5.00
Succ. J. Reinhardt	10.00
Renaud Eugène	7.50
Ricard Achille	6.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Achille	5.00
Ricard Raoul	10.00
Richer M.	7.50
Robinson Vve Amanda	6.50
Rocho	6.00
Rocho M. J.	8.00
Rose Vve Laura	5.50
Rose Mde Laura	6.50
Rose Vve Laura	8.00
Roussel Ernest	6.00
Roy Ald. & Wilson Mde	6.48
Roy Edouard	7.50
Roy Joseph	6.00
Roy Jos.	7.50
Roy Joseph	6.00

Royal Trust Co.	4.00
Royal Trust Corp.	5.00
Royal Trust Co.	5.50
E. A. Runions	10.00
St. Denis Mde E.	5.00
St. Denis Isaie	7.00
St. Denis Louis	8.00
St. Jean Henri	7.50
St. Jean Téléphore	7.50
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Succ. St. Laurent	5.00
Sabourin Guillaume	6.00
Sagala Alfred	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Sarazin J. B.	7.50
Saumure Joseph	6.00
Sauriol Edouard	7.50
Sauvé Donat	7.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	5.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	5.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	6.00
Scott Estate	7.50
Scott Estate	7.50
Secours Mde Ern.	6.00
Séguin Alphonse	9.00
Séguin Elzéar	7.50
Séguin Jos.	4.00
Shesky F.	4.00
Sicard Mlle Aug.	5.00
Sicard Mlle Aug.	8.00
Sicard Mlle Aug.	6.50

Silver H.	10.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	6.00
Simard Alfred	5.00
Simard Alfred	7.50
Simon Pierre	6.00
Simonneau Marcellin	7.00
Simpson Joseph	6.00
Simpson Joseph	5.00
Simpson, Jos.	6.00
Simpson Jos.	5.00
Sirôis, Mde G.	5.00
Sirôis Vve Israel	6.50
Smouth Mrs. John	5.00
Smouth Mrs. John	3.50
Soublière & Lepage	6.00
Speare Thos.	6.50
Steele J. C.	4.00
Steele J. C.	8.00
Steele J. C.	2.00
Stewart W. H.	7.50
Stewart W. H.	6.00
Stewart, W. H.	6.00
Strasbourg Maurice	5.00
Supertest Petroleum Co.	7.50
Tannahill Mrs. Wm. M. J.	9.00
Tannahill Mrs. M. J.	6.00
Tessier F. L.	3.50
Tessier Henri	7.50
Mde Nap. Tessier	6.00
Théoret, E.	4.00
Thérien Vve Alph.	5.00
Thivierge Mde Adélarde	5.00
Thivierge, E.	5.00
Thivierge Mde Marie	7.00
Thivierge Mde Marie	7.50
Tremblay Mde E.	6.00
Tremblay Vve Cléophas	10.00

Tremblay Mde Dolphis	11	5.00
Tremblay, Jos.	balla	10.00
Tremblay Joseph	balla	6.50
Trépanier Raoul	balla	2.00
Trottier P.	balla	6.50
Trottier Mde P.	balla	7.50
Trudel Mlle J.	balla	5.00
Viau D. A.	balla	7.00
Viau D. A.	balla	7.00
Wheeler S. W.	balla	6.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	balla	2.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	balla	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	balla	5.00
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	balla	7.50
Wright Est. C. B. par C. H. Dowd	balla	4.00
Wright, Est. M. S.	balla	6.00
Wright Estate M. S.	balla	10.00
Wright Estate M. S.	balla	5.50
Wright Estate M. S.	balla	6.00
Wright Estate M. S.	balla	6.00
Bissonnette L.	balla	5.00
Bissonnette L.	balla	3.50
Bissonnette L.	balla	6.50
Bissonnette L.	balla	5.00
Bissonnette L.	balla	7.50
Bissonnette L.	balla	7.00
Bissonnette L.	balla	6.00
Bissonnette L.	balla	5.00
Bissonnette L.	balla	7.50
Bissonnette L.	balla	4.00
Bissonnette L.	balla	5.00
Bissonnette L.	balla	6.50
Bissonnette L.	balla	9.00
Bissonnette L.	balla	4.00
Bissonnette L.	balla	5.00
Bissonnette L.	balla	10.00
Bissonnette L.	balla	6.00
Bissonnette L.	balla	4.00

Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	7.50
Bissonnette L.	9.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	2.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	3.75
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette, L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00

Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	8.00
Bissonnette L.	3.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	1.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	7.00
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	6.25
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	5.00
Bissonnette, L.	10.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette L.	10.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette, L.	6.00
Bissonnette L.	6.00
Bissonnette L.	4.00
Bissonnette, L.	5.00

Bissonnette, L.	6.50
Bissonnette L.	6.50
Bissonnette L.	7.50
Bissonnette L.	4.00
Succ. Falardeau	1.75
Suc. V. O. Falardeau	1.10
Succ. Farlardeau	2.19
La Cie Immobilière de Hull	2.50
Royal Trust Co.	1.42
Landriault O.	1.05
Bissonnette L.	1.25
Nadon A.	6.00
Pharand Josephat	2.50
Succ. Scott	.75
Graham G. D.	.63
Succ. Scott	1.65
Suc. Scott	1.50
Suc. Mrs. J. Scott	1.13
Cole Wm. A. C.	3.00
Total	\$4,667.14



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull.

No. 25

SEANCE DU 16 AVRIL 1934

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 16 avril 1934, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Barrette, Laramée, Morin, Pelletier, Beauchamp, Thivierge, Laverdure, Larose, Desjardins et Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les échevins Z. Boucher et G. Galipeau prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que la lettre de M. Louis Gagnon soit référée à l'Évaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que la demande de M. C. E. de Repentigny soit référée à l'Aviseur légal pour rapport au conseil.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Surintendant du département de Lumière soit autorisé de faire faire les réparations au système d'éclairage électrique du pont de la Gatineau au coût de \$29.73, suivant son rapport en date du 16 avril 1934, vu que ces réparations sont absolument urgentes.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le président des Affaires litigieuses accompagné des échevins du quartier 3A soient autorisés d'offrir à M. Louis Allenet, 96 rue Charlevoix, un règlement de sa réclamation au montant de \$15.00 sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le jugement et les mémoires de frais des avocats s'élevant à la somme de \$4,441.10 dans la cause de Delphis Girard vs la cité de Hull, suivant l'état annexé à la présente résolution.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin R. Barette:

Que les échevins G. Bilodeau et J. A. Morin soient délégués à l'assemblée convoquée par les petits propriétaires pour étudier le projet Baillot. Ces délégués devront faire rapport au conseil.

Adopté.

7. Considérant que, d'après les rapports de l'Évaluateur et de l'Ingénieur de la cité, le terrain évalué au nom de M. D. Levesque et connu comme rue Labelle est la propriété de la cité de Hull,

Il est proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que l'Évaluateur soit autorisé de faire les changements nécessaires dans ses livres et rôles d'évaluation pour entrer la propriété ci-dessus comme rue Labelle et que le Trésorier soit autorisé de canceller dans le rôle de perception tout montant qui pourrait être chargé à M. Levesque comme taxes imposées sur ce terrain. M. Levesque s'engage à enlever la clôture présentement érigée sur ce terrain à la demande du conseil.

Adopté.

"CONSIDÉRANT que des représentations ont été faites à ce conseil par les entrepreneurs et les poseurs de tuyauterie de la Cité de Hull relativement à la situation anormale créée ici par l'application de la loi concernant les poseurs de tuyauterie;

CONSIDERANT que la dite loi impose des honoraires aux poseurs de tuyauterie de la Cité d'Ottawa pour un temps déterminé par les examinateurs lors de l'octroi de la dite licence et que les entrepreneurs de la cité d'Ottawa sont dans l'obligation de verser des sommes assez considérables pour entreprendre des travaux dans notre cité;

CONSIDERANT qu'à la suite de la mise en vigueur de cette loi, la cité d'Ottawa oblige les entrepreneurs, les poseurs de tuyauterie et les plombiers de Hull d'aller s'établir dans la cité d'Ottawa avant d'entreprendre ou d'exécuter des travaux du métier;

CONSIDERANT que cette situation cause un tort considérables à nos contribuables et qu'il serait avantageux pour nous que l'honorable ministre du travail fasse exception pour la cité de Hull dans l'application de la loi;

Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin;

QUE pour les raisons ci-dessus mentionnées et dans l'intérêt des contribuables de la cité de Hull et par conséquent de la province de Québec, l'honorable Ministre du travail à Québec soit prié de faire exception à la loi concernant les poseurs de tuyauterie pour la cité de Hull et le district en imposant une licence annuelle de \$30.00 aux entrepreneurs de la cité d'Ottawa. Si nécessaire que l'honorable Ministre du Travail soit prié de faire amender la loi de manière à aider les contribuables de la cité de Hull employés dans ces métiers.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Ministre du travail à Québec.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull.

CITE DE HULL

Rapport du Président et du Secrétaire de l'assemblée tenue le 11 avril 1934 pour approuver ou désapprouver le règlement No. 313 accordant une commutation de taxes à l'Allumière de Hull, Limitée sur certaines propriétés pour fins d'industrie situées dans

les limites de la Cité de Hull, tel qu'énoncée au dit règlement.
A la Corporation de la Cité de Hull.

Nous, soussignés, Théo. Lambert, maire de la cité de Hull, président de la dite assemblée et H. Léon Leblanc, greffier de la cité de Hull, agissant pour les fins de la dite assemblée comme président et secrétaire respectivement, avons l'honneur de faire rapport:—

Qu'une assemblée publique des contribuables de la cité de Hull ayant qualité pour voter sur le dit règlement a été tenue mercredi le 11 avril 1934, dans l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à dix heures de l'avant midi, à laquelle étaient présents:— MM. Hector Lacoste, Pierre Légaré, Wilfrid Latour, Théo Lanctot, et autres.

Que le règlement No. 313, après lecture faite du dit règlement et des avis de convocation de la dite assemblée dans les langues française et anglaise, a été déclaré remporté par le président de l'assemblée à onze heures du dit jour 11 avril 1934 attendu qu'il n'y a pas eu d'objection et que le vote n'a pas été demandé suivant la loi.

Donné en la cité de Hull, ce 12 avril 1934.

H. LEON LEBLANC,
Greffier de la cité
Secrétaire de la dite assemblée

THEO. LAMBERT,
Maire et Président
de la dite assemblée

9. Proposé par l'échevin R. Barrette, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le rapport du Président et du Secrétaire de l'assemblée publique des propriétaires de la cité de Hull, tenue le 11 avril 1934, pour approbation du règlement No. 313 accordant une commutation de taxes à l'Allumière de Hull Limitée soit approuvé.

Que le greffier soit autorisé de soumettre le dit règlement No. 313 au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour approbation et que le trésorier de la cité soit autorisé de payer les honoraires requis par la loi si nécessaire.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Ad. Beauchamp:

Que le trésorier soit autorisé de payer à la Hull Electric Co. la somme de \$10.00 pour l'entretien de la traverse de la rue Coallier tel qu'il appert dans leur compte en date du 7 mars 1934.

Adopté.

Avril le 17, 1934.

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Je demanderais à votre conseil de bien vouloir autoriser le trésorier à faire les transports suivants.

Débiter règlement 231 pour \$886.07 et créditer

appropriation Réparation services	\$644.75
appropriation construction services	166.32
appropriation tuyaux principaux	75.00
\$886.07	

Ce montant dans le règlement 231 étant la balance disponible pour travaux de construction de services neuf, et les différentes appropriations tel que réparations de services, construction de services et tuyaux principaux ont été chargés pour salaires et matériaux pour travaux se rapportant à la construction de ces services neufs.

Respectueusement soumis,

THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité.

11. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le trésorier soit autorisé de faire les transports au règlement 231 au montant de \$886.07 tel que mentionné dans le rapport de l'Ingénieur en date du 16 avril 1934.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Faisant suite à la résolution 13 de l'assemblée régulière du 3 avril 1934, que le trésorier soit autorisé de débiter le règlement

283. jusqu'à concurrence du montant de \$6,304.68 pour les rabais faits sur les coûts des égouts des rues Rouville, Charlevoix et Verdun.

Adopté.

Avril le 17, 1934.

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Je demanderais à votre Conseil, de bien vouloir autoriser le trésorier à faire les transports suivants.

Créditer Magasin Stock pour \$1,970.58 et

Débiter les appropriations suivantes:

Réparations de Services	362.65
Bornes Fontaines	51.39
Tuyaux Principaux	22.54
Règlement 231	36.56
Château d'eau	9.23
Usine Electrique	3.15
Dégelage	2.47
Neige	62.65
Rues	98.14
Egouts	532.38
Trottoirs	322.95
Rues Pavées	304.38
Hôtel de Ville et Parcs	7.44
Département de Police	39.39
Département des Incendies	1.23
Département de l'Ingénieur	7.62
Magasin	17.78
Assistance Publique	2.64
Bureau de Santé	.54
Département de Lumière	1.88
Imprévus	5.22
Pont des Chaudières	78.32

\$1,970.58

Respectueusement soumis,

THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité

13. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le trésorier soit autorisé à faire les transports en créditant items stock magasin pour \$1,970.58 et débitants les différentes appropriations tel que mentionné dans le rapport de l'Ingénieur en date du 16 avril 1934.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin R. Barrette:

Que l'offre de la compagnie Immobilière de la Cité de Hull de mettre à la disposition du conseil de la balance du bloc 244, quartier 1A, soit acceptée et que le trésorier de la cité soit autorisé de porter au crédit de cette compagnie une somme équivalente à l'imposition d'une année de taxes municipales. Les mêmes termes s'appliquent à l'offre faite par M. Thomas Purcell pour ses terrains vacants situés dans le quartier 1A.

Adopté.

CANADA	}	
PROVINCE DE QUEBEC		
District de Hull.		CITE DE HULL

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, le seizième jour d'avril 1934, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire, M. Théo. Lambert, au fauteuil, et les échevins Barrette, Laramée, Bilodeau, Morin, Pelletier, Boucher, Beauchamp, Thivierge, Larose, Laverdure, Desjardins et Chénier. formant quorum du dit Conseil.

Le Règlement suivant a été proposé, lu et adopté comme suit:

REGLEMENT No. 317

Concernant un emprunt au montant de \$535,000.00

ATTENDU que certaines réparations et constructions urgentes à l'usine d'énergie électrique fournissant la lumière dans les rues de la Cité ont été faites et que le coût des dits travaux a été de \$28,400.00.

ATTENDU que la Cité avait entrepris en 1931 les travaux d'un égoût collecteur, suivant la "Loi de chômage" et pour terminer les dits travaux, la Cité a dû emprunter, par billets, de la Banque Provinciale du Canada, une somme de \$21,250.00 et que les dits billets sont encore payables.

ATTENDU que la Cité pour payer sa part de secours directs aux contribuables nécessiteux et dans le besoin, a dû recourir à des emprunts temporaires et devra recourir à d'autres emprunts temporaires pour la même fin, jusqu'au premier mai 1934, et que suivant les calculs faits, les dites sommes se chiffrent à la somme de \$111,500.00.

ATTENDU que la Cité a déjà fait des emprunts au montant de \$15,000.00 pour payer sa part dans les dépenses pour le retour à la terre.

ATTENDU que la Cité a contracté un emprunt temporaire, en 1931, au montant de \$37,400.00 pour terminer les travaux de pavage des rues Montclair et St-Rédempteur, lesquels travaux de pavage avaient été autorisés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

ATTENDU que la Cité estime qu'il lui en coûtera une somme de \$11,450.00 pour frais légaux du présent emprunt, impression des obligations et pertes prévues dans le prix de vente des dites débetures.

ATTENDU que la Cité a besoin pour rencontrer ses affaires courantes d'une somme de \$310,00.00 à raison de difficultés dans la perception des arrérages de taxes dûes et qu'elle juge opportun, pour consolider les dites dettes, de faire un emprunt pour les dites sommes.

ATTENDU que par la loi 24 Geo. V. Ch. la Cité a été autorisée à emprunter la somme de \$535,000.00 pour les fins et raisons mentionnées ci-haut.

ATTENDU que par la dite loi, il n'est pas nécessaire que le Règlement pour le dit emprunt soit soumis au vote des électeurs propriétaires.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil, que le présent Règlement serait proposé.

IL EST PAR LE PRÉSENT REGLEMENT, statué et décrété comme suit:

LA CITE DE HULL est par le présent Règlement autorisée à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité, des bons ou débentures au montant de \$535,000.00 pour les fins ci-dessus et suivant le détail mentionné dans le préambule du présent Règlement.

Les dites débentures seront faites en séries et le capital des dites débentures écherra annuellement, à compter du premier mai 1935 au premier mai 1964, inclusivement.

Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles comme ci-après et porteront intérêt à un taux n'excédant pas cinq et demi (5½%) pour cent, payable semi-annuellement, le premier mai et le premier novembre de chaque année.

Les dites débentures lorsque ainsi émises seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité et porteront le sceau de la Cité.

Les dites débentures seront de la dénomination de cent piastres chacune et des multiples de cent.

Il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel et les dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier de la Cité, mais les dites signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, qui seront faits payables au porteur d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel.

Les dites débentures et les coupons d'intérêt y annexés seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada, à Hull, Montréal et Québec, ou au bureau du Trésorier de la Cité, à Hull P.Q.

Les débentures à être émises par le présent Règlement pour la somme de \$225,000.00 dette contractée pour payer les montants mentionnés, au présent Règlement, seront remboursables, en capital et intérêt dans un délai de trente ans, suivant le tableau ci-après.

EMISSION \$225,000.00 — 5½% REGLEMENT No. 317
ISSUE BY-LAW No. 317

Capital échéant en séries du 1er mai 1935 au 1er mai 1964.
Interêts de 5½% échéant semi-annuellement le 1er novembre et
le 1er mai.

Capital maturing in series from May 1st 1935 to May 1st 1964.
5½% interests palable semi-annually on the first days of November
and May.

Année Year	Capital Capital	Intérêts Interests	Total annuel Yearly Total
1935	1,000.00	12,375.00	13,375.00
1936	1,000.00	12,320.00	13,320.00
1937	1,000.00	12,265.00	13,265.00
1938	1,000.00	12,210.00	13,210.00
1939	1,000.00	12,155.00	13,155.00
1940	4,500.00	12,100.00	16,600.00
1941	4,500.00	11,852.50	16,352.50
1942	4,500.00	11,605.00	16,105.00
1943	5,000.00	11,357.50	16,357.50
1944	5,500.00	11,082.50	16,582.50
1945	5,500.00	10,780.00	16,280.00
1946	6,000.00	10,477.50	16,477.50
1947	6,000.00	10,147.50	16,147.50
1948	6,500.00	9,817.50	16,317.50
1949	7,000.00	9,460.00	16,460.00
1950	7,500.00	9,075.00	16,575.00
1951	8,000.00	8,662.50	16,662.50
1952	8,500.00	8,222.50	16,722.50
1953	9,000.00	7,755.00	16,755.00
1954	9,000.00	7,260.00	16,260.00
1955	9,500.00	6,765.00	16,265.00
1956	10,000.00	6,242.50	16,242.50
1957	10,500.00	5,692.50	16,192.50
1958	11,000.00	5,115.00	16,115.00
1959	12,000.00	4,510.00	16,510.00
1960	12,500.00	3,850.00	16,350.00

1961	13,500.00	3,162.50	16,662.50
1962	14,000.00	2,420.00	16,420.00
1963	14,500.00	1,650.00	16,150.00
1964	15,500.00	852.50	16,352.50
	<u>\$225,000.00</u>	<u>251,240.00</u>	<u>476,240.00</u>

La balance du montant de \$535,000.00, savoir la somme de \$310,000.00, contracté pour rencontrer les affaires courantes de la Cité sera remboursable en capital et intérêt, dans un délai de cinq ans et suivant le tableau ci-après.

EMISSION \$310,000.00 — 5½% — REGLEMENT No. 317
ISSUE BY-LAW No. 317

Capital échéant en séries du 1er mai 1935 au 1er mai 1939.
Intérêts de 5½% échéant semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai.

Capital maturing in series from May 1st 1935 to May 1st 1939.
5½% Interests payable semi-annually on the first days of November and May.

Année Year	Capital	Intérêts Interests	Total annuel Yearly Total
1935	55,500.00	17,050.00	72,550.00
1936	58,500.00	13,997.50	72,497.50
1937	62,000.00	10,780.00	72,780.00
1938	65,500.00	7,370.00	72,870.00
1939	68,500.00	3,767.50	72,267.50
	<u>\$310,000.00</u>	<u>52,965.00</u>	<u>362,965.00</u>

Pour rencontrer les versements annuels et les intérêts de la somme de \$225,000.00 suivant le tableau ci-joint, il sera prélevé annuelle ment sur les propriétés immobilières imposables de la Cité de Hull, une somme suffisante pour rencontrer les dits versements annuels et les intérêts, et une somme équivalente est par les présentes affectée sur les revenus généraux de la Cité, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts pendant une période de trente ans.

Il sera pourvu au paiement de la somme de \$310,000.00 mentionnée au tableau ci-dessus, par la perception des arrérages de taxes municipales dûes antérieurement au premier mai 1934 et par le présent règlement il est ordonné au Conseil de la Cité et au Trésorier, de déposer séparément et à un compte spécial, les sommes ainsi perçues ou toute proportion qui sera déterminée par la Commission Municipale de Québec, dans une banque choisie par le Conseil de la Cité et les dites sommes devront être employées uniquement au paiement des bons ou obligations et des intérêts à leur échéance annuelle respective.

Si le montant des arrérages collecté chaque année n'est pas suffisant pour payer le capital de l'annuité et des intérêts, il devra être pourvu par le Conseil à l'imposition d'une taxe spéciale sur tous les biens-fonds imposables de la Cité, à un taux suffisant pour payer les dits bons, obligations et intérêts émis en vertu du présent Règlement.

L'émission des dites débentures en capital et intérêts sera et est par le présent Règlement garantie et assurée sur les fonds généraux de la Cité.

L'enregistrement du présent Règlement et des débentures émises en vertu d'icelui est autorisé et peut être fait au bureau d'enregistrement de la division de Hull, à la demande de tout porteur originaire ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera *prima facie* réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

Le présent Règlement aura force et effet après avoir été adopté par le Conseil et après avoir été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la recommandation de la Commission Municipale de Québec.

FAIT ET DONNE en la Cité de Hull, le jour et an en premier lieu mentionnés.

H. L. LEBLANC,
Greffier

THEO. LAMBERT,
Maire.

15. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Z. Boucher:**

Que le règlement No. 317 concernant un emprunt au montant de \$535,000.00 soit approuvé tel que lu.

Que le Greffier soit autorisé de soumettre ce règlement au Ministre des affaires municipales afin d'obtenir l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil et que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer les honoraires requis par la loi, s'il y a lieu de le faire.

Que le Greffier soit autorisé de donner les avis publics requis par la loi.

Adopté.

Ajournement sine die.

La Commission des affaires municipales a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'elle a l'honneur de vous adresser au sujet de la Commission des affaires municipales.

La Commission des affaires municipales a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'elle a l'honneur de vous adresser au sujet de la Commission des affaires municipales.

La Commission des affaires municipales a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'elle a l'honneur de vous adresser au sujet de la Commission des affaires municipales.

FAIT ET DONNÉ en la Cité de Montréal ce jour et au premier

Mme. Laramée, Greffier



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL.
District de Hull.

No. 26

SEANCE DU 26 AVRIL 1934

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, jeudi le 26 avril 1934, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, J. Thivierge, A. Beauchamp, W. S. Larose et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

Les échevins G. Bilodeau, E. Laramée, R. Barrette prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de disposer de la façon suivante des débentures du règlement No. 317 pour un montant de \$310,000.00 échéant en séries de 1 à 5 ans, du 1er mai 1934, viz:

1. Vendre à la Banque Provinciale du Canada au prix de 99.50 et les intérêts accrus, \$110,000.00 et d'en utiliser le produit pour payer le billet de \$110,000.00 escompté à cette banque.

2. De verser au fonds d'amortissement comme placement de ce fonds un montant de \$160,000.00 pour couvrir les montants dûs à ce fonds.

3. De vendre au Gouvernement Provincial au prix de 99.50 et les intérêts accrus \$40,000.00. Le produit de ces \$40,000.00 de débentures devra être employé au paiement des sommes dues par la cité de Hull au Gouvernement Provincial pour l'assistance publique et des aliénés.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Z. Boucher:

Que la résolution No. 1 de l'assemblée spéciale du 19 mars 1934 soit rescindée et remplacée par la suivante:—

Que le trésorier de la cité soit autorisé à emprunter de la Banque Provinciale du Canada une somme de \$130,900.00 pour être employée comme suit:

1. Pour payer les coupons-intérêts échus le 1er mai 1934	\$94,900.00
2. Pour payer la balance des débentures échues le 1er mai 1934	11,000.00
3. Pour verser au fonds d'amortissement	3,000.00
4. Pour racheter les débentures détenues comme placement du fonds d'amortissement lesquelles forment un total de \$22,000.00 et verser ce montant au fonds d'amortissement	22,000.00

Que le trésorier de la cité soit autorisé à donner en garantie à la Banque Provinciale du Canada des comptes de redevances municipales de l'année 1934-35 pour un montant de \$143,601.75 suivant la liste annexée.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Z. Boucher:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de faire imprimer les obligations du règlement No. 317.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que l'aviseur légal soit autorisé de produire une défense au nom de la Cité de Hull dans la cause de Joseph Brière, bref No. 4810 de la Cour Supérieure du district de Hull.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA }
 PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
 District de Hull.

No. 27

SEANCE DU 7 MAI 1934

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 7 mai 1934, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de :— Lionel Levasseur, 54 rue Dollard; Isaie Guérette, 42 rue Courcellette; Les Unions des Employés des départements de Feu et de la sureté Municipale; La Chambre de Commerce de Hull; Cercle Reboul de l'A.C.J.C. et le Comité diocésain de la Ligue Catholique; Lambert Desormeaux; Conférence St. Vincent de Paul de Notre-Dame de Hull; Jos. Guitard, 121 rue Champlain; Mde L. G. Galipeau, 10 rue Ste-Hélène; Orphila Séguin, père, 921½ rue St. Henri; A. Rousselle, 106 St. Henri; Dupuis Ludwina; Jos. Garneau, 44 rue St-Hyacinthe; H. P. Dupuis; Slater & Sherwood; Mrs. Mary Clark re Estate Wm. Booth; G. E. Gauvin; J. Téléphore Bélanger; Mde Nelson Clairoux; J. Oscar Gagnon; J. F. Lessard re succession A. Lessard; J. Ovila Desmarais re succession Mde Thos. Desmarais; O. P. St. Laurent re succession St-Laurent; L. Clairoux, 24 rue Caron; J. Arthur Deschênes; L. E. Donaldson, 5 rue Jogues; Suc. Nap. Boucher, 93 rue Maisonneuve; W. S. Larose, rue Montpetit; Emile Limoges, 76 rue St-Jacques; Café Madelon Limited; Compagnie E. B. Eddy; L'honorable Ministre du Travail de Québec; Aimé Guertin, M.P.P.

J. Paul Larose, 42 rue Walker; L'association de Ste. Anne de Bellevue; Melle Rose Paradis; Léo. Labelle, Val Tétreau; J. Noel-Beauchamp, avocat, au nom de Léo. Labelle; Tourists' Information Bureau de Toronto; Association protectrice du poisson et du gibier;

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Laramée, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	L'Opinion	(Règlement 313)	\$79.00
2	Canadian Pacific Ry. Co.	(Egoût)	1.00
3	Gatineau Power Co.	(Marché)	1.30
4	D. Gestetner Limited	(Papeterie)	1.35
5	Burroughs Adding Machine	(Papeterie)	22.50
6	J. E. Décosse	(Papeterie)	46.65
7	G. E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	208.29
8	P. A. Larocque	(Papeterie)	26.55
9	J. M. Hill	(Papeterie)	24.00
10	D. Gestetner Limited	(Papeterie)	9.90
11	Canadian Charts and Supplies	(Papeterie)	14.14
12	Soublière-Lepage Ltée.	(H Ville et Parcs)	4.12
13	West Disinfecting Co.	"	3.34
14	Hull Coal Company	"	41.82
15	P. Monfils	(Parcs)	15.00
16	P. D'Aoust & Cie	(Assistance publique)	45.00
17	Gatineau Power Co.	(Assistance publique)	5.96
18	Ottawa Car Mfg Co. Ltd.	(Evalueur)	2.12
19	Ottawa Electric Co.	(assistance publique)	3.27

20	Soublière-Lepage	(Evalueur)	2.69
21	A. Pépin	(Affaires litigieuses)	32.25
22	Orphelinat St-Joseph	Assistance publique)	2347.44
23	Hopital St-Vincent	"	135.00
24	Gouvernement de la Province	"	13,691.48

Que le rapport de l'Evalueur en date du 1er mai 1934 concernant certains changements au Rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport du Greffier, en date du 26 avril 1934, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports y mentionnés.

Que les rapports de l'Evalueur au sujet des propriétés de Mesdames Geo. Benoit, Madame Louis Bertrand, et de M. Louis Gagnon soit approuvé et que le Trésorier soit autorisé à faire les changements et réductions y mentionnés.

Que la demande de M. René Roger, assistant-greffier, en date du 1er mai 1934, relativement à ses vacances annuelles soit accordée et qu'il soit autorisé à prendre la balance des jours de vacances qui lui revient durant la prochaine année fiscale.

SALAIRES: Paies Nos. 49-50-51-52-53-53A

Hotel de Ville et Parcs	\$1.65
Assistance publique	550.00

Edmond Laramée, Président.	R. Barrette
J. Laverdure	W. S. Larose
Er. Pelletier	Zénon Boucher
Ad. Beauchamp	G. Bilodeau

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (Premier mai 1934)

RESUME DES COMPTES ANNEXES

Assistance Publique (Secours Directs)
(Distribution faite par le Comité de l'Aide aux Necessiteux de la
Cité de Hull)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle pour le mois d'avril 1933	\$6.80
Réclamation additionnelle pour le mois de Janvier 1934	28.28

Réclamation additionnelle pour le mois de février 1934 1688.85
 Réclamation pour le mois de mars 1934 28,844.70

Total \$30,668.63

Additionnel à Avril 1933

Leblanc Jos, Transport \$6.80

Additionnel à Janvier 1934

Miron Z. M. de Fer 5.66

Pichard M., Epicier 18.58

Pichard F., Epicier 4.04

\$28.28

Détails:

Chauffage \$5.66

Nourriture 22.62

Additionnel à Février 1934

Petit Nap., Marchand de Bois \$63.00

Charette J. B., Marchand de Bois 2.50

Fréchette Edgar, Marchand de Bois 9.00

Harper J. B., Marchand de Bois 106.00

Charest A., Marchandises Sèches 4.00

Royer Geo., Marchandises Sèches 1.00

Miron Z., Magasin de Fer 6.44

DeRepentigny A., Marchand de Chaussures 46.42

Fleur de Lis, Laiterie 67.83

St-Arnaud V., Epicier 20.72

Monette J. H., Boucher 8.50

Talbot E., Boucher .75

Lafrance L., Boucher 2.30

Laiterie de Hull, Laiterie 48.07

Gauthier Edm., Epicier et Boucher 37.74

Bélangier Melchior, Boucher 27.20

Piché Mastai, Boulanger .36

Sabourin A., Boulanger 13.26

Labelle A., Boucher 1.65

Pichard F., Epicier 13.14

Pichard M., Epicier	22.72
Raymond A. L., Epicier et Boucher	1,167.65
Clément et Leblanc, Epicier	5.33
Patry B., Marchand de Chaussures	2.35
Proulx André, Boulanger	10.92
	\$1,688.85

Détails:

Chauffage	\$180.50
Nourriture	1,448.14
Vêtements	60.21

Réclamation de Mars 1934

Miron Z., Magasin de Fer	\$6.92
Vadeboncoeur M., Marchand de Bois	893.08
Galipeau Moise, Marchand de Bois	458.25
Arvisais Wilfrid, Marchand de Bois	706.25
Dupuis H. P., Marchand de Bois	339.50
Arvisais Lucien, Marchand de Bois	868.05
Hull Coal Co., Marchand de Bois et Charbon	1,328.80
Petit Nap., Marchand de Bois	622.20
Charette J. Bte., Marchand de Bois	744.80
Fréchette Edgar, Marchand de Bois	838.90
Harper J. B., Marchand de Bois	236.50
Carrière M., Marchandises Sèches	2.50
Allaire J. N., Marchandises Sèches	2.15
Groulx Emile, Cordonnier	7.60
Charest Melle A., Marchandises Sèches	253.75
Tachereau Chas., Marchandises Sèches	355.30
Shea Melle M., Marchandises Sèches	90.25
Laurin Mde F. X., Marchandises Sèches	151.75
Ducharme I. et Fils, Marchands de Chaussures	123.43
Loyer Arthur, Marchand de Chaussures	48.90
Pharand Josephat, Marchandises Sèches	463.14
Leroux Philéas, Marchand de Chaussures	66.75
(Plus erreur O.C. 4-33, C-644)	\$1.00
Royer George, Marchandises Sèches	242.68
Laham S., Marchandises Sèches	44.85

Kareem M., Marchandises Sèches	35.55
Proulx Melle A., Marchandises Sèches	39.45
Binet Emmanuel, Marchand de Chaussures	3.33
Raymond A. L., Epicier et Boucher	2,333.85
Fleur de Lis, Laiterie	690.55
Dompierre Odias, Boulanger	507.36
Sauvé Frs., Epicier	70.05
Charbonneau L. A., Epicier et Boucher	887.98
Bertrand I. et Cie Epicier	297.34
St-Arnaud V., Epicier	142.29
Desloges Adélar, Epicier	38.42
Vallières J. Bte., Epicier	16.40
Monette J. H., Boucher	142.01
Lafrance Jos., Boucher	76.65
Plus erreur (O.C. 7-33 V-1579)	0.20
Cousineau Adélar, Epicier	37.75
Talbot Etienne, Epicier	159.23
Gratton Albert, Epicier	68.88
Chatelain A., Epicier	460.37
Clément et Leblanc, Epicier	707.59
Monette H., Boucher	56.90
Lafrance Louis, Boucher	127.24
St-Martin Donat, Epicier	264.94
Bélanger O. E., Boucher	176.70
Robillard A., Boucher	22.16
Lafèche Z., Epicier	432.71
Beaudin Albert, Boucher	51.68
Monette Gédéon, Epicier et Boucher	2,959.30
Gauthier Edmond, Epicier et Boucher	1,260.65
Lafrance Mde Louis, Epicier	63.80
Montreuil Eugène, Boulanger	375.06
Lafèche A., Epicier	318.02
Lemieux et Dompierre, Epiciers	462.23
Lambert Oscar, Boucher	88.12
Gagné Eugène, Epicier et Boulanger	140.41
Levesque Emile, Boulanger	141.24
Morin G. E., Epicier	618.53
Monfils J. B. Epicier	85.33
Moins Erreur (O. C. 4-33-C-653)	\$103.57

Lemieux Emile, Epicier	53.35
Dunnigan Mde T., Epicier	71.64
Philion Fred., Laitier	2.96
Piché Mastai, Boulanger	47.52
Sabourin A., Boulanger	326.74
Vadeboncoeur M., Epicier	265.15
Moins Erreur (O.C. 5-33-C-844)	0.09
Lesage Cyprien, Epicier	163.39
Romanuck Mike, Epicier	51.47
Labelle Albert, Boucher	23.80
Roussel Emile, Epicier	45.09
Savard Adélar, Epicier	18.00
Plus Erreur (O.C. 5-33 C-826)	1.80
Bertrand A. et Cie, Epicier	89.48
Laramée et Cie, Boucher et Epicier	2,602.67
Moins Erreur (O.C. 9-33 V-1848)	0.75
Laverdure M., Epicier	38.29
Labelle Jos., Boucher	7.04
Sarrazin A., Epicier	94.55
Larocque Paul, Boucher	11.98
Lambert Odinat, Boucher	27.50
Pichard Frs., Epicier	4.06
Proulx André, Boulanger	661.86
Patry B., Chaussures	6.00
Bélanger Melchior, Boucher	27.85
Soulière Lorenzo, Epicier	47.94
	\$28,844.70

DETAILS

Chauffage	\$7,041.25
Nourriture	19,866.07
Vêtements	1,937.28

MONTANT DISTRIBUE AUX NECESSITEUX DURANT LE MOIS DE MARS 1934

Nourriture	\$20,731.51	Chefs	1,321
Chauffage	7,297.22	Dépendants	5,728
Vêtements	1,938.51	Seules	68
Total	\$29,967.24	Total	7,117

RAPPORT MENSUEL DE L'EVALUATEUR

RAPPORT No. 4

Hôtel de Ville, 1 Mai 1934

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des mutations et changements au rôle d'évaluation pour le mois d'avril 1934.

QUARTIER 1

410 Substituer Dame Vve Louis Hector Hardy à Henri Lalonde et inscrire ce dernier comme occupant par bail conditionnel.

283 Inscrire René Fournier comme occupant par bail conditionnel.

34-35 Substituer Dame Vve Laurent Lecompte à Laurent Lecompte.

141 Substituer Josaphat Pharand à Kennedy Andrew pour 1933-34 et 1934-35.

152 Substituer F. A. Binet à Samuel Caron.

1423-24 Substituer A. J. Desfossés à David Gauthier.

1484 Substituer A. J. Desfossés à E. Roger.

1472 Substituer A. J. Desfossés à Alphonse Fournier.

1408 Retrancher Jos. Reid laissant seul Moise Danis, propriétaire à 81 rue Desjardins.

626 Substituer Josaphat Pharand à Barrette Eugène.

1529 Substituer Oscar Goulet à Sam Laroche, fils, 35 rue Delorimier.

QUARTIER 1A

4095-4096-3484-3450-3451-3288 Substituer Succession Nap. Boucher à Nap. Boucher.

2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319 Substituer Dieudonné Lévesque à Ross C. W.

2320-2321 Substituer Dieudonné Lévesque à Ross C. W. et inscrire Emile Bertrand comme occupant par bail conditionnel.

2714 à 2728 Substituer Dieudonné Lévesque à Ross C. W.

1829 Substituer Aldoria Dusseault à Vve François Boucher et inscrire Dominique Bélair comme occupant par bail conditionnel.

2883-84 Substituer Henri St-Jean à Wilfrid Leblanc.

1847 Substituer Wilfrid Leblanc à Henri St-Jean et inscrire Donat Dupel occupant par bail conditionnel.

3185 Substituer Moise Carrière (30 rue Lorne, Ottawa) à Auguste Anderson pour 7 rue Fontaine.

3692 Substituer Emile Leblanc à Jos. Garneau, 17 rue Larose.

4403 Substituer Marion Georges à Aldège Bond et inscrire ce dernier comme occupant par bail conditionnel.

3818 Substituer Etienne Lévesque (30 rue Lois) à Maxime Boulet pour 27 rue Lois.

4551-52 Substituer C. W. Ross à Lauréat Lapointe.

4168-67 Substituer Ferdinand Dicaire à J-Bte Courval.

4218 Substituer Josaphat Meilleur à Herbert Reilly.

2322 Substituer Diéudonné Levesque à C. W. Ross.

QUARTIER 2

5573 et 5112 Substituer Edgar et Adlemar Labelle à Adelman Labelle.

5565 Substituer Joseph Samuel Brisebois à John Brisebois.

5603 Substituer Wilfrid Régimbald occupant par bail conditionnel à Jos. Tremblay.

5314 Substituer Arthur Myre à C. K. Graham laissant Edgar Myre occupant par bail conditionnel.

5328 Substituer Joseph Séguin (St-Etienne de Chelsea, R. R. No. 1) à Louis Durocher fils et inscrire Melle Joanette Berthiaume occupant par bail conditionnel.

5378 Substituer Régina Cayer à Vve Samuel Cayer.

5473 Inscrire Alexandre Vaillant occupant par bail conditionnel.

5231 Substituer J. B. Pharand à Laurette Simon.

5231A Substituer J. B. Pharand à Mme Jules Prieur.

QUARTIER No. 3

6135 Substituer Josaphat Pharand à Henri Bélanger.

6430 Substituer Cadastre 624 pt-628 pt-620 à 623 pt. 628.

6275 Substituer Succ. Albina Lessard à Melle Albina Lessard (envoyer factures à Fortunat Lessard, 191 Lady Grey Drive, Ottawa).

6430 Substituer Donat Paquin à Séguin Edgar, Floriant, Arthur D'Aoust et DeGagné Aurèle.

6203 Substituer Octance Sabourin à Hortence Sabourin.

6221 Substituer Rodolphe Falardeau à Léopold Falardeau.

QUARTIER 3A

7789 Substituer Arthur Drouin à Cyrille Morin à 123 rue St-Laurent.

7894 Substituer Julien Dupuis à H. P. Dupuis.

6846 Substituer Mike Romanuck à Lalonde Napoléon.

7426 Substituer Oscar Lambert à Charles Bourassa, 7-A et 7-B rue Mance.

7439 Substituer J. B. Pharand à Giroux Théophile et inscrire Joseph Giroux, comme occupant par bail conditionnel.

7192 Substituer Edouard Cayer à Melle Laura Garneau.

7851 Substituer Napoléon Charron à Joseph Maurice.

6831 Substituer Moses Palmer (223 Daly, Ottawa) à Lamothe Henri, 216 à 220 rue St-Rédempteur et inscrire fonds de commerce de \$5,000.00 et taxes spéciale chiffonnier.

6831A Retrancher cette entrée déjà inscrite x 6831.

7440 Substituer 135-N 78 et S. 77 à 135-N 78.

7441 Substituer N. 77 à 135-77.

6935 Substituer Joseph Clément à Adélard Grégoire.

7873 Substituer Succession Joséphine Binet comme propriétaire et J. Bte. Ayotte et William Ayotte occupant par bail conditionnel à Napoléon Charron pour 80-82 Boulevard Sacré-Coeur.

7467 Substituer René Charbonneau à Armand Ménard.

6886 Substituer Vve Isidore Paquin et Aline Paquin à Isidore Paquin.

QUARTIER 4

8142 Substituer J. Romuald Janelle à Jos. Martel pour 48 rue Victoria.

8326 Inscrire Alexandre Tardif avec déjà inscrits.

8422 Substituer Léon Couture avocat à Dame Vve Elzéar Pilon.

8032 Substituer Gédéon Grignon à Vve Gédéon Grignon.

8024 Substituer Jack Menlick (Temiscamingue, Qué.) à Andrew Babluck.

8374 Substituer Dame Moise Perras, née Malvina Simpson, à Melle Corinne Deslauriers.

QUARTIER 5

9894 Substituer Hector Tessier à Arthur Levesque.

9480 Substituer Julien Dupuis à H. P. Dupuis.

9632 Substituer Herbert Barnabé à H. P. Dupuis.

9473A Substituer Ludwina Dupuis à Charles Lefebvre.

9392 Substituer Succession Julia Proulx à Succession Dame Vve Jos. Proulx.

9105 Substituer Boucher Wilfrid à Vve François Boucher.

9127 -28 Retrancher le nom de Monette Wilfrid laissant Ricard Raphael, seul propriétaire.

9491 Substituer M. Joseph Rochon à Téléphore Legault.

9519 Substituer Frédérick Watters occupant par bail conditionnel à la place de William Legault.

9721 Substituer Louis Léon Binet à Vve Joseph et Marguerite Binet.

9370 Substituer William Thomas Shean à Eugène Gratton.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

HULL, 7 mai 1934.

Changements au rôle pour l'année 1934-1935, autorisés par le Conseil de la Cité de Hull, lors de son assemblée du 7 mai 1934.

QUARTIER 1A

3371 Inscrire J. Bernard Clairoux avec Léopold Clairoux.

3312-3313 Substituer J. Arthur Deschenes à Jos. Simard.

4170 Inscrire Jean Thériault avec Lionel Donaldson.

3662 Inscrire Stanfield Larose avec Nelson Larose.

QUARTIER 2

5230-5230A Substituer J. Oscar Gagnon à Mde Louis Bertrand.

5260 Substituer J. Fortunat Lessard, Emile Lessard, Angéline Coursol ux Arthur Lessard à A. Lessard.

5552 Substituer Louis Gagnon à F. E. Tremblay, 11 rue Charlevoix.

QUARTIER 3

6470-6471-6472 Substituer Esther Alberta Sherwood ux Cyr A. Percy Sherwood, Nicholas James Slater, R. Kenneth Slater, William Forter Wilson à Slater Sherwood.

6275 Substituer J. Fortunat Lessard, Emile Lessard, Dora Lessard ux S. A. Baulne à Succession A. Lessard.

6316 Inscire Emile Limoges comme occupant laissant Oscar Thériault comme propriétaire, à 76 rue St-Jacques.

6086-6087 Substituer Dudley O. Booth, James D. Booth, Guilford G. Booth, Mrs. Myra Clarke, Mrs. Gertrude St-Aubin à Succession Wm. Booth.

6280 Inscire Royal Gauvin avec George E. Gauvin.

6237 Inscire Hetcor Bélanger avec Téléphore Bélanger.

QUARTIER 4

8159 Inscire J. Léopold Clairoux et J. Bernard Clairoux avec Vve Nelson Clairoux.

8325 Substituer Dame Vve Napoléon Boucher, Rodolphe Boucher, Lionel Boucher, Roméo Boucher, Rhéa Boucher ux Romuald Picard à Succession Nap. Boucher.

QUARTIER No. 5

10010 Substituer Jean Julien Dupuis à Melle Ludwina Dupuis.

9739 Substituer Julien Dupuis à Melle Ludwina Dupuis.

9982 Substituer Pierrette Dupuis à Melle Ludwina Dupuis.

9045 Substituer Jos. Garneau (44 rue St-Hyacinthe) à Olivier Chartrand.

9267-9268 Substituer Esther Alberta Sherwood ux Sir A. Percy Sherwood, Nicholas James Slater, R. Kenneth Slater, Wm. Foster Wilson à Slater and Sherwood.

9638 Substituer J. A. et Fernand Brisson à H. Pierre Dupuis.

QUARTIER 3A

6961 Substituer Ernest Demarais, Oyila Desmarais, Florida Desmarais, Delvina Desmarais, Gracia Desmarais, Alice Desmarais

ux Xavier Thibault, Fleur Ange Desmarais ux Emile Villeneuve à Succession Vve Thomas et Ernest Desmarais.

7134 Substituer O. P. St-Laurent, R. E. St-Laurent, A. M. St-Laurent, R. G. St-Laurent, J. A. Major à Succession Jos. Octave et O. P. St-Laurent.

H. L. LEBLANC,

Greffier.

HULL, Qué., 1er mai 1934

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Répondant aux lettres que m'a référé votre Conseil, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant.

Au numéro du rôle 6017 propriété de Madame Geo. Benoit cette propriété ayant été incendiée le 29 décembre 1933 l'évaluation maintenant pourrait être réduite à \$3,450.00.

Au numéro du rôle 6015-6016, propriété inscrite au nom de M. Louis Bertrand ces propriétés ayant été incendiées le 29 décembre 1933, l'évaluation pourrait être réduite à \$3,450.00. pour chacune de ces entrées.

Au numéro du rôle 2958 propriété inscrite au nom de Pierre Legault l'évaluation pourrait être réduite à \$1,000.00, cette propriété ayant été incendiée le 18 janvier 1933.

Je désire faire remarquer au Conseil, que s'il est de son désir d'accorder les réductions telles mentionné ci-dessus, il serait peut-être bon de n'accorder telles réductions qu'à partir de la date de chaque incendie jusqu'au 1er de mai seulement, attendu que des constructions et des réparations sont à se faire à ces dites bâtisses et la ville perdrait les revenus qu'elle est en droit d'attendre si elle accordait des réductions complètes, et parce que l'évaluation de ces bâtisses nouvelles, n'apparaîtra au rôle que pour l'année prochaine.

Respectueusement soumis,

J E. BEDARD,
Evaluateur.

HULL, Qué., le 1er mai 1934.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins:—

Messieurs:—

Répondant à la lettre de M. Louis Gagnon, lettre que votre Conseil m'a référé, je désire faire rapport que vu les circonstances dans lesquelles le nom de Monsieur Gagnon fut retrancher du rôle, il serait nécessaire de réinscrire celui-ci au numéro du rôle 5552 et retrancher le nom de F. E. Tremblay, jusqu'à ce que l'action maintenant pendante devant les cours soit jugée.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

HULL, Qué., le 26 avril, 1934.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les échevins:

Messieurs:

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'item Papeterie de la somme de \$184.12 et débiter les départements ci-dessous:

Du Trésorier	\$68.91
De l'Ingénieur	43.18
Du Greffier	17.91
De l'Evaluateur	9.79
Du Feu	2.00
De la Police	10.91
Comité de l'aide aux nécessiteux	31.42
	\$184.12

Nous avons actuellement en mains un stock s'élevant à la somme de \$196.42.

Votre tout dévoué,

H. LEON LEBLANC

Greffier.

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Z. Boucher:

Que le 12ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

24 R. O. Morris	\$00.44
25 Département des incendies	18.84
26 Caisse—Police	30.00
27 Dr. Ed Laverdure	25.00
28 Eug. Therrien	38.00
29 W. D. St. Cyr	1.97
30 Ed. Gauthier	4.35

Que le Trésorier soit autorisé de payer les licences d'automobiles et de chauffeurs pour le département de Police s'élevant à la somme totale de \$49.10, suivant la demande du chef en date du 24 avril.

Sur rapport du chef de Police, que le Trésorier soit autorisé de payer un salaire basé sur la somme de \$4.00 par jour, au pro rata du temps que ces hommes ont travaillé, aux constables spéciaux René Lusignan, Honoré Laframboise et Albert Léonard.

Que la soumission de I. Ducharme & Fils pour la fourniture des chaussures aux hommes du département de Police à raison de \$5.00 la paire soit acceptée.

Que la soumission de M. Tomaro pour la fourniture et confection des uniformes pour les hommes du département de Police aux prix de \$637.00 soit acceptée comme étant la plus basse soumission.

W. S. Larose, président.

A. Desjardins.

Ad. Beauchamp

R. Barrette

G. Bilodeau

J. Laverdure

Er. Pelletier

Ed. Laramée

Zénon Boucher

A. Morin

32. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le 12ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934, auquel assistaient: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DU FEU

31	Service Supplies Limited	\$3.15
32	Soublière-Lepage Ltée	.50
33	J. Pharand	12.75
34	Hopital du Sacré-Coeur	80.70
35	Jos. Pilon Ltée	2.00
36	Produits Sanitex	2.80
37	J. Alex. McDonald	1.75
38	McMullen-Perkins Ltd.	1.00

39	R. O. Morris	2.62
40	F. Laroche	50
41	Kelly & Leduc	6.01
42	Hul. Coal Company	50.00
43	Hugh Carson Co. Ltd.	32
44	Grant-Holden-Graham Ltd.	1.00
45	E. Groulx	1.25
46	J. R. Douglas Ltd.	.60
47	Fairbanks-Morse Ltd.	1.44
48	Charron-Ménard	9.43
49	W. J. Carson Ltd.	4.80
50	Dr. Gerald Brisson	175.00
51	Bélanger-Frères & Cie Ltée	113.06
52	Garage J. Baillet	150.75
53	J. N. Allaire	1.25
54	St. Denis Service Station	20.04

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

R. O. Morris	1.95
56 Campbell Motors Limited	4.32
57 Département des Incendies	14.82
58 Charron-Ménard	12.90

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer les permis pour les autos et chauffeurs du département des incendies, suivant la demande du chef en date du 1er mai 1934.

Que le Trésorier soit autorisé de payer les permis pour l'auto du département de Lumière et Alarme et pour un chauffeur, au coût de \$22.10, suivant la demande du surintendant de ces départements.

SALAIRES: Paies Nos. 49-50-51-52-53-53A

Feu	\$4.75
Jules Laverdure	R. Barrette
E. Pelletier	Zénon Boucher
P. Clénier	W. S. Larose
Ad. Beauchamp	G. Bilodeau
Edmond Laramée	

40. Proposé par l'échevin R. Barrette, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le 12ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin P. Chénier, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

59	R. Picard	(Assistance publique)	\$50.90
60	Strathcona Hospital	"	33.00
61	Pharmacie Wrightville	"	21.70
62	Dr. J. Isabelle	"	48.00
63	Pharmacie Union (Wrightville)	"	35.40
64	Gouvernement de la Province	"	126.96
65	Nichols Chemical Co. Ltd. (Chlorination)	"	638.50
	Nichols Chemical Co. Ltd. "Note de Crédit"		671.53

Pierre Chénier, Président
A. Desjardins
Ad. Beauchamp
E. Pelletier
Ed. Laramée

R. Barrette
W. S. Larose
Zénon Boucher
G. Bilodeau
A. Morin

5. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le 12ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934 auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

66	Amédée Lefebvre	\$5.00
67	Limoges & Frères	36.74
68	Donat Poirier	7.00
69	Morrison Brass Mfg Ltd.	14.06
70	I. Letourneau	2.85
71	R. O. Morris	2.24
72	Canada Iron Foundries Ltd.	220.46
73	Arthur Loyer	6.00
74	Chelsea Service Station	.88
75	Garage Diotte	7.50
76	Gatineau Power Co.	209.99
77	General Supply Co. of Canada	21.00
78	Thos. Lawson & Sons Ltd.	18.25
79	M. Levitan	5.90
80	St. Louis Machine Shop	40.75
81	W. D. St. Cyr	15.79

SALAIRES: Paies Nos. 49-50-51-52-53-53A

82	Réparations des services	\$320.80
83	Bornes Fontaines	404.55
84	Dégelage	188.75
85	Château d'eau	50.65

Usine Electrique 39.20
Neige 188.80

Ad. Beauchamp, Président.	Jules Laverdure
Er. Pelletier	A. Desjardins
Ed. Laramée	R. Barrette
W. S. Larose	Zénon Boucher
G. Bilodeau	A. Morin
P. Chénier	

6. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. Thivierge:

Que le 12ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12 ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIOS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1934, auquel assistaient: Monsieur J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, W. S. Larose, A. Desjardins et P. Chénier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

82	Département des Incendies	\$63.49
83	Jos. Groulx	9.65
84	Ottawa Electric Co.	.86
85	La Phoenix Corporation Ltd.	3.50
86	A. Gougeon	12.00
87	Kelly & Leduc	17.41
88	Hull Coal Co.	108.06
89	J. M. Hill	.50
90	Hull Electric Co.	2.00
91	Supertest Petroleum Corp. Ltd.	7.00
92	Soublière-Lepage Ltée	1.20

(1993) Jos. M. Allaire	1.50
94 A. Labelle	18.00
(1995) Costello Electrical Repairs	14.00
96 Succ. E. R. Bisson	15.00
97 Canadian Pacific Ry Co.	58.14
98 Maryland Casualty Co.	480.06
99 H. P. Dupuis	11.00
100 A. L. Raymond	2.30
101 Charron-Ménard	28.68

SALAIRES: Paies Nos. 49-50-51-52-53-54A

Rues	\$602.95
Egouts	346.83
Rues pavées	200.65
Compensation	192.40
Règlement 233	11.20
Règlement 283	5.20

J. A. Morin, président
Er. Pelletier
E. Laramée
W. S. Larose
Zénon Boucher

J. Laverdure
Ad. Beauchamp
R. Barrette
Pierre Chenier
G. Bilodeau

7. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée:**

Que le 12ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:**

Que les listes électorales préparées par le Greffier pour les fins de l'élection municipales du 21 mai courant soient approuvées en y incluant les changements mentionnés au rapport de l'Evaluateur approuvé ce jour par le conseil et aussi en y incluant les changements demandés par écrit par Ludwina Dupuis (6159), Jos. Garneau (6160), H. P. Dupuis (6161), Slater & Sherwood (6162), Mrs. Mary Clark (6163), G. E. Gauvin (6164), J. Téléphore Bé-

langer (6165), J. F. Lessard (6168), J. Ovila Desmarais (6171), O. P. St-Laurent (6170), L. Clairoux (6171), J. Arthur Deschênes (6172), L. E. Donaldson (6173), Succession Nap. Boucher (6174), W. S. Larose (6173A) Emile Limoges (6174b).

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Pour faire suite à l'avis de motion donné lors de l'assemblée des comités que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 14 s'élevant à la somme de \$132.90

Adopté.

10. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que permission soit accordée à M. Rochon, 65 rue Victoria, d'ajouter un réservoir à gasoline de 500 gallons à son installation actuelle, conformément aux prescriptions du règlement No. 309 de la Cité. Cette installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du chef du département des incendies.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$15.00 à M. Louis Allenet, 96 rue Charlevoix, en règlement final de sa réclamation en rapport avec un accident subi par son épouse, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

HULL, Mai le 1er 1934

Au Trésorier de la Cité:

Veuillez créditer le compte de Magasin pour la somme de \$1,468.76 et débiter les comptes ci-dessous énumérés.

AQUEDUC

Réparations de Services

46.29

Bornes Fontaines

14.33

Tuyaux Principaux	42.75
Dégelage	32.07
Services Neufs	23.32
Chateau d'eau	85.06
Neige	68.80

312.62

CORPORATION

Usine Électrique	213.00
Rues	489.57
Egoûts	33.25
Rues Pavées	21.00
Parcs et Hôtel de Ville	1.97
Magasin Stock	313.81
Barrières	60.14
Magasin Dépenses	7.10
Imprévus	16.30

1,156.14

\$1,468.76

P. NELSON LAROSE, **THEO. LANCTOT I.C.**
 Sec. Dépt. Ingénieur Ingénieur de la Cité.

J. ALD. COURROUX,
 Comptable Chantier Municipal.

12. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le rapport de l'Ingénieur en date du 1er mai 1934, concernant les appropriations de son département soit approuvé et que le trésorier de la cité soit autorisé à faire dans ses livres les transports y mentionnés.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le compte du notaire F. A. Binet au montant de \$25.00 pour la préparation

d'un acte de garantie collatérale ou auxiliaire en faveur de la Banque Provinciale du Canada.

Adopté

14. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le compte de MM. Anderson et Valiquette au montant de \$199.90.

Adopté

15. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que l'aviseur legal soit autorisé de produire une défense au nom de la Cité de Hull dans la cause de M. André Charlebois, bref No. 4823 de la Cour Supérieure, district de Hull, au montant de \$2,275.00.

Adopté

16. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. S. Larosé:

Que le Greffier soit autorisé de demander au Département des Affaires Municipales de modifier le règlement No. 317 de manière à ce que la partie de l'émission de \$225,000.00 échéant après 15 ans du 1er mai 1934 devienne échue en 1949 et, à cette date, être renouvelée suivant le présent règlement, attendu que la plus grande partie de cet emprunt est en rapport avec la Loi du Chômage. Le montant deviendra échu en 1949 sera de \$172,000.00 suivant le tableau annexé.

Adopté.

EMISSION — \$535,000.00 — 5½% — ISSUE
REGLEMENT No. 317 — BY LAW No. 317

Capital échéant en séries du 1er mai 1935 au 1er mai 1964
Intérêts de 5½% échéant semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai

Capital maturing in series from May 1st 1935 to May 1st 1964.
5½% interests payable semi-annually on the first days of November and May.

Année Year	Capital	Intérêts Interests	Total annuel Yearly Total
1935	56,500.00	29,425.00	85,925.00
1936	59,500.00	26,317.50	85,817.50
1937	63,000.00	23,045.00	86,045.00
1938	66,500.00	19,580.00	86,080.00
1939	69,500.00	15,922.50	85,422.50
1940	4,500.00	12,100.00	16,600.00
1941	4,500.00	11,852.50	16,352.50
1942	4,500.00	11,605.00	16,105.00
1943	5,000.00	11,357.50	16,357.50
1944	5,500.00	11,082.50	16,582.50
1945	5,500.00	10,780.00	16,280.00
1946	6,000.00	10,477.50	16,477.50
1947	6,000.00	10,147.50	16,147.50
1948	6,500.00	9,817.50	16,317.50
1949	172,000.00		

17. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de s'entendre avec M. Oscar Morin, de la Commission Municipale de Québec, pour venir signer les débentures du règlement No. 317 et à faire les déboursés nécessaires à cette fin.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le Greffier soit autorisé d'aviser M. Potvin de la Commission Municipale de Québec que ce conseil accepte de donner une option de 30 jours après qu'un avis aura été donné que les débentures sont prêtes pour livraison pour l'achat des \$225,000.00 d'obligations du règlement No. 317 échéant en séries suivant le tableau mentionné au dit règlement au prix de 96.25 et les intérêts accrus et après modification des échéances suivant la résolution adoptée à cette assemblée du 7 mai 1934, pourvu toujours que cette vente soit approuvée par le département des Affaires Municipales.

Adopté.

19. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Thivierge:**

Que MM. Massé et compagnie soient chargés de s'entendre avec le Trésorier de la Cité afin de faire les changements nécessaires au système de comptabilité de la Cité suivant l'entrevue de M. Pôtvin de la Commission Municipale de Québec avec M. L. Massé, auditeur de la cité, et J. Raymond, Trésorier de la Cité.

Adopté.

20. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. A. Morin:**

Que la réclamation de Melle Rose Paradis soit référée à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil.

Adopté.

21. **Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin R. Barrette:**

Que la demande de M. C. E. DeRepentigny ainsi que le rapport de l'Aviseur légal qui l'accompagne soient référés au Comité de Police pour rapport au Conseil.

Adopté.

22. **Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Thivierge:**

Que la réclamation de Mde Louis Plouffe (5885), celle de Madame L. I. Galipeau (6145) et celle de M. J. Paul Larose (6147) soient référées au Président du comité des Affaires litigieuses ainsi qu'aux échevins des quartiers où les réclamants résident.

Adopté.

23. **Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin A. Desjardins:**

Que la réclamation de M. Jos. Guitard au montant de \$9.90 soit envoyée à l'Aviseur légal pour rapport au conseil.

Adopté.

24. **Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin W. S. Larose:**

Que la réclamation de M. Lionel Levasseur au montant de \$50.75 soit soumise à l'Aviser Légal pour rapport au conseil.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que la demande de M. Isaie Guérette, 42 rue Courcellette, relativement à son égoût soit soumise à l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la réclamation de M. A. Rousselle au montant de \$35.00 soit référée à l'Aviser Légal pour rapport au Conseil.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, du Président du Comité des Finances, du Président du Comité de Police et du proposeur de la présente résolution soit nommé pour rencontrer les employés des différents départements au sujet de leurs demandes en rapport avec les jours en maladie. Cette entrevue devra avoir lieu à une date déterminée par les membres du conseil.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le Greffier soit autorisé de faire imprimer 25,000 formules de comptes pour l'aide aux chômeurs.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin E. Pelletier:

Que les minutes des assemblées des 19 mars, 3 et 16 avril 1934, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

30. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:**

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses pour secours directs distribués aux nécessiteux au montant de \$23,919.05 pour le mois d'avril 1934, ce conseil prie le comité des secours directs de Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 1291 chefs de familles avec 5485 dépendants et 61 personnes vivant seules, dont les noms apparaissent à la liste annexée à la présente résolution. La cité s'engage par la présente à contribuer 33⅓% de tout montant autorisé.

Adopté.

31. **Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:**

Que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions pour l'achat de la chlorine nécessaire au traitement de l'eau potable dans la cité de Hull. Le médecin hygiéniste devra fournir au Greffier la quantité requise annuellement.

Ces soumissions devront être reçues pas plus tard que 4 heures de l'après-midi, le 29 mai 1934.

Adopté.

32. **Considérant que la compagnie Bell Téléphone a 1865 abonnés dans la cité de Hull et que ce nombre tend à augmenter;**

Considérant que ces abonnés de la cité de Hull sont obligés de se rendre dans la cité d'Ottawa pour transiger leurs affaires avec la compagnie et que ce déplacement leur cause certains inconvénients et leur impose une certaine dépense d'argent pour se rendre dans la ville voisine;

Considérant que les contribuables de la cité de Hull ont représenté à ce conseil qu'il serait avantageux pour eux tout aussi bien que pour la compagnie intéressée d'établir dans notre cité un bureau d'affaires où les abonnés locaux pourraient rencontrer un représentant attitré de la compagnie pour discuter de leurs affaires.

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Qu'en vue des raisons précitées ce conseil prie les directeurs de la compagnie Bell Téléphone de bien vouloir considérer la possibilité d'acquiescer à la demande de leurs nombreux clients de Hull et d'établir dans notre milieu un bureau d'affaires où les abonnés pourraient transiger toutes autres affaires avec un représentant attitré de la compagnie.

Que copie de la présente résolution soit adressée à M. F. D. Laurie, gérant du district d'Ottawa, avec prière de la soumettre aux directeurs de la Compagnie Bell Téléphone.

33. Proposé par l'échevin J. Thivierge, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que les demandes de MM. Lambert Desormeaux et Orphila Séguin, père, soient référées à l'Évaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

34. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, des échevins E. Laramée, Z. Boucher, W. S. Larose et G. Bilodeau, soit formé dans le but de rencontrer Son Honneur le Maire de la Cité d'Ottawa et son conseil pour étudier et discuter les règlements des taxes d'affaires des deux cités respectives.

Adopté.

35. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin Z. Boucher:

Que les demandes de Madame Joseph Piché et de Café Madelon Ltd. soient soumises à l'Évaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

Hull, le 7 mai 1934.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement défendant la distribution des circulaires, écrits, pamphlets, imprimés ou documents quelconques à moins

d'avoir obtenu, au préalable, la permission du Comité de Police de la Cité de Hull.

(Signé) J. A. MORIN,
Echevin.

HULL, le 1er mai 1934

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux mentionnés sur sa réquisition No. 14 s'élevant à la somme de \$132.90.

(Signé) J. A. MORIN,

36. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil ajourne à lundi le 14 mai courant.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull.

CITE DE HULL

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 19 mars 1934, à huit heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Barrette, Laramée, Morin, Pelletier, Paquin, Beauchamp, Larose, Chénier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté comme suit:

REGLEMENT No 313

Concernant une commutation de taxes en faveur de
l'Allumière de Hull Limitée.

Attendu que l'Allumière de Hull limitée a représenté au Conseil de la Cité de Hull qu'elle était propriétaire d'une partie du bloc deux cent cinquante-quatre (254) du quartier Un-A (1A), terrains

comportant les subdivisions non officielles quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six et cinquante-sept, (42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56 et 57) avec en outre les bâtisses érigées sur les susdits lots et consistant dans une manufacture d'allumettes et ses machineries.

Attendu que la dite compagnie a demandé à la Cité de Hull, la faveur d'une commutation de taxes municipales sur les bâtisses construites sur ses lots.

Attendu que ce conseil a jugé à propos et dans l'intérêt de cette municipalité, de son progrès et de son avancement, de donner encouragement à cette nouvelle industrie.

Attendu que par la section 3ième du Chapitre 116 des Statuts Refondus de Québec, 1925, Loi de Subventions aux établissements industriels et commerciaux, et les amendements à la dite loi, savoir 16 Geo. V. Chapitre 24, Sec. 5, il a été pourvu à ce que les Municipalités puissent donner à des établissements industriels et commerciaux, une commutation de taxes pour un temps n'excédant pas dix ans, pourvu que la dite commutation ne soit pas inférieure à 25% par année du montant des taxes municipales et générales payables par tels établissements.

Attendu qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil, que le présent Règlement serait présenté:

Il est Ordonné et Statué, par le présent Règlement, lequel ne viendra en force et vigueur qu'après avoir été approuvé par les électeurs municipaux propriétaires de cette municipalité et après avoir été ratifié par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, comme suit:

1. Pour une période de dix ans, à compter du premier mai 1934, les taxes générales, municipales, imposées par la Cité de Hull sur les propriétés immobilières de l'Allumière de Hull Limitée, sises et situées dans les limites de la Cité, ainsi que les machineries et autres propriétés imposables de par la loi, à la dite Compagnie, seront commuées et payables comme suit:

La dite Compagnie paiera à chacune des années comprises dans la période de dix ans ci-dessus, comme taxes payables à la Cité, une somme équivalent à vingt-cinq pour cent du montant des taxes générales, municipales à être prélevées sur les propriétés immobilières taxables de la dite Compagnie et apparaissant au rôle d'évaluation de la dite Cité de Hull, et par le présent Règlement le Trésorier de la Cité est autorisé à faire sur le rôle de perception, en vigueur, à chacune de ces années, les changements nécessaires au dit rôle et à ne collecter comme taxes générales, municipales que le montant mentionné plus haut, savoir vingt-cinq (25%) pour cent des dites taxes générales et municipales et à donner reçu en acquit de toutes taxes dues.

2. Il est entendu que la dite Commutation de taxes n'est accorder qu'à la condition que les immeubles sus-mentionnés servent à l'exploitation d'une manufacture d'allumettes et que la Compagnie emploie, pour ses opérations, des personnes résidant dans la Cité de Hull, pour au moins quatre-vingt-cinq (85%) pour cent de son personnel.

3. La présente commutation de taxes municipales est cependant sujette à la condition que la dite commutation deviendra nulle et de nul effet si la dite compagnie, ses successeurs ou ayant cause discontinuent, abandonnent ou suspendent les opérations de la dite manufacture, pendant une période de six mois consécutifs, excepté cependant pour des raisons au-delà du contrôle de la dite Compagnie.

4. Si en aucun temps, la Compagnie sus-mentionnée dispose d'aucune partie ou de toute la propriété immobilière objet de cette commutation, ou les emploie à d'autres fins qu'à l'exploitation d'une allumière, là et alors ces propriétés ou partie d'icelles dont elle aura ainsi disposé, cesseront d'être l'objet de la commutation de taxes et dès ce moment, toute la propriété ou parties de telles propriétés ainsi aliénées ou vendues ou transportées, deviendront sujettes à la taxe générale et spéciale de la Cité.

5. Le présent Règlement liera la compagnie sus-mentionnée, ainsi que toute corporation ou personnes qui opéreront la dite industrie, mais seulement en autant que la dite industrie sera en opération.

DONNE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC, THEO. LAMBERT,
Greffier Maire.

Ce règlement a été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par arrêté ministériel en date du 3 mai 1934.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRESENT DONNE qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires de la Cité de Hull, aura lieu à l'endroit où le conseil tient ordinairement ses séances, en l'Hôtel de Ville, mercredi le 11 avril 1934, à dix heures de l'avant-midi, aux fins de prendre en considération le règlement No. 313 en vertu duquel le conseil de la cité de Hull est autorisé à accorder une commutation de taxes municipales seulement à l'Allumière de Hull Limitée, manufacturiers, tel qu'énoncé au dit règlement, pour approuver ou désapprouver le dit règlement No. 313, le tout conformément à la loi et à la résolution du conseil portant le numéro 5 de l'assemblée spéciale du 19 mars 1934.

DONNE en la Cité de Hull, ce 20 mars 1934.

THEO. LAMBERT,
Maire.

CITY OF HULL



CANADA
PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF HULL

At a special meeting of the Council of the City of Hull, held at the City Hall, on the 19th of March 1934, at eight o'clock in the afternoon, at which meeting were present:—

His Worship Mayor Theo. Lambert in the chair, and aldermen R. Barrette, E. Laramée, J. A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, D. Paquin, A. Beauchamp, W. S. Larose, and P. Chénier, being a quorum of said Council.

The following By Law was read, moved and carried:—

BY LAW No. 313

**Concerning a commutation of taxes in favor of the
Hull Match Corporation Ltd.**

WHEREAS said Hull Match Corporation Ltd. has represented to the Council of the City of Hull that it owns part of block Two Hundred and Fifty-Four (254) of Ward One A (1A) non officially subdivided into lots numbers Forty-two (42), Forty-three (43), Forty-four (44), Forty-five (45), Forty-six (46), Forty-seven (47), Forty-eight (48), Forty-nine (49), Fifty (50), Fifty-one (51), Fifty-two (52), Fifty-three (53), Fifty-four (54) Fifty-five (55), Fifty-six (56), and Fifty-seven (57), with buildings erected on said lots consisting of a match factory and machines.

Whereas said company has asked the City of Hull the favor of a commutation of Municipal taxes on buildings erected on said lots.

Whereas the City Council has deemed it in the interest of the industrial development and progress of the City to encourage this new industry.

Whereas Section 3 of Chapter 116 of the Revised Statutes of the Province of Quebec, 1925, Law concerning grants to industrial and commercial establishments, and the amendments to said law, viz 16 Geo. V.. Chapter 24, Sec. 5, have provided that municipalities can grant to industrial and commercial establishments a commutation of taxes for a period not exceeding ten years, provided that said commutation be not less than 25% of the annual municipal and general taxes payable by said establishments.

Whereas notice of motion was given at a preceeding meeting of the City Council that this By-Law would be presented.

It is ordained and enacted by the present Bylaw, which shall come into force and effect after having been approved of by the municipal electors of this municipality who are proprietors and having been ratified by the Lieutenant Governor in Council of the Province of Quebec ,as follows:—

1. For a period of ten years from the first of May 1934, the general municipal taxes imposed by the City of Hull on the real

properties of the Hull Match Corporation Limited, located within the limits of the City, also machines and other properties taxable by law, will be commuted and payable as follows:

At each year during the period of ten years the Company will pay as taxes to the City a sum equal to Twenty-five per cent of the amount of municipal taxes to be imposed on real properties of said Company entered on the Assessment Roll of the said City of Hull, and the City Treasurer is authorized by the present By law to revise each year the Collection Roll accordingly and to collect as general municipal taxes only the amount mentioned previously, i.e., Twenty-five per cent (25%) of said general and municipal taxes and to issue a receipt for payment of taxes due.

2. It is understood that said commutation of taxes is granted on the condition that the above mentioned real properties are used as a match factory and that the Company employ residents of the City of Hull in the proportion of at least 85% of its staff.

3. If the Company, its successors or assigns cease, discontinue or suspend each year the operations of said match factory for a period of six consecutive months the present commutation of taxes shall become null and shall cease to have any effect. Exception is made if it is for reasons out of the control of the Company.

4. In the advent that the said Company would transfer or sell part of its real properties as hereinabove mentioned for other purposes than the operations of its present industry this Bylaw shall not apply to such portions of real properties so disposed of and the taxes shall be levied on these portions of real properties according to the law.

5. The present Bylaw shall bind the above mentioned Company, also any corporation or persons which shall operate said industry in as much as said industry shall be in operation.

Done and passed in the City of Hull on the day and year above mentioned.

H. LEON LEBLANC,
City Clerk

THEO. LAMBERT,
Mayor.

This By Law has been approved by the Lieutenant Governor in Council on the 3rd day of May 1934.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITÉ DE HULL
District de Hull.

No. 28

SEANCE DU 14 MAI 1934

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 14 mai 1934, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins R. Barrette, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, E. Pelletier, Z. Boucher, A. Beauchamp, J. Thivierge, J. Laverdure, W. S. Larose, et P. Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. S. Larose:

Que le rapport des opérations financières de la Cité de Hull pour l'année commençant le 1er mai 1933 et se terminant le 30 avril 1934, soumis par le Trésorier de la cité et les auditeurs, soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Qu'un vote de remerciements soit offert aux journalistes pour leur bonne co-opération accordée au conseil de la cité de Hull durant l'année écoulée, soit par la publication des comptes rendus des assemblées ou toute autre publicité.

Adopté.

“Attendu que la Cité de Hull a été autorisée par son règlement No. 317 d'émettre des débentures pour un montant de \$225,000.00 pour payer des billets et autres dépenses.

Attendu que les billets encore sous escompte à la Banque Provinciale en rapport avec cet emprunt formant un montant de \$101,150.00.

Attendu que la Cité doit recevoir encore un montant de \$75,000.00 pour payer sa part des dépenses prévues dans le règlement No. 317 pour secours directs.

Attendu que le conseil de la cité à son assemblée du 7 mai courant a accepté, par résolution sujette à l'approbation de la Commission Municipales de donner une option à 1 mois de la date que les \$225,000.00 de débentures de ce règlement seront prêtes pour en faire la livraison.

Il est proposé par l'échevin Ed. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada d'accorder une nouvelle avance de \$75,000.00 sur billet pour payer la part de la Cité dans les secours directs, étant la différence entre le montant autorisé par le règlement No. 317, viz: \$111,500.00 et l'escompte déjà accordé de \$36,500.00.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet pour ce montant de \$75,000.00 et aussi à donner à la Banque Provinciale du Canada en garantie collatérale des débentures du règlement No. 317 pour un montant de \$75,000.00 aussitôt qu'elles auront été signées par le département des Affaires Municipales.

Que demande soit aussi faite à la Banque Provinciale du Canada d'accepter l'option mentionnée dans la résolution No. 18 de l'assemblée du 7 mai dernier se rapportant aux \$225,000.00 de débentures du règlement No. 317.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Qu'un montant de \$50.00 soit voté pour page d'annonce dans le Guide Officiel du Tourisme du district d'Ottawa, ce montant devant être pris à même les prochains estimés.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Laverdure, secondé par l'échevin P. Chénier:

Pour répondre à l'aimable invitation du Président de l'Association pour la Protection du Poisson et du Gibier, Division Gatinéau, Lièvre, Nation, que M. W. S. Larose soit nommé représentant de ce conseil sur le Bureau de direction de l'Association.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$2.25 à Madame L. I. Galipeau, 10 rue St. Hélène, en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la Cité.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$3.65 à M. Jean Paul Larose, 42 rue Walker en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la Cité.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin W. S. Larose, secondé par l'échevin J. Laverdure:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$50.75 à M. Lionel Levasseur en règlement final de sa réclamation en dommages contre la cité à la suite d'une chute faite par son épouse, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin P. Chénier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que permission soit accordée à M. Ulric St-Louis, 236 rue Notre-Dame, de faire l'installation d'un réservoir à gasoline sur sa propriété privée suivant les prescriptions du règlement No. 309. La dite installation devra être faite sous la surveillance du chef du département du Feu et sujette à son approbation.

10. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin J. Laverdure:**

Que le compte de M. Donat Morrissette au montant de \$3.00 soit payé.

Adopté.

11. **Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin E. Pelletier:**

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le compte du docteur J. F. Déglise, hygiéniste expert, au montant de \$39.90, re lativement aux causes Ouellette et Carboneau vs Cité de Hull.

Adopté.

Adopté.

12. **Proposé par l'échevin E. Pelletier, secondé par l'échevin P. Chénier:**

Qu'un offre de \$270.19 soit faite à Madame Louis Plouffe, 392 Champlain, en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité, et que l'Aviser Légal soit autorisé de préparer et faire signer les quittances ou tous autres documents qu'il jugera à propos. Sur acceptation de cette offre que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$270.19, suivant l'entente intervenue entre la réclamante et le Président du comité des Affaires litigieuses, l'échevin E. Pelletier, et les échevins P. Chénier et A. Desjardins.

Adopté.

Hull, le 14 mai 1934.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai l'adoption d'un règlement pour amender le règlement No. 299, concernant les taxes d'affaires de la cité, et tous autres règlements amendant le dit règlement No. 299.

(Signé) ED. LARAMEE,
Echevin.
Ajournement sine die.

A Son Honneur le Maire.
Et aux Echevins, Corporation de la Cité de Hull.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la vérification des livres et des comptes de la Corporation de la Cité de Hull pour l'année terminée le 30 avril, 1934.

Les annexes explicatives suivantes accompagnent notre rapport :

- | | |
|--------------|---|
| Annexe "A" | Bilan Consolidé au 30 avril, 1934. |
| Annexe "B-1" | Bilan Compte Capital et Fonds d'amortissement, au 30 avril, 1934. |
| Annexe "B-2" | Tableau des débentures, au 30 avril 1934. |
| Annexe "B-3" | Capital et Fonds d'amortissement, Compte Surplus et Déficit, Année 1933-1934. |
| Annexe "B-4" | Etat détaillé du Fonds d'amortissement, au 30 avril, 1934. |
| Annexe "C-1" | Service des Taxes, Bilan au 30 avril, 1934. |
| Annexe "C-2" | Service des Taxes, Etat des Encaissements et des Déboursés de l'année 1933-1934. |
| Annexe "C-3" | Service des Taxes, Etablissement des arrérages de taxes, au 30 avril, 1934. |
| Annexe "C-4" | Service des Taxes, Compte Surplus, Année 1933-1934. |
| Annexe "C-5" | Service des Taxes, Compte de Revenu et Dépenses, Année 1933-1934. |
| Annexe "D-1" | Service de l'Aqueduc, Bilan au 30 avril, 1934. |
| Annexe "D-2" | Service de l'Aqueduc, Etat des Encaissements et des Déboursés de l'année 1933-1934. |
| Annexe "D-3" | Service de l'Aqueduc, Etablissement des arrérages de taxes, au 30 avril, 1934. |
| Annexe "D-4" | Service de l'Aqueduc, Compte de Revenu et Dépenses, Année 1933-1934. |
| Annexe "E" | Etat Budgétaire, Année 1933-1934. |
| Annexe "F" | Statistique de l'année 1933-1934. |

ANNEXE "A" BILAN CONSOLIDE:

Nous vous fournissons à cette annexe un bilan consolidé de votre situation financière au 30 avril, 1934.

Cet état se résume comme suit:

Actif	\$6,227,948.05
Passif	\$5,241,369.56
Surplus et Déficit, Réserves	986,578.49
	<u>\$6,227,948.05</u>

ANNEXE "B-1" BILAN COMPTE CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT:

Cet bilan se résume comme suit:

Actif	\$5,432,394.31
Passif	\$4,695,539.57
Surplus et Déficit, Réserves	736,854.74
	<u>\$5,432,394.31</u>

Nous avons augmenté les immobilisations au compte capital, du montant des dépréciations réduites de l'actif d'année en année et nous avons créé une réserve correspondante de \$1,204,398.03.

Vu la date où remontent ces dépenses de capital, vu également les réparations et les améliorations qui ont été effectuées au cours de ces années à même le revenu, nous sommes d'avis que l'évaluation des immobilisations est bien inférieure à la valeur réelle.

FONDS D'AMORTISSEMENT: \$608,747.91:

Les titres au fonds d'amortissement déposés chez le trésorier de la Cité, ont été vérifiés par inventaire physique.

Les valeurs déposées chez le Trésorier Provincial et à la Banque Provinciale du Canada, ont été vérifiées par certificat de ces dépositaires.

L'annexe "B-4" représente un état détaillé des valeurs à ce fonds.

DETTE DEBENTURES: \$4,629,800.00:

L'annexe, "B-2" démontre par années, d'échéances, l'état de votre dette démentures. Vous noterez que certaines échéances sont renouvelables à dix, quinze et vingt ans respectivement.

En plus de la dette ci-dessus, pour \$265,000.00 de démentures restaient invendues en fin de période.

CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT,

COMPTE SURPLUS ET DEFICIT:

L'annexe "B-3" représente un état détaillé du compte Surplus et Déficit au compte Capital et Fonds d'amortissement, pour l'année 1933-1934.

Cet état s'explique par lui-même. Le déficit au compte Capital qui était de \$155,694.79 le 1er mai, 1933, est de \$467,543.29 le 30 avril, 1934, soit une augmentation de \$311,848.50. Cette augmentation est principalement due à l'émission de \$385,500.00 de démentures pour financer le service des taxes.

ANNEXE "C-1" BILAN SERVICE DES TAXES

Le bilan du service des taxes se résume comme suit:

Actif	\$732,819.92
Passif	\$573,204.14
Surplus et Réserves	159,615.78
	\$732,819.92

Encaisse et Banque: \$10,424.82:

Nous établissons à l'annexe "C-2" un état détaillé des encaissements et des déboursés du service des taxes pour l'année 1933-1934. Cet état se résume comme suit:

Solde, 1er mai, 1933		\$73,625.50
Encaissements de l'année		882,143.05

\$955,768.55

Moins: Déboursés de l'année		945,343.73
-----------------------------	-------	------------

Solde en mains et en banque		
le 30 avril, 1934		<u>\$10,424.82</u>

Nous avons pris un inventaire physique de l'encaisse et le montant en banque a été vérifié par certificat de la dépositaire, la Banque Provinciale du Canada.

ANNEXE "C-3" TAXES A RECEVOIR: \$362,959.45:

Ce tableau montre la marche des taxes au cours de l'année. Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons créé une réserve de \$9,057.96 pour taxes douteuses.

Secours directs: \$113,201.50:

Ce montant représente le solde dû par les gouvernements pour leur part des dépenses occasionnées par les secours directs.

Débentures vendues: \$110,000.00:

Ce poste représente des débentures vendues à la Banque Provinciale du Canada et non encore livrées à la date du rapport. Le paiement de ces débentures sera réglé par l'acquittement d'un billet de \$110,000.00 actuellement dû à la Banque Provinciale du Canada.

Comptes à payer: \$257,125.81:

La majorité de ces comptes ont été occasionnés par des dépenses pour secours directs, frais d'hôpitaux, hospices et orphelinat.

Emprunts Banque Provinciale: \$211,150.00:

Ces emprunts se répartissent comme suit:

Usine Electrique	\$28,400.00
Egouts	21,250.00
Retour à la terre	15,000.00
Compte général	110,000.00
Secours directs	36,500.00
Total	<u>\$211,150.00</u>

Ces emprunts ont été vérifiés par certificat de la Banque Provinciale du Canada.

ANNEXE "C-4" COMPTE SURPLUS

Service des Taxes

Ce tableau représente un état détaillé du compte surplus du service des taxes pour l'année 1933-1934.

Le surplus qui était de \$61,351.72 le 1er mai, 1933, est de \$150,557.82 le 30 avril, 1934. Outre certains ajustements de moindre importance, les principaux facteurs de cette augmentation sont la vente de débetures \$385,500.00 moins le déficit administratif de l'année, \$161,991.13.

ANNEXE "C-5" COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

Service des Taxes:

Cette annexe représente un état détaillé de votre revenu et de vos dépenses au service des taxes pour l'année 1933-1934.

Votre revenu sans considérer les subventions pour assistance publique s'élève à	\$507,567.33
Vos dépenses moins celles occasionnées par l'assistance publique s'élèvent à	476,681.04
Surplus, sans considération du revenu et des dépenses d'assistance publique	<u>\$30,886.29</u>
Dépenses re: Chômage	\$401,462.83
Revenu re: Chômage	264,345.81
Déficit re: Chômage	<u>\$137,117.02</u>
Dépenses: re: hôpitaux, hospices, etc.	\$60,286.71
Revenu re: hôpitaux, hospices, etc.	16,867.64
Déficit re: hôpitaux, hospices, etc.	<u>\$43,419.07</u>
Dépenses re: Retour à la terre	<u>\$12,341.33</u>

Résumé

Déficit re: Chômage	\$137,117.02
Déficit re: hôpitaux, hospices, etc.	43,419.07
Dépenses re: Retour à la terre	<u>12,341.33</u>
Déficit re: Assistance publique	\$192,877.42
Moins: Surplus avant dépenses d'assistance publique	<u>30,886.29</u>
Déficit administratif de l'année	<u>\$161,991.13</u>

ANNEXE "D-1" BILAN SERVICE DE L'AQUEDUC

Le tableau ci-dessus représente l'état de l'actif et du passif du service de l'aqueduc au 30 avril, 1934, et se résume comme suit:

Actif	\$177,133.82
Passif	87,025.85

Surplus et Réserve	\$90,107.97
---------------------------	--------------------

Encaisse et banque: \$799,38:

Nous vous fournissons à l'annexe "D-2" un état détaillé des encaissements et des déboursés du service de l'aqueduc pour l'année 1933-1934, en voici le résumé:

Encaissements de l'année	\$241,115.26
---------------------------------	---------------------

Solde au débit le 1er mai, 1933	\$71,402.30
---------------------------------	-------------

Déboursés de l'année	168,913.58
----------------------	------------

	\$240,315.88
--	---------------------

Solde en mains et en banque, le 30 avril, 1934	799.38
--	--------

	\$241,115.26
--	---------------------

L'encaisse a été vérifié par inventaire physique et le solde en banque par certificat de la dépositaire, la Banque Provinciale du Canada.

Arrérages de taxes: \$176,334.44:

Tel que le fait voir l'annexe "D-3" les arrérages de taxes d'eau s'élèvent à \$176,334.44 au 30 avril, 1934. Un montant de \$167.36 a été mis en réserve pour taxes douteuses.

Compte Surplus: \$89,940.61:

Au solde de \$88,005.42 du compte Surplus du Service de l'Aqueduc le 1er mai, 1933, s'est ajouté le surplus administratif de l'année pour ce service, \$2,102.55, et il a été déduit \$167.36 par la création d'une réserve pour taxes douteuses, laissant un solde de \$89,940.61 le 30 avril, 1934.

ANNEXE "D-4" COMPTE REVENU ET DEPENSES

48,280,78

Service de l'Aqueduc:

Nous vous fournissons à l'annexe ci-dessus un état détaillé du Revenu et des Dépenses du Service de l'aqueduc pour l'année terminée le 30 avril, 1934.

Votre revenu a été \$170,350.98

Vos dépenses ont été de 168,248.43

Surplus administratif de l'année \$2,102.55

Annexe "E" Etat Budgétaire:

Ce tableau représente un état comparatif de vos prévisions budgétaires avec vos comptes de revenu et dépenses.

Cette annexe se passe de commentaire, cependant vous remarquerez que plusieurs appropriations pour dépenses ont été dépassées.

Une attention spéciale devrait être apportée au contrôle de vos dépenses afin qu'aucune d'elles ne soient faites avant que votre Trésorier vous ait assuré qu'il reste un solde suffisant au crédit de telle appropriation.

Annexe "F" Statistiques:

Nous vous soumettons à ce tableau des statistiques sous les titres suivants: population, propriétés, superficie, limite d'emprunt, dette nette.

Certificat:

Sujet aux remarques ci-dessus, nous certifions que les bilans et les autres états qui accompagnent ce rapport sont conformes aux livres et renseignements fournis et représentent d'une manière exacte la situation financière de la Corporation de la Cité de Hull au 30 avril, 1934.

En terminant nous tenons à remercier spécialement votre Trésorier et en général, vos autres officiers, pour la coopération et la courtoisie qu'ils nous ont accordées au cours de notre travail.

Nous vous offrons nos services pour toutes explications complémentaires que vous pourriez désirer en rapport avec cette vérification.

Respectueusement soumis,

LUCIEN MASSE & COMPAGNIE,

LUCIEN MASSE, C.P.A.

Comptable Licencié.

DONAT VIEN,

Vérificateur Classe "A"

Commission Municipale

Hull, 11 mai, 1934.

CITE DE HULL
BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 1934

ACTIF

Immobilisations:		
Corporation	\$3,119,929.23	
Aqueduc	1,700,226.06	
		<u>\$4,820,155.29</u>
Fonds d'amortissement:		608,747.91
Actif Liquide:		
Encaisse et banque	\$ 14,715.31	
Taxes à recevoir	539,293.89	
Comptes à recevoir	223,201.50	
Inventaire, magasin	9,443.20	
Dépôts en garantie	2,250.00	
		<u>788,903.90</u>
Charge différée:		
Papeterie		246.06
Revenu Accumulé:		
Intérêt sur placements au fonds d'amortissement		9,894.89
Total de l'actif		<u><u>\$6,227,948.05</u></u>

PASSIF

Dette débenture:		
Corporation	\$3,645,695.00	
Aqueduc	1,249,105.00	
		<u>\$4,894,800.00</u>
Moins: Débentures non vendues...	265,000.00	
		<u>\$4,629,800.00</u>
Exigibilités à court terme:		
Comptes à payer	\$ 259,151.66	
Billets à payer	248,489.57	
Obligation relative aux dépôts en garantie	2,250.00	
		<u>509,891.23</u>

Annexe "A" (suite)

Charge accrue:

Intérêt accumulé sur debentures 101,678.33

Total du passif \$5,241,369.56

Surplus et Déficit, Réserves:

Réserve pour dépréciation:

Corporation \$ 942,121.38

Réserve pour dépréciation:

Aqueduc 262,276.65

Réserve pour taxes douteuses 9,225.32

Total des réserves \$1,213,623.35

Déficit: Compte

Capital \$467,543.29

Surplus: Service

des taxes 150,557.82

Surplus:

Service

aqueduc 89,940.61 240,498.43

Déficit général au 30 avril, 1934 227,044.86 986,578.49

\$6,227,948.05

Certifié exact:

JOS. RAYMOND,

Trésorier.

LUCIEN MASSE & COMPAGNIE,

par: Lucien Massé, C.P.A.

Comptable Licencié.

(office) "A" annex A

Annexe "B-1"

CITE DE HULL
CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT
BILAN AU 30 AVRIL, 1934

88,876.101

ACTIF

Immobilisations Corporation:

Terrains	\$114,772.96
Bâtisses	125,986.42
Machines et Meubles	153,486.32
Ponts	136,501.36
Pavages, Egoûts et Trottoirs	\$2,422,884.19
Moins: Perceptions sur Pavages	2,068.92
	2,420,815.27
Système d'alarme et éclairage	106,570.22
Outilsage	61,796.68
	\$3,119,929.23

Immobilisations Aqueduc:

Terrains	\$189,665.90
Bâtisses	54,200.00
Machines et Meubles	209,663.19
Tuyaux Principaux	1,246,696.97
	1,700,226.06

Fonds d'amortissement:

Dépôts en argent	\$ 135,247.91
Placements	473,500.00
	608,747.91

Encaisse et banque:

Règlement No. 233, montant non employé	\$ 2,557.28
Règlement No. 232, montant non employé	933.83
	3,491.11

\$5,432,394.31

CITE DE HULL

CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT

BILAN AU 30 AVRIL, 1934

PASSIF

Dette débenture Corporation:

Général	\$1,633,585.00
Améliorations locales	1,939,610.00
Palais de Justice	72,500.00
	\$3,645,695.00

Moins: Débentures non vendues..... 265,000.00

\$3,380,695.00

Dette débenture Aqueduc

1,249,105.00

Total de la dette débenture,

Annexe "B-2"

\$4,629,800.00

Billet Standard Paving Co.

37,339.57

Dû au Service des Taxes

28,400.00

Total du Passif

\$4,695,539.57

Surplus et Déficit: Réserves:

Réserve pour dépréciation,

Corporation

\$ 942,121.38

Réserve pour dépréciation,

Aqueduc

262,276.65

\$1,204,398.03

Déficit au 30 avril 1934

Annexe "B-3"

467,543.29

736,854.74

\$5,432,394.31

CITE DE HULL

TABEAU DES DEBENTURES AU 30 AVRIL, 1934

Année de l'échéance	Emissions avec fonds d'amortissement	Emissions par séries	Total des échéances
1934-1935	\$113,500.00	\$62,000.00	\$175,500.00
1935-1936	153,000.00	112,500.00	265,500.00
1936-1937	60,500.00	119,000.00	252,000.00
	72,500.00 (a)		
1937-1938	163,500.00	124,500.00	288,000.00
1938-1939		131,500.00	131,500.00
1939-1940	8,000.00	132,000.00	140,000.00
1940-1941	55,000.00	69,500.00	124,500.00
1941-1942	387,000.00	73,500.00	
		324,500.00 (b)	785,000.00
1942-1943	31,000.00	62,500.00	93,500.00
1943-1944	53,700.00	66,500.00	
		95,000.00 (c)	215,200.00
1944-1945	15,500.00	67,500.00	83,000.00
1945-1946	57,000.00	64,000.00	
		330,500.00 (d)	451,500.00
1946-1947	16,000.00	54,000.00	70,000.00
1947-1948	385,000.00	57,000.00	
		151,000.00 (e)	593,000.00
1948-1949		44,500.00	44,500.00
1949-1950		35,500.00	
		290,400.00 (f)	325,900.00
1950-1951		13,500.00	13,500.00
1951-1952	21,500.00	14,500.00	36,000.00
1952-1953	279,000.00	15,000.00	294,000.00
1953-1954	104,200.00	16,500.00	120,700.00
1954-1955	55,000.00	16,500.00	71,500.00
1955-1956		17,500.00	17,500.00
1956-1957		18,500.00	18,500.00
1957-1958		10,000.00	10,000.00

Annexe "B-2" (suite)

1958-1959		
1959-1960	115,000.00	115,000.00
1960-1961		
1961-1962		
1962-1963	159,500.00	159,500.00

\$2,305,400.00

\$2,589,400.00

\$4,894,800.00

Moins: Débentures non-émises 265,000.00

\$4,629,800.00

- (a) Pour dette du Palais de Justice.
- (b) \$324,500.00 pour renouveler à 20 ans.
- (c) \$ 95,000.00 pour renouveler à 20 ans et
- (d) \$ 21,250.00 pour renouveler à 10 ans et
\$309,250.00 à 20 ans.
- (e) \$151,000.00 pour renouveler à 20 ans.
- (f) \$165,000.00 pour renouveler à 15 ans et
\$125,400.00 à 20 ans.

CITE DE HULL

CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT

COMPTE SURPLUS ET DEFICIT AU 30 AVRIL, 1934

Déficit, 1er mai, 1933	\$155,694.79	
Avances Service des taxes en 1932-1933 pour dépenses de capital re: usines hydro-électrique	15,000.00	
Débetures émises pour Service des taxes	385,500.00	
Déposé en trop au fonds d'amortissement		\$2,627.92
Inventaire outillage non porté au bilan antérieurement		61,796.68
Ajustement re: Règlement No. 283.....		6,304.68
Compte Capital payé par Service des taxes		17,922.22
Déficit 30 avril, 1934 reporté Annexe "B-1"		467,543.29
	<u>\$556,194.79</u>	<u>\$556,194.79</u>

CITE DE HULL

ETAT DU FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 AVRIL, 1934

Débitures de la Cité de Hull déposées chez
le Trésorier Provincial:

Règlement No. 193	4½%	1948	\$ 9,000.00	
Règlement No. 232	5½%	1937	7,000.00	
Règlement No. 230	5½%	1942	1,000.00	
Règlement No. 247	5%	1936-38	17,000.00	
Règlement No. 15	5%	1941	4,000.00	
				\$38,000.00

Débitures de la Cité de Hull déposées
chez le Trésorier de la Cité :

Règlement No. 23	6%	1941	\$ 1,000.00	
Règlement No. 234	5½%	1947	7,000.00	
Règlement No. 230	5½%	1942	4,000.00	
Règlement No. 231	5½%	1962	13,000.00	
Règlement No. 247	5%	1934-57	20,000.00	
Règlement No. 259	5%	1934-57	77,000.00	
Règlement No. 262	5%	1934-46	14,500.00	
Règlement No. 193	4½%	1934-48	94,500.00	
Règlement No. 258	5%	1934-46	28,500.00	
Règlement No. 274	5½%	1934-35	7,000.00	
Règlement No. 277	5%	1934-35	9,000.00	
Règlement No. 317	5½%	1936-38	160,000.00	
				435,500.00

Dépôts en Argent chez le
Trésorier Provincial:

Re: Améliorations locales	\$ 278.64	
Re: Palais de Justice	60,993.79	
		61,272.43

Annexe "B-4" (suite)

Dépôts en Argent à la Banque Provinciale du Canada:

Re: Améliorations locales \$16,709.53

Re: Aqueduc 27,861.36

Re: Compte Général 29,404.59

73,975.48

Total **\$608,747.91**

CITE DE HULL SERVICE DES TAXES

BILAN AU 30 AVRIL, 1934

ACTIF

Actif liquide:

Encaisse et banque, Annexe "C-2"..... \$ 10,424.82

Taxes à recevoir, Annexe "C-3" 362,959.45

Comptes Recevables:

Secours directs\$113,201.50

Débiteures vendues,

Banque Provinciale 110,000.00

Compte Capital 28,400.00

Service Aqueduc 86,000.00

\$337,601.50

Inventaire magasins 9,443.20

Dépôts en garantie 2,250.00

\$722,678.97

Charge différée:

Papeterie246.06

Revenu Accumulé:

— Intérêt sur placements,

— fonds d'amortissement 9,894.89

\$732,819.92

Total de l'actif

PASSIF

Exigibilités à court terme:

Comptes à payer	\$257,125.81
Emprunt Banque Provinciale	211,150.00

Débenture de l'année non présentée pour paiement	1,000.00
Obligation relative aux dépôts en garantie	2,250.00
	<u>\$471,525.81</u>

Charge Accrue:

Intérêt accumulé sur débentures	101,673.33
---------------------------------------	------------

Total du passif	<u>\$573,204.14</u>
-----------------------	---------------------

Compte-Surplus et Réserve:

Réserve pour taxes douteuses	\$ 9,057.96
Surplus au 30 avril 1934, Annexe "C-4"	150,557.82
	<u>\$159,615.78</u>
	<u><u>\$732,819.92</u></u>

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

ETAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DEBOURSES

POUR L'ANNEE 1933-1934

ENCAISSEMENTS

Taxes Municipales	\$364,384.50
Taxes sur amusements	\$12,191.51
Moins: Part du Gouvernement	7,629.29
	4,562.22
Taxes sur procédures judiciaires	8,868.15
Taxes sur les chiens	650.50
Taxes d'affaires	26,879.89
Taxes des charretiers	1,744.30
Cour du Recorder	8,675.94
Divers	1.00
Marché	109.54
Contribution aqueduc au Service des taxes	20,000.00
Compagnie Hull Electrique	3,000.00
Compensation re: Accidents du Travail	1,945.97
Intérêts accrus sur débentures	104.42
Vente de débentures	385,500.00
Fonds amortissement	11,800.00
Intérêts sur placements du fonds Amortissement	19,942.65
Comptes Payables contrebalancés par "Contra"	22,669.29
Ajustement pour travaux	6,304.68
	\$882,143.05
Balance en Caisse au 1er mai, 1933	73,625.50
	\$955,768.55

CITE DE HULL
SERVICE DES TAXES
ETAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DEBOURSES
POUR L'ANNEE 1933-1934

DEBOURSES

Secours directs	\$137,117.02
Assistance publique	83,419.07
Dépenses légales	3,550.28
Intérêts sur débetures	160,131.75
Salaires réguliers	97,460.75
Asile et Prison	10,492.11
Système Hydro-électrique	19,258.85
Ecole Technique	10,000.00
Escompte et Intérêts	4,365.63
Département Feu	5,415.84
Département Police	3,882.06
Entretien des rues	22,274.15
Nettoyage des rues	5,250.48
Entretien des égouts	2,775.40
Entretien des barrières	1,030.97
Département Santé	1,951.83
Département Lumière	933.55
Bureau Ingénieur	647.45
Amendements à la charte	1,073.14
Chemin Pont des Chaudières	1,075.34
Entretien Hôtel-de-Ville	980.25
Papeterie	1,688.65
Assurances	604.51
Entretien des Parcs	418.17
Bureau Evalueur	103.36
Entretien des Trottoirs	670.31
Dommages	4,184.67
Ligue d'Hygiène Sociale	1,500.00

Annexe "C-2" (suite)

Conseil de Comté	1,066.56
Frais de Publication	1,449.22
Dépenses Imprévues	1,954.47
Annonce	50.00
Déventures échues	60,445.00
Fonds amortissement	56,356.34
Règlement No. 283	6,304.68
Escompte sur déventures	2,513.50
Retour à la terre	12,341.33
Magasin	2,180.77
Acompte sur billets payables	20,850.00
Comptes payables	110,651.80
Dépenses Règlement No. 260	911.02
Dépenses Règlement No. 233	11.20
Dépenses Règlement No. 298	2.25
Avance au Service des taxes de l'aqueduc	86,000.00
	\$945,343.73
Balance en caisse et en banque, 30 avril, 1934	10,424.82
	<u>\$955,768.55</u>

**CITE DE HULL
SERVICE DES TAXES**

ETABLISSEMENT DES ARRERAGES DE TAXES

AU 30 AVRIL, 1934

Arrérages au 1er mai, 1933	\$320,287.00
Arrérages des comptes litigieux	9,057.96
Intérêts sur arrérages	13,595.95
	\$342,940.91
Imposition:—	
Taxe foncière	294,024.57
Taxe sur Fonds de commerce	4,034.02
Taxes Améliorations Locales	101,232.21
Taxes d'affaires	3,148.00
Taxes de locataires	48.00
	\$745,427.71
Moins: Perception de l'année	\$364,384.50
Escompte et rabais	18,083.76
	382,468.26
Arrérages au 30 avril, 1934	<u>\$362,959.45</u>

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

COMPTE SURPLUS AU 30 AVRIL, 1934

Solde, 1er mai, 1933	\$ 61,351.72	
Ajustement inventaire magasins	4,974.35	
Comptes payables 1932-1933, chargés en trop	7,000.00	
Avance du compte courant en 1932-1933 re: Système Hydro-électrique	15,000.00	
Intérêt accumulé sur placements au fonds d'amortissement, non antérieu- rement chargé	9,894.89	
Contribution du compte Capital au Ser- vice des taxes par vente de débentures	385,500.00	
Création d'une réserve pour taxes dou- teuses	\$ 9,057.96	
Intérêt accumulé sur dette débenture non antérieurement chargé	101,678.33	
Escompte sur vente de débentures	2,513.50	
Charge de 1932-1933 pour hôpitaux, hospice, etc. entrée cette année	40,000.00	
Dépenses affectant Capital	17,922.22	
Déficit administratif de l'année, Annexe "C-5"	161,991.13	
Solde 30 avril, 1934 reporté au bilan, Annexe "C-1"	150,557.82	
	<u>\$483,720.96</u>	<u>\$483,720.96</u>

CITE DE HULL
SERVICE DES TAXES
COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINES LE 30 AVRIL, 1934

REVENU

Taxes foncières	\$294,024.57
Taxes fonds de commerce	4,034.02
Taxes améliorations locales	101,232.21
Taxes locataires	48.00
Taxes amusements	\$12,191.51
Moins: Part du gouvernement provincial	7,629.29
	4,562.22
Taxes de chiens	650.50
Taxes d'affaires	30,027.89
Hull Electrique, contribution spéciale	3,000.00
Licences charretiers	1,744.30
Procédures judiciaires	3,868.15
Cour du Recorder	8,675.94
Marché	109.54
Compensation	1,945.97
Intérêt sur arrérages de taxes	13,595.95
Intérêt sur placements au fonds d'amortissement	19,942.65
Divers	105.42
Contribution service de l'Aqueduc	20,000.00
Total du Revenu	<u>\$507,567.33</u>

Depenses Assistance Publique re:

Chômage	\$401,462.83
Moins: Parts des gouvernements	264,345.81
	\$137,117.02

Annexe "C-5" (suite)

Dépenses Assistance Publique, hôpitaux, hospices, etc.	\$60,286.71	
Moins: Part du gouvernement	16,867.64	
		<u>43,419.07</u>
Dépenses Retour à la Terre		<u>12,341.33</u>
Déficit occasionné par Assistance Publique et Retour à la Terre		\$192,877.42
Moins: Surplus ci-contre avant dépenses d'Assistance Publique et Retour à la Terre		<u>30,886.29</u>
Déficit administratif de l'année		<u><u>\$161,991.13</u></u>

CITE DE HULL
SERVICE DES TAXES
COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINEES LE 30 AVRIL, 1934

DEPENSES

Débiteures échues		\$ 61,445.00
Intérêt sur débiteures		160,131.75
Fonds d'amortissement		44,556.34
Intérêt et Escompte		4,365.63
Escompte et Rabais sur taxes		18,083.76
Département de feu: Salaires	\$ 41,531.30	
Département de feu: Dépenses	5,415.84	
		46,947.14
Département de police: Salaires	\$ 29,698.81	
Département de police: Dépenses	3,882.06	
		33,580.87
Département de lumière: Salaires	\$ 4,440.00	
Département de lumière: Dépenses	933.55	
		5,373.55
Département de finance: Salaires		15,760.40
Département de santé: Salaires	\$ 3,890.16	
Département de santé: Dépenses	1,951.83	
		5,841.99
Usine hydro-électrique: Salaires	\$ 2,140.08	
Usine hydro-électrique: Dépenses	5,858.85	
		7,998.93
Dépenses Légales.....		3,550.28
Papeterie		1,442.59
Assurances		604.51
Amendements à la charte		1,073.14
Asiles et Prisons		10,492.11
Bureau de l'Ingénieur		647.45

Annexe "C-5" (suite)

Pont des Chaudières	1,075.84
Hôtel-de-Ville	980.25
Bureau de l'Évaluateur	103.36
Parcs	418.17
Rues	22,274.15
Imprévues	1,956.72
Nettoyage rues pavées	5,250.48
Trottoirs	670.31
Egoûts	2,775.40
Frais de publications	1,449.22
Barrières	1,030.97
Annonce	50.00
Dommages	4,184.67
Ligue d'Hygiène Sociale	1,500.00
Conseil de Comté	1,066.56
Ecole Technique	10,000.00
Total des dépenses moins Assistance Publique et Retour à la Terre	\$476,681.04
Surplus avant dépenses d'Assistance Publique et Retour à la Terre, déduit ci-contre	30,886.29
	<u>\$507,567.33</u>

Annexe "D-1"

CITE DE HULL
SERVICE DE L'AQUEDUC
BILAN AU 30 AVRIL, 1934

ACTIF

Encaisse et Banque, Annexe "D-2"	\$ 799.38
Taxes d'eau, arrosage et neige, recevables, Annexe "D-3"	176,334.44
	\$177,133.82

PASSIF

Comptes Payables	\$ 1,025.85
Avance du Service des Taxes	86,000.00
	\$87,025.85
Surplus et Réserve:	
Réserve pour taxes non recouvrables	\$ 167.36
Solde Compte Surplus,	
le 1er mai, 1933.....	\$88,005.42
Moins. Ajustement re:	
taxes douteuses	167.36
	\$87,838.06
Plus: Surplus administratif	
de l'année, Annexe, "D-4"	2,102.55
Solde Compte Surplus,	
30 avril, 1934	89,940.61
	90,107.97
	\$177,133.82

**CITE DE HULL
SERVICE DE L'AQUEDUC
ETAT DES RECETTES ET DEBOURSES POUR
L'ANNEE 1933-1934**

RECETTES

Taxes d'eau, arrosage et neige	\$155,115.26
Avance Service des Taxes	86,000.00
	\$241,115.26

DEBOURSES

Intérêts sur débentures	\$ 62,144.50
Fonds d'amortissement	12,146.30
Débentures en séries rachetées	6,855.00
Escomptes et Intérêts	7,290.00
Salaires des employés réguliers	26,615.72
Entretien et réparations, Château d'Eau	3,361.02
Entretien des Services	2,678.38
Entretien des Bornes-Fontaines	5,297.76
Entretien des Tuyaux Principaux	779.54
Chlorination	7,522.77
Dégelage des Services	2,153.23
Enlèvement de la Neige	4,434.21
Arrosage des Rues	4,600.00
Papeterie	1,100.00
Assurances	1,260.00
Imprévus	10.00
Comptes Payables	665.15
Contribution au Service des Taxes	20,000.00
Total des Dépenses Ordinaires	\$168,913.58
Balance au débit, 1er mai, 1933	71,402.30
	\$240,315.88
Balance en mains et en banque, 30 avril, 1934	799.38
	\$241,115.26

CITE DE HULL
SERVICE DE L'AQUEDUC
ETABLISSEMENT DES ARRERAGES DE TAXES
AU 30 AVRIL, 1934

Arrérages au 1er mai, 1933		\$160,931.36
Arrérages Comptes Litigieux		167.36
Intérêts sur arrérages		6,645.63
		\$167,744.35
Imposition:		
Taxes d'eau		158,480.61
Taxes Arrosage		6,196.18
Taxes Enlèvement neige		1,814.76
Eau fournie aux Compteurs		5,495.80
		\$339,731.70
Moins: Perception de l'année	\$155,115.26	
Escompte et rabais	8,282.00	
		163,397.26
		\$176,334.44

CITE DE HULL

Annexe "D-"

SERVICE DE L'AQUEDUC

COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINES LE 30 AVRIL, 1934

REVENU

Taxes d'eau	\$158,480.61
Taxes d'arrosage	6,196.18
Taxes Enlèvement de la neige	1,814.76
Eau fournie aux compteurs	5,495.80
Intérêts sur arrérages de taxes	6,645.63
	\$178,632.98
Moins: Escompte et rabais	8,282.00
	\$170,350.98

DEPENSES

Arrosage	\$ 4,600.00
Enlèvement de la neige	4,434.21
Intérêt sur débentures	62,144.50
Débentures échues	6,855.00
Fonds d'amortissement	12,146.30
Salaires	26,615.72
Château d'Eau	3,361.02
Entretien des Services	2,678.38
Bornes-Fontaines	5,297.76
Tuyaux principaux	779.54
Chlorination	7,522.77
Imprévus	10.00
Dégelage	2,153.23
Escompte et intérêt	7,290.00
Papeterie	1,100.00
Assurance	1,260.00
Contribution au Service des taxes	20,000.00
	\$168,248.43
Surplus administratif de l'année	2,102.55
	\$170,350.98

CITE DE HULL

ETAT BUDGETAIRE

ANNEE 1933-1934

	Revenu Estimé	Revenu Réalisé	Différence En moins	Différence En plus
SERVICE DES TAXES:				
REVENUS				
Taxes Municipales	\$395,000.00	\$384,403.04	\$ 10,596.96	
Taxes sur procédures				
Judiciaires	3,868.15	3,868.15		
Taxes sur Amusements	4,000.00	4,562.22		562.22
Taxes sur les chiens.....	500.00	650.50		150.50
Taxes d'affaires.....	27,000.00	26,879.89	120.11	
Licences des Charretiers ..	1,500.00	1,744.30		244.30
Cour du Recorder	8,856.85	8,675.94	180.91	
Compagnie Hull Electrique	3,000.00	3,000.00		
Divers	25.00	105.42		80.42
Marché de Hull	250.00	109.54	140.46	
Contribution de l'Aqueduc..	20,000.00	20,000.00		
Compensation		1,945.97		1,945.97
Intérêts sur arrérages				
de taxes		13,595.95		13,595.95
	\$464,000.00	\$469,540.92	\$ 11,088.44	\$ 16,579.36
Différence en plus	5,540.92		5,540.92	
	\$469,540.92	\$469,540.92	\$ 16,579.36	\$ 16,579.36
SERVICE DE L'AQUEDUC:				
REVENUS				
Eau, arrosage et neige ..	\$170,000.00	\$163,705.35	\$ 6,294.65	
Intérêt sur arrérages		6,645.63		6,645.63
	\$170,000.00	\$170,350.98	\$ 6,294.65	\$ 6,645.63
Différence en plus	350.98		350.98	
	\$170,350.98	\$170,350.98	\$ 6,645.63	\$ 6,645.63

Annexe "E" (suite)

	Dépenses Estimées	Dépenses Effectuées	Différence En Plus En Moins
SERVICE DES TAXES	00.011.8	00.011.8	
DERENSES	33.785.77	36.413.69	
Fonds d'amortissement	\$ 33,785.77	\$ 36,413.69	\$ 2,627.92
Débitures en Série	149,645.00	149,645.00	
Intérêts sur débitures	158,857.50	160,131.75	1,274.25
Intérêts et escomptes	13,198.75	4,365.63	8,833.12
Imprévis	22,700.00	1,956.72	20,743.28
Département des Incendies	41,540.00	41,531.30	8.70
Salaires	41,540.00	41,531.30	8.70
Entretien	4,300.00	5,415.84	1,115.84
Département Police:	28,707.50	29,698.81	991.31
Salaires	28,707.50	29,698.81	991.31
Entretien	3,080.00	3,882.06	802.06
Département de Lumière:	4,400.00	4,440.00	40.00
Salaires	4,400.00	4,440.00	40.00
Entretien	680.00	933.55	253.55
Département de Santé:	3,890.00	3,890.16	.16
Salaires	3,890.00	3,890.16	.16
Entretien	1,200.00	1,951.83	751.83
Assistance Publique	38,000.00	192,877.42	154,877.42
Ligue d'Hygiène de Hull	1,500.00	1,500.00	
Asile, Ecoles de réforme,			
Prison	13,000.00	10,492.11	2,507.89
Ecole Technique de Hull....	10,000.00	10,000.00	
Salaires département			
des Finances	15,882.48	15,760.40	122.08
Département Evaluator	485.00	103.36	381.64
Entretien Hôtel-de-Ville	860.00	980.25	120.25
Entretien des Parcs	350.00	418.17	68.17
Dépenses Légales	1,500.00	3,550.28	2,050.28
Dommages	3,000.00	4,184.67	1,184.67
Papeterie et Téléphone	1,100.00	1,442.59	342.59
Assurances	1,088.00	604.51	483.49
	37,785.77	60,981.1	

(670) "E" 20000

Annexe "E" (suite)

	Dépenses	Dépenses	Différence	
	Estimées	Effectuées	En Plus	En Moins
Système Hydro-électrique:				
Salaires	2,140.00	2,140.08		
Entretien	365.00	5,858.85	5,493.85	
Entretien du Bureau de l'Ingénieur	175.00	647.45	472.45	
Entretien des Trottoirs	370.00	670.31	300.31	
Entretien des Egouts	1,800.00	2,775.40	975.40	
Entretien des Barrières	900.00	1,030.97	130.97	
Entretien des rues pavées	5,500.00	5,250.48		249.52
Chemin Pont des Chaudières		1,075.34	1,075.34	
Conseil de Comté		1,066.56	1,066.56	
Annonce		50.00	50.00	
Frais de Publication		1,449.22	1,449.22	
Rues de Terre		22,274.15	22,274.15	
Amendements à la charte		1,073.14	1,073.14	
	<u>\$464,000.00</u>	<u>\$631,532.05</u>	<u>\$200,861.77</u>	<u>\$ 33,329.72</u>
Différence en Plus	167,532.05			167,532.05
	<u>\$631,532.05</u>	<u>\$631,532.05</u>	<u>\$200,861.77</u>	<u>\$200,861.77</u>

SERVICE DE L'AQUEDUC:

Dépenses:

Fonds d'amortissement	\$ 12,146.30	\$ 12,146.30		
Déventures en séries	6,855.00	6,855.00		
Intérêts sur déventures	62,025.75	62,144.50	118.75	
Escompte et Intérêts	7,290.00	7,290.00		
Imprévus	8,530.45	10.00		8,520.45
Salaires réguliers	26,682.50	26,615.72		66.78
Entretien Château d'Eau	3,380.00	3,361.02		18.98
Entretien des Services	3,180.00	2,678.38		501.62
Entretien des Bornes-Fontaines	4,150.00	5,297.76	1,147.76	

Annexe "E" (suite)

	Dépenses	Dépenses	Différence	
	Estimées	Effectuées	En Plus	En Moins
Entretien des Tuyaux				
Principaux	750.00	779.54	29.54	
Enlèvement de la neige	2,050.00	4,434.21	2,384.21	
Arrosage des rues	4,600.00	4,600.00		
Dégelage des Services	500.00	2,153.23	1,653.23	
Chlorination	5,500.00	7,522.77	2,022.77	
Papeterie	1,100.00	1,100.00		
Assurances	1,260.00	1,260.00		
Contribution au Service				
des taxes	20,000.00	20,000.00		
	<u>\$170,000.00</u>	<u>\$168,248.43</u>	<u>\$ 7,356.26</u>	<u>\$ 9,107.83</u>
Difference en moins		1,751.57	1,751.57	
	<u>\$170,000.00</u>	<u>\$170,000.00</u>	<u>\$ 9,107.83</u>	<u>\$ 9,107.83</u>

Annexe "E" (suite)

CITE DE HULL ETAT BUDGETAIRE

ANNEE 1933-1934

RESUME DES DIFFERENCES

	En plus	En moins
Service des taxes, Dépenses	\$167,532.05	
Service des taxes, Revenu	5,540.92	
Déficit Service des taxes	\$161,991.13	
Service Aqueduc, Revenu		\$ 350.98
Service Aqueduc, Dépenses		1,751.57
Surplus Service Aqueduc		<u>\$ 2,102.55</u>

CITE DE HULL

STATISTIQUES AU 30 AVRIL, 1934

POPULATION

Recensement fédéral, 1931	29,432
Recensement municipal, 1933	29,705

PROPRIETES

Valeur des propriétés imposables	\$19,615,754.00
Valeur des propriétés non-imposables	11,802,020.00
Valeur des propriétés exemptées par Règlement	1,375,305.00
Valeur totale des propriétés	<u>\$32,793,079.00</u>

LIMITE D'EMPRUNT

Suivant les dispositions de l'article 373 de la Charte de la Cité, les emprunts par des émissions d'obligations ne doivent pas excéder 25% de l'évaluation des immeubles imposables ajoutés aux immeubles temporairement exemptés, laquelle valeur sera établie par le rôle d'évaluation.

Valeur des propriétés imposables selon rapport de l'évaluateur	\$19,615,754.00
Valeur des propriétés exemptées temporairement	1,375,305.00

Total	<u>\$20,991,059.00</u>
-------------	------------------------

Limite d'emprunt basée sur 25% de l'évaluation ci-dessus	5,247,762.00
Moins: Dette débetures actuelle	4,629,800.00

	\$ 617,962.00
Moins: Débetures non vendues, Règlement No. 317	265,000.00

Limite d'emprunt actuelle	<u>\$ 352,962.00</u>
---------------------------------	----------------------

CITE DE HULL
STATISTIQUES AU 30 AVRIL, 1934

DETTE DEBENTURES ET FONDS D'AMORTISSEMENT

Détail	Emission	Fonds d'Amortissement	Dettes Nette
Aqueduc	\$1,249,105.00	\$134,786.48	\$1,114,318.52
Améliorations locales (Part des propriétaires)	1,939,610.00	317,063.05	1,622,546.95
Palais de Justice	72,500.00	60,993.79	11,506.21
Compte Général	1,633,585.00	95,904.59	1,537,680.41
	<u>\$4,894,800.00</u>	<u>\$608,747.91</u>	<u>\$4,286,052.09</u>

Moins: Débentures non vendues, Compte Général	265,000.00
Dettes Nette au 30 avril, 1934	<u>\$4,021,052.09</u>